



Rapport Annuel

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2021



SOMMAIRE

<i>Préambule</i>	3
1. La collecte des ordures ménagères	6
2. La collecte sélective	7
2.1) L'organisation de la collecte	7
2.2) Les tonnages recyclés	8
2.3) Participation du délégataire à BiObernai 2021	9
2.4) La distribution des sacs de tri	9
3. Collecte des biodéchets	11
4. La collecte du verre.....	12
5. Les déchèteries intercommunales.....	13
5.1) L'organisation de la gestion.....	13
5.2) Les tonnages collectés en déchèterie.....	14
5.3) Modalités d'accès en déchèteries	15
5.4) Fréquentation des déchèteries en 2021	15
6. Bilan 2021 des tonnages collectés.....	16
6.1) Taux de valorisation	16
6.2) L'évolution des tonnages.....	16
7. Prévention des déchets ménagers et assimilés.....	18
7.1) Actions de prévention	18
7.2) Indicateurs de prévention des déchets préconisés par l'ADEME.....	20
7.3) Redevance incitative et impact sur les tonnages	20
7.4) Utilisation du service par les usagers	22
8. Le coût financier du service	24
8.1) Extrait du Compte Administratif de la CCPO	24
8.2) Chiffres d'affaires de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) 2021	24
8.3) Compte d'exploitation de la délégation de service public 2021	25
9. Modalités de facturation	26
9.1) Facturation des particuliers et gîtes ruraux en 2021	26
9.2) Facturation des entreprises et professions libérales en 2021	27
10. Evolutions du service	28

La population desservie

Données de population

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile effectue le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 19 442 habitants répartis sur 6 communes (chiffres recensement 2021).

<input type="checkbox"/>	Bernardswiller	1 481 habitants
<input type="checkbox"/>	Innenheim	1 190 habitants
<input type="checkbox"/>	Krautergersheim	1 741 habitants
<input type="checkbox"/>	Meistratzheim	1 519 habitants
<input type="checkbox"/>	Niedernai	1 290 habitants
<input type="checkbox"/>	Obernai	12 221 habitants

Bénéficiaires du service (hors ménages)

En plus des habitants, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile rend le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés à :

- 885 professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, administrations)
- 92 gîtes et meublés

Organisation de collecte pour les usagers

Le service de collecte est rendu selon différents modes sur le territoire de la CCPO définis par typologie d'habitat (collectif ou individuel), en porte-à-porte ou en point de regroupement :

	Nombre d'habitants (Données issues de la base de facturation)	Autres bénéficiaires (professionnels + gîtes)	Usagers desservis	Ratio
En porte-à-porte 	16 208	666	16 874	82,49 %
En point de regroupement  Au nombre de 56 actifs au 31/12/2021	3 469	113	3 582	17,51 %
TOTAL	19 677	779	20 456	

La Commission Permanente Environnement - Déchets

Cette commission a été renouvelée pour la mandature 2020 - 2026 par délibération du 17 juin 2020. Elle est composée de 18 membres et est présidée par M. le Vice-Président en charge de l'environnement et des déchets, M. Norbert MOTZ. Elle s'est réunie à deux reprises en 2021 :

Ordre du jour de la Commission Permanente du 27 mai 2021

- Présentation du rapport annuel sur les déchets 2020 (CCPO)
- Présentation des moyens mis en œuvre en 2020 par le délégataire (VEOLIA)
- Points divers
 - Lancement du site Internet : www.jetrie-paysdesainteodile.fr
 - Suites à donner aux contrôles réglementaires des déchèteries
 - Avancement de l'étude préalable à la mise en place du tri des biodéchets
 - Groupe de travail sur la REOMi

Ordre du jour de la Commission Permanente du 17 novembre 2021

- Comité de suivi de l'étude « biodéchets » étendu à l'ensemble de la Commission Permanente
Présentation de la phase 3 de « l'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant une collecte séparée de ces derniers » : approfondissement du scénario retenu et plan d'actions par Mme Françoise WISNIEWSKI du bureau d'études INDDIGO.
- Commission Permanente
 - Volet « Environnement »
Validation des orientations budgétaires 2022
 - Volet « déchets »
Validation des orientations budgétaires : fonctionnement et investissement 2022
Exécution financière du délégataire : Présentation du Compte Prévisionnel d'Exploitation 2022
Points divers

Le règlement du service

La réglementation de la collecte des déchets a fait l'objet d'une modification en 2021 avec l'arrêté n°2021/02 du 04 janvier 2021.

Cette dixième modification portait sur :

- Modification de l'adresse du service client :
 - Du 38 rue du Maréchal Koenig
 - Au 36 rue du Maréchal Koenig
- Retrait du/des bac(s) de tri en cas d'erreurs de tri récurrentes

Faits marquants du service en 2021

Déménagement de l'accueil Client au 36 rue du Maréchal Koenig

En 2021, certains services de la Communauté de Communes se sont installés dans les anciens locaux de la Trésorerie situés au 36 rue du Maréchal Koenig à Obernai. Grâce à ce déménagement, le service Client bénéficie d'un véritable espace d'accueil des usagers avec deux comptoirs, des espaces de rangement et un sas. Cet espace est compatible avec l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite et avec les mesures sanitaires.



Etude préalable à la mise en place du tri à la source des biodéchets

Suite à la validation, fin 2020, de l'engagement de la CCPO dans l'étude préalable au tri à la source des biodéchets, le bureau d'études INDDIGO a été retenu à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. L'étude comprenait notamment la réalisation de 30 caractérisations d'ordures ménagères qui ont été réalisées en avril et mai 2021. Le comité de suivi de l'étude a assisté à 2 rendus intermédiaires et à 1 rendu final en novembre 2021. Le scénario de mise en œuvre du tri à la source a été voté en février 2022.



Installation de conteneurs enterrés

La CCPO a ralenti le déploiement des conteneurs enterrés en raison de l'augmentation significative du prix de l'acier. En effet, entre la signature de l'accord-cadre avec son fournisseur en 2019 et l'année 2021, le prix de l'acier a triplé. En conséquence, la CCPO a limité les commandes aux conteneurs installés dans les programmes immobiliers neufs dont les promoteurs participent financièrement à la fourniture des conteneurs enterrés. Le montant de la participation a, de ce fait, été revue à la hausse (délibération 2021/07/09 du 10 novembre 2021).

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement : contrôles et mises en conformité sur les déchèteries intercommunales

En 2020, la CCPO a procédé à la révision du classement des déchèteries intercommunales aux titres des ICPE (Installations Classées pour le Protection de l'Environnement) rendue nécessaire par les travaux d'agrandissement. Un contrôle des services de la DREAL a été organisé le 30 mars 2021.

A l'issue du contrôle, la CCPO a été mise en demeure de mettre en conformité les sites. Cette mise en demeure portait sur :

- Le stockage des huiles et de certains déchets dangereux (bidons de combustibles vides)
- La rétention des eaux pluviales : calcul du volume de rétention et imperméabilité du bassin
- Points administratifs : registre des déchets sortants, plan de formation des gardiens, extincteurs et contrôle réglementaires.

Pour répondre aux mises en demeure, la CCPO a fait l'acquisition de nouveaux conteneurs pour la collecte des huiles minérales et a réalisé des investigations sur l'imperméabilité des bassins de rétention. Les points administratifs ont été levés par le délégué.



La mise en demeure a été levée début 2022 suite à une nouvelle visite sur site des services de la DREAL.

La collecte des ordures ménagères

Selon leur adresse, les habitants déposent leurs ordures ménagères soit dans :

- Des bacs roulants et fermés de 120 L ou 240 L équipés de puces RFID prévus à cet effet et mis à disposition par la Communauté de Communes,
- Des conteneurs enterrés munis d'un tambour de 60 L accessibles uniquement après la présentation d'un tag personnel en cours de validité.

La collecte des ordures ménagères est effectuée au minimum une fois par semaine (C1) en bacs ou en conteneurs enterrés. Pour certains professionnels, la collecte peut être effectuée 2 fois par semaine (C2) ou même 3 fois par semaine (C3) mais uniquement pour 8 professionnels (Établissements scolaires, hôtels, restaurants et le camping). Avec la crise sanitaire les collectes multiples ont été suspendues, les professionnels n'en ayant pas l'utilité.

La collecte des ordures ménagères est réalisée dans le cadre de la délégation du service public confiée à Veolia le 1^{er} janvier 2017.

- La collecte en porte-à-porte



La collecte des bacs est effectuée par un équipage de deux ripeurs et d'un chauffeur à raison de 7 tournées par semaine (mardi, jeudi et vendredi : le matin, le lundi et mercredi en double poste : matin et après-midi) à l'aide d'un camion bi compartimenté de 26 tonnes. Pour réaliser la collecte en porte-à-porte, le véhicule a parcouru en 2021 : 25 746 km (mutualisés avec la collecte sélective).

- Collecte en apport volontaire



La collecte des conteneurs enterrés est réalisée par un chauffeur à l'aide d'un camion grue de 32 tonnes. La collecte est hebdomadaire. Le service comprend 5 lavages par an des conteneurs (intérieur et extérieur).

Pour réaliser la collecte des 56 points d'apport volontaire le véhicule a parcouru 2 844 km en 2021.

Les ordures ménagères sont acheminées au centre de transfert Veolia de Rosheim. Elles sont ensuite transférées, par camion gros porteur, à l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Strasbourg. Dans le cadre d'un marché public de service, les ordures ménagères sont incinérées dans l'UVE de Strasbourg (route du Rohrschollen). L'installation est gérée par la société SENERVAL. L'installation répond aux exigences réglementaires de protection de l'environnement.

	Tonnages 2021	Ration en kg/habitant desservi
En porte-à-porte (bacs)	2 519,23 t soit 84 %	149,29 kg
En conteneurs enterrés	473,28 t soit 16 %	132,12 kg

En 2021 : 2 992,51 T d'ordures ménagères ont été collectées soit 153,91 kg/hab.

- 85,35 tonnes (-2,65 %) par rapport au tonnage 2020

(3 073,86 T pour l'année 2020 soit 161,62 kg/hab.)

Le tonnage d'ordures ménagères poursuit sa baisse dans les mêmes proportions qu'avant la crise sanitaire.

2) La collecte sélective

2.1) L'organisation de la collecte

La collecte sélective a débuté en 1998. Selon les adresses, les habitants déposent les emballages ménagers recyclables dans :

- Un sac transparent de 50 L fourni par la Communauté de Communes. Les sacs sont collectés en porte-à-porte une fois par semaine,
- Un bac de tri de 360 L ou 660 L à couvercle jaune operculé fourni par la Communauté de Communes. Les bacs sont collectés en porte-à-porte une fois par semaine,
- Un conteneur enterré jaune installé par la Communauté de Communes. Les conteneurs de tri sont collectés une à deux fois par semaine.

Les opérations de collecte, tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables et assimilés sont réalisées dans le cadre de la délégation de service public confiée à Veolia le 1^{er} janvier 2017.

La collecte des bacs et des sacs est réalisée par un équipage composé d'un chauffeur et de deux ripeurs à l'aide d'un camion bi – compartimenté de 26 tonnes dans le grand compartiment. Pour réaliser la collecte en porte-à-porte, le camion a parcouru 25 745 km (mutualisés avec la collecte des ordures ménagères). La collecte des conteneurs enterrés est réalisée par un chauffeur à l'aide d'un camion grue. Pour réaliser la collecte, le camion grue a parcouru 5 370 km.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le tri des emballages ménagers a été réalisé au centre de tri COVED à Aspach (68).



	Tonnages 2021	Ration en kg/habitant
En porte-à-porte (sacs et bacs)	1 419,30 t soit 83 %	84,11
En conteneurs enterrés	298,38 t soit 17 %	83,29

En 2021 : 1 717,68 T d'emballages recyclables et de papier ont été collectées soit 88,35 kg/hab.

+ 227,05 T (+ 15,23 %) par rapport au tonnage 2020

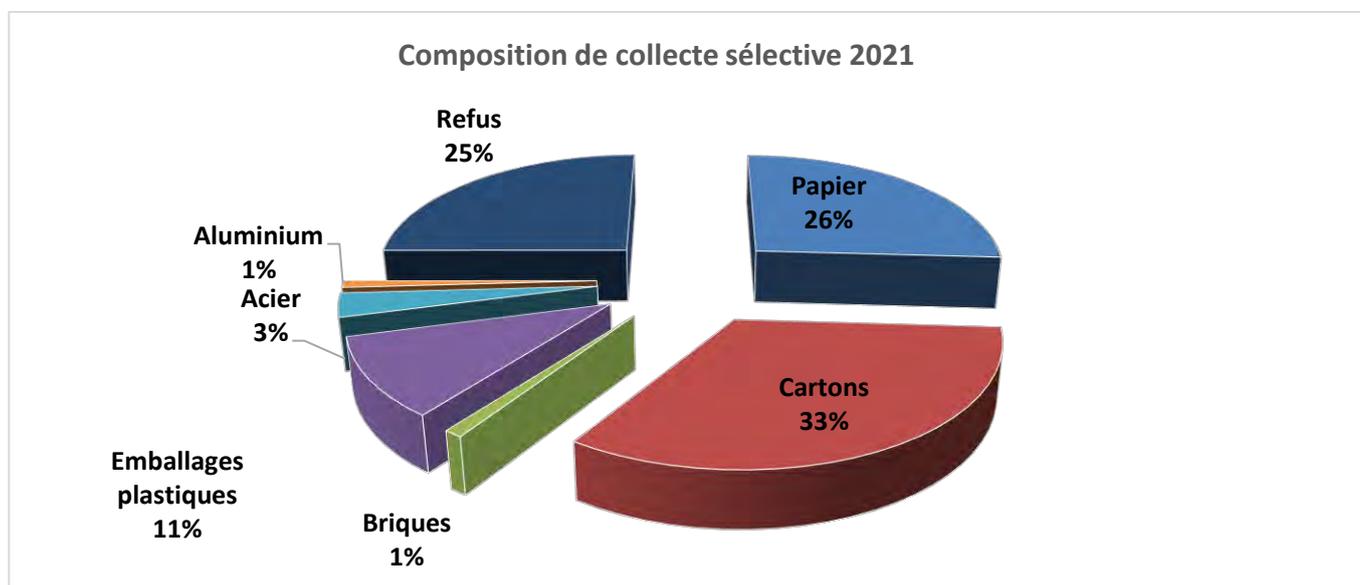
(1 490,68 T en 2020 soit 78,37 kg/hab.)

Le tonnage de collecte sélective poursuit sa progression, avec un tonnage jamais égalé sur le territoire. Néanmoins, cette progression dissimule une progression des erreurs de tri (132 tonnes soit + 50 % par rapport à 2020). Le geste de tri sera corrigé par des actions de communication en 2022.

Matériaux		Tonnages 2021 Livrés aux usines de recyclage	Evolution 2020-2021	Valorisation
Papier		407,04	-6%	Recyclage VEOLIA
Emballages cartonnés		524,60	148 %	Recyclage VEOLIA
Briques alimentaires		16	-21 %	Recyclage VEOLIA
Emballages plastiques		166,20	-32 %	Recyclage VEOLIA
Acier		50,36	27 %	Recyclage VEOLIA
Aluminium		13,82	38 %	Recyclage VEOLIA
Refus		393,19	51 %	
Total		1 571 ,21*	29 %	

*la différence entre le tonnage collecté et le tonnage recyclé correspond aux stocks présents sur la plateforme de transfert et au centre de tri.

Le marché des matières premières secondaires a été perturbé par la crise sanitaire : augmentation des cours, saturation des unités,... Les expéditions de matériaux vers les usines de recyclage n'ont pas pu être réalisées régulièrement. Ces perturbations ont notamment affecté la filière du plastique, ce qui explique la baisse des expéditions d'emballages plastique et les stocks importants présents au centre de tri.



Communauté de Communes de l'Alsace déléguataire à BioBernai 2021

Lors du salon BioBernai les 17, 18 et 19 septembre 2021 Veolia s'est mobilisé et a animé un stand avec des solutions de réduction de la production de déchets. Un comparatif entre un produit jetable et un produit réutilisable était présenté, chiffrant ainsi l'impact des produits réutilisables sur la production de déchets de chaque foyer.



2.4) La distribution des sacs de tri

En 2021, le mode de distribution des sacs de tri a été modifié. D'une distribution en toutes boîtes aux lettres, la distribution s'est organisée autour de permanences de distribution auxquelles se rendent les usagers pour retirer leurs sacs. Les usagers sont informés des dates de permanences grâce aux publications communales et intercommunales et grâce aux papillons accrochés aux poubelles 2 semaines avant la distribution.

Ces permanences sont l'occasion de rappeler les consignes de tri. La solution des permanences avait été retenue pour libérer l'Ambassadrice du tri afin qu'elle se concentre sur les actions de sensibilisation. Lors d'un sondage mené auprès des usagers présents à une permanence, 71 % se sont dits favorables à la nouvelle organisation de la distribution, seul 16 % préfèrent le « porte à porte ».



Papillon sur les poubelles



Permanence à Niedernai



Permanence sur le parking du Auchan à Obernai



Permanence à Meistratzheim

Date et lieux des permanences 2021			% de foyers de la commune qui ont récupéré les sacs de tri lors d'une permanence
Niedernai	Devant la Mairie	Mardi 08/03	66,68 %
		Mercredi 09/03	
		Vendredi 11/03	
		Samedi 12/03	
Meistratzheim	Devant la Mairie	Mardi 17/05	76,66 %
		Vendredi 20/05	
		Samedi 21/05	
Krautergersheim	Devant la Mairie	Mardi 24/05	65,40 %
		Mercredi 25/05	
		Vendredi 27/05	
		Samedi 28/05	
Bernardswiller	Parc du Dreisptiz/ Rue du Lavoir	Mardi 07/06	66,12 %
		Mercredi 08/06	
		Samedi 11/06	
Innenheim	Devant la Mairie	Lundi 13/06	70,40 %
		Mercredi 15/06	
		Samedi 18/06	
Obernai	Parc des Roselières	Lundi 29/08	50,40 % Lors des permanences 20,35 % A l'accueil de la CCPO Soit 70,40 %
	Place Edmond Demange	Mardi 30/08	
	Parking Altau	Mercredi 31/08	
	Place du Marché	Jeudi 01/09	
	Parc Mont National	Vendredi 02/09	
	Parking Altau	Samedi 03/09	
	Parking Auchan	Mercredi 07/09	
	Parking Auchan	Vendredi 09/09	
	Parking Leclerc	Samedi 10/09	
	Parking Leclerc	Mardi 13/09	
	Parking Botanic	Vendredi 16/09	
	Parking Botanic	Samedi 17/09	

3. Collecte des biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le délégataire de service public a mis en place une collecte dédiée de biodéchets à destination des restaurateurs et cantines scolaires. Au 1^{er} janvier 2021, 22 professionnels adhèrent à cette collecte spécifique. Les biodéchets correspondent à tous les déchets organiques : restes de préparation de repas, arêtes de poissons, petits os, épluchures et restes d'assiette.

Les biodéchets sont collectés dans des bacs de 120 L ou de 240 L, deux collectes par semaine sont réalisées en été du mois de mai à septembre et une collecte par semaine du mois d'octobre à avril.



Les biodéchets sont ramassés par un sous-traitant du délégataire : AGRIVALOR qui se charge de la collecte mais également du lavage du bac à chaque ramassage et de la fourniture de sacs biodégradables. Les biodéchets sont ensuite acheminés à l'unité de méthanisation d'AGRIVALOR située à RIBEAUVILLE (68). La méthanisation permet la production d'électricité et de chaleur. La chaleur est consommée par le centre Balnéo du Ressort Barrière à Ribeauvillé.



En 2021 : 43,88 T de biodéchets ont été collectés

- 1,52 T (- 3,34 %) par rapport au tonnage 2020

(45,40 T pour l'année 2020)

La collecte des biodéchets a été suspendue durant les périodes de fermeture des restaurants durant la crise sanitaire.

La collecte du verre

La collecte du verre a été la première collecte séparative mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes, elle permet le recyclage du verre collecté.

50 conteneurs d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire de la CCPO, soit 1 conteneur pour 379 usagers. Les conteneurs de 4m³ sont collectés de manière hebdomadaire, toutes les deux semaines ou tous les mois.

La collecte des conteneurs et leur lavage sont effectués dans le cadre de la délégation de service public confiée à la société Veolia depuis le 1^{er} janvier 2017. Pour réaliser la collecte, le véhicule a parcouru 3 787 km. Une fois collecté, le verre est stocké et revendu à la société O-I Manufacturing France comme matière première pour la fabrication de nouvelles bouteilles en verre dans l'usine de Gironcourt (88).



En 2021 : 892,57 T de verre ont été collectées soit 45,90 kg/hab.

- 13,87 T (- 1,53 %) par rapport au tonnage 2020

(906,44 T en 2020 soit 47,65 kg/hab.)

5. Les déchèteries intercommunales

5.1) L'organisation de la gestion

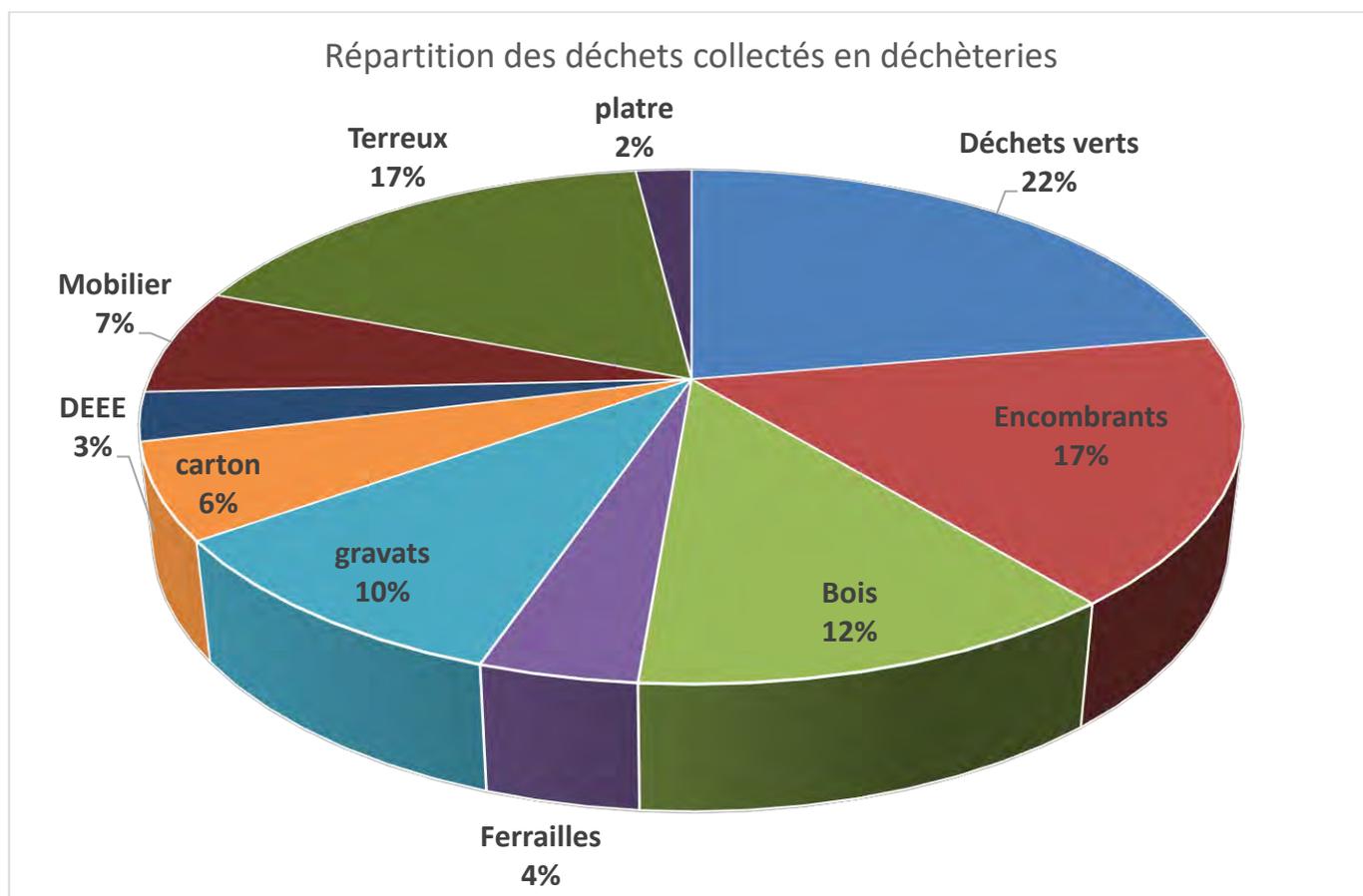
Les déchèteries intercommunales ont été ouvertes le 1^{er} juillet 2005, la déchèterie Est est située à Krautergersheim sur la route départementale 215 et la déchèterie Ouest est située à Obernai, rue des Ateliers.

La gestion des déchèteries est réalisée dans le cadre de la délégation du service public confiée à Veolia depuis le 1^{er} janvier 2017. Le délégataire est en charge du gardiennage du site, de l'accueil et de l'information des usagers, du transport et de l'évacuation des déchets et leur valorisation.

En 2021 : 6 339,69 T ont été collectées sur les déchèteries intercommunales
+ 1 252,42 T (+ 24,62 %) par rapport au tonnage 2020
(5 087,27 T en 2020)

Les tonnages 2021 sont en très forte hausse par rapport à 2020 (+24,62 %), année particulière en raison de la fermeture des sites suite à la crise sanitaire. Par rapport à 2019, une année « normale », l'évolution des tonnages reste très importante (+ 19 %).

Cette augmentation a été également constatée sur d'autres collectivités alsaciennes. Ainsi sur le SMICTOM d'Alsace Centrale (Scherwiller), les tonnages de 2021 ont progressé de 7 % par rapport à 2019. De même dans la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller avec une augmentation de + 13 %.



NB : Ne sont pas pris en compte dans ce graphique : le polystyrène, les déchets dangereux, les huiles (minérales et végétales), les batteries, les piles, les films plastiques, les capsules Nespresso®, les cartouches d'encre, les Déchets industriels banaux, les plastiques durs, le réemploi et les tontes en raison de leurs trop faibles tonnages.

*DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Déchets collectés	Tonnages 2021	Evolution 2020/2021	Traitement
Batteries 	0,86	258 %	Recyclage
Bois 	742,54	34 %	Recyclage (SWEDSPAN, 70) et valorisation (Norske skog, 88)
Capsules Nespresso	8	-31 %	Recyclage
Cartons 	366,31	15 %	Recyclage
Cartouches d'encre 	0,27	-47 %	Recyclage
Déchets Dangereux 	27,74	-3,78 %	Valorisation (Trédi, Strasbourg, 67)
Déchets électriques et électroniques 	186,49	9 %	Recyclage (Envie2E, Strasbourg, 67)
Déchets industriels banals	3,69	72 %	Enfouissement (ISDND, Tétting, 57)
Déchets verts 	1 353,58	36 %	Compostage (SEDE, Eschau, 67)
Encombrants 	1 025,06	13 %	Incineration
Ferrailles 	238,58	2 %	Recyclage (Baruch, Rosheim, 67)
Film plastique	3,87	-21 %	Recyclage
Gravats 	602,76	35 %	Recyclage (REMEX, Griesheim, 67)
Huile moteur 	7,69	24 %	Recyclage (SEVIA)
Huile végétale 	2,06	75 %	Méthanisation (lycée agricole, Obernai 67)
Mobilier 	406,16	17 %	Recyclage
Plastiques durs	69,02	4975 %	Recyclage
Plâtre 	118,81	6 %	Recyclage (Ritleng, Rohr, 67)
Piles 	1,94	12 %	Recyclage
Polystyrène 	19,43	17 %	Recyclage
Réutilisation/réemploi 	49,01	7 %	Réutilisation (Emmaüs, Scherwiller, 67)
Terreux	1 045,56	21 %	Enfouissement (Veolia, Rosheim, 67)
Tontes 	60,26	416 %	Méthanisation (lycée agricole, Obernai, 67)
Total	6 339,69		

Avec une analyse détaillée, l'évolution du tonnage global s'explique par la progression :

- Du tonnage de déchets verts : + 36 % par rapport à 2020, + 16 % par rapport à 2019. Cette évolution peut s'expliquer par un été 2021 très pluvieux ce qui a favorisé la pousse des végétaux
- Du tonnage de bois : + 34 % par rapport à 2020, + 38 % par rapport à 2019.

Pendant et après le confinement, beaucoup d'utilisateurs ont réalisé des travaux à leur domicile (augmentation du Chiffre d'Affaires des enseignes de bricolage) et ont matériellement produits davantage de déchets de bricolage. Ainsi l'augmentation des tonnages en lien avec le bricolage est notable sur le plâtre (+ 30 % par rapport à 2019) ou encore sur les gravats (+ 111 % par rapport à 2019).

La Communauté de Communes du Kochersberg nous a également fait part d'augmentations similaires sur leurs déchèteries : + 39 % pour les déchets verts, + 23 % sur les gravats, + 16 % sur le plâtre et le bois par rapport à 2019.

5.3) Modalités d'accès en déchèteries

Accès des particuliers en déchèterie :

L'accès des usagers en déchèterie se fait au moyen d'un badge d'accès nominatif délivré par la CCPO. Seuls les usagers résidant sur le territoire de la CCPO et titulaires d'un abonnement au service sont autorisés à accéder aux déchèteries intercommunales. Les déchets sont acceptés dans la limite d'1 m³ par jour et 60 passages par an.

Accès des professionnels en déchèterie :

L'accès des professionnels en déchèterie est autorisé uniquement aux entreprises domiciliées sur le territoire, et détentrices d'une carte d'accès nominative délivrée par la CCPO.

L'apport de déchets professionnels est payant. Le règlement se fait par un système de tickets prépayés dématérialisés crédités sur le compte du professionnel. Lors de l'arrivée d'un professionnel en déchèterie, l'agent évalue le volume et la nature des déchets apportés, puis déduit les tickets dématérialisés correspondant à la quantité estimée.

5.4) Fréquentation des déchèteries en 2021

Déchèterie	Particuliers Nbr de passages	Professionnels Nbr de passages	Total	Variation (2020 - 2021)
Obernai	42 749	1 775	44 524	23,89 %
Krautergersheim	25 949	934	26 883	23,50 %
Total	68 698	2 709	71 407	23,74 %
Variation (2020 - 2021)	23,29 %	36,40 %		

L'apport moyen par passage est de 88,22 kg

La fréquentation des déchèteries en 2021 reste inférieure à celle de 2019, -4,30%. L'année 2020 n'est pas une référence en raison de la crise sanitaire (2 mois de fermeture). L'apport moyen a bien progressé puisqu'en 2019 il n'était que de 70,79 kg. Les usagers se rendent en déchèteries avec plus de déchets que les années précédentes.

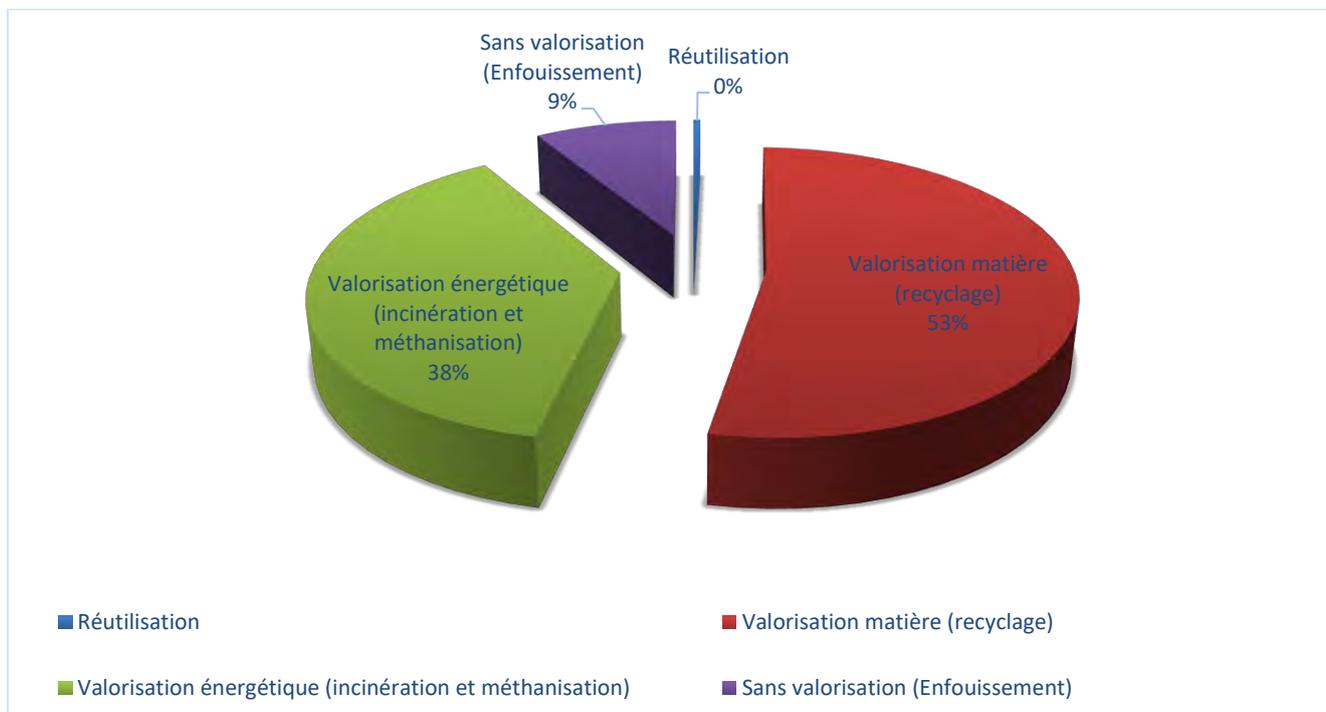


6. Bilan 2021 des tonnages collectés

6.1) Taux de valorisation

Les taux de valorisation permettent de connaître, pour tous les déchets collectés par la CCPO, la part qui est recyclée (valorisation matière), la part qui est incinérée (valorisation énergétique) et la part qui est enfouie (sans valorisation). Grâce à la « recyclerie » sur les déchèteries, une partie des objets apportés est réutilisée, ils n'entrent plus dans une filière de traitement.

Pour **11 986,42 tonnes** collectées en 2021, 91,24 % ont été valorisées soit 10 937,13 t.



Le taux de valorisation est stable depuis 2018 à 91 %.

Depuis 2021, la majorité des déchets produits sur le territoire sont destinés au recyclage (53 %).

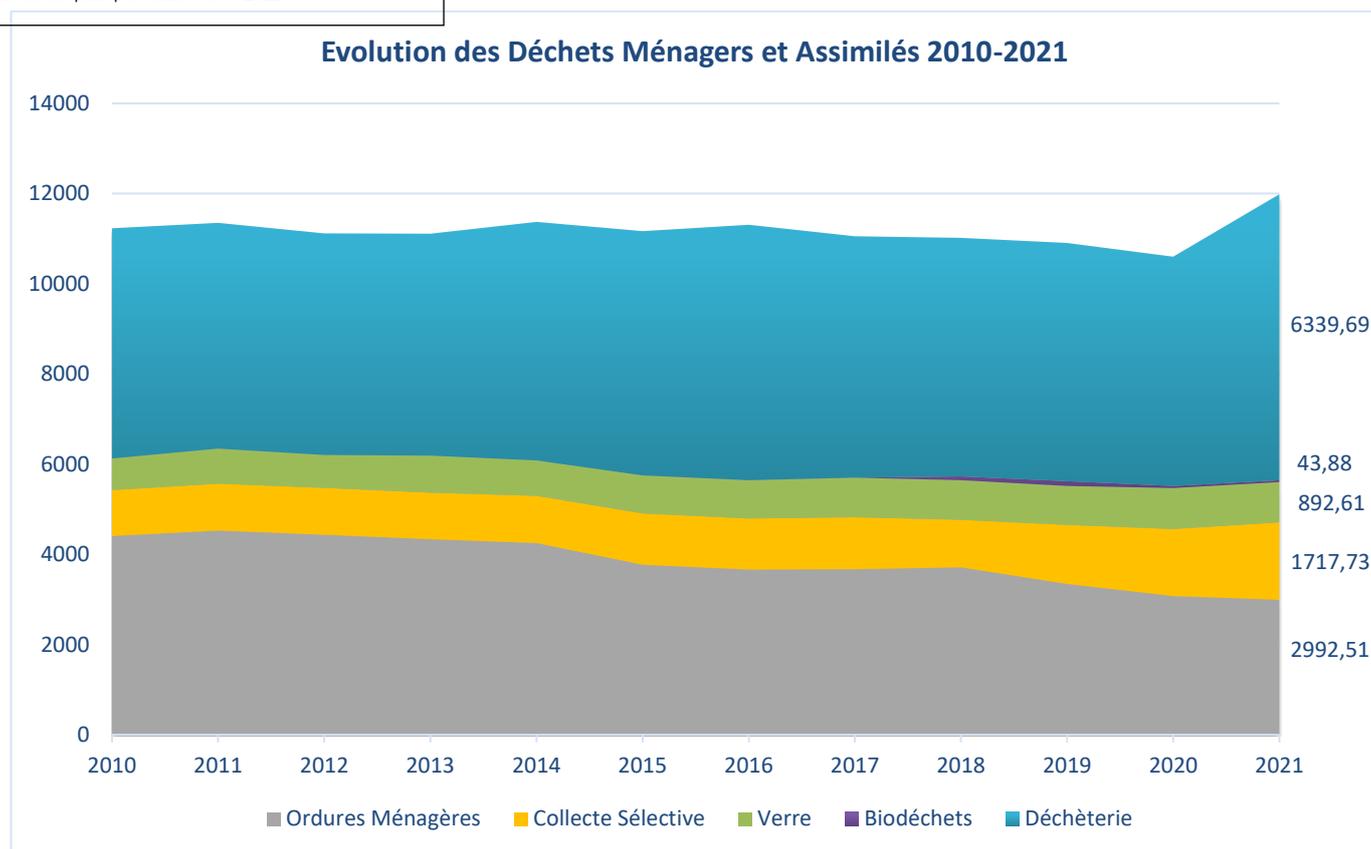
La loi pour l'Economie Circulaire et pour la Croissance Vert du 17 août 2015 impose la valorisation de 65 % des déchets non dangereux et non inertes. Des efforts restent à faire pour atteindre cet objectif.

6.2) L'évolution des tonnages

Bilan des tonnages - évolution 2020- 2021

	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution 2020-2021	Performances 2020 (kg/hab.)	Performances 2021 (kg/hab.)
<u>Ordures ménagères et assimilées</u> (Ordures ménagères + collectes sélectives)	5 516,58	5 646,73	2,35 %	290,05	290,43
<u>Déchets Occasionnels des Ménages</u> (Déchets collectés en déchèterie)	5 087,27	6 339,69	24,62 %		

Après plusieurs années de baisse, les ordures ménagères et assimilés ont progressé en 2021 en raison de la forte augmentation du tonnage de la collecte collective. Les déchets « occasionnels » sont en hausse, en lien direct avec la progression des tonnages collectés en déchèteries.



En 2021 : 11 986,42 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées

Soit 614,52 kg/habitant

(2020 : 10 603,85 T soit 557,53 kg/habitant)

Les tonnages globaux collectés par la Communauté de Communes ont fortement augmenté entre 2020 et 2021 de 1 382,57 tonnes soit + 13,04 %.

Après une baisse significative constatée entre 2019 et 2020 liée à la crise sanitaire, l'année 2021 a enregistré une hausse très importante des tonnages collectés. Jamais le territoire n'a produit autant de déchets. La reprise de l'activité des professionnels et l'engouement des particuliers pour le bricolage ont impacté le service.

Des actions de contrôle de la provenance des déchets collectés puis traités et un accroissement des actions de prévention sont nécessaires pour envisager d'atteindre les objectifs de réduction fixés par la réglementation.

7.1 Prévention des déchets ménagers et assimilés

7.1) Actions de prévention

Les principales actions de prévention en 2021 ont été les suivantes :

- **Opération broyage des déchets de taille sur les déchèteries.** Cette opération a été renouvelée en 2021 à Krautergersheim et à Obernai. Le broyage s'est déroulé de fin janvier à début avril.

Dépôt des branches par les usagers des déchèteries



Broyage par un prestataire spécialisé



Mise à disposition du broyat aux usagers des déchèterie



Cette opération a permis de **mettre à disposition des usagers 170 m³ de broyat** soit 153 tonnes de déchets verts détournés de la collecte.

La collecte des branches à Obernai a été recadrée car de nombreux troncs, voir des souches, étaient déposés avec les branches. Il s'agit de matières qui ne peuvent pas être broyées.

- **Plateforme infocompost** : dans le cadre de la délégation de service public, Veolia a mis en ligne une plateforme Internet regroupant des vidéos et des tutoriels pour répondre aux questions des usagers sur le compost : www.ccpso.infocompost.fr. L'animateur de la plateforme est un référent sur le thème du compostage.
- **Soutien à l'acquisition de composteurs** individuels : 34 foyers ont bénéficié d'une subvention de 20 € de la CCPO. Le volume total des composteurs est de 12,44 m³.



En totalité, 261 foyers ont bénéficié de la subvention depuis sa création.

- **Autocollants stop-pub** : un stock est toujours disponible dans les locaux de la CCPO. Deux commandes d'autocollants ont été réalisées en 2021 pour 1 500 exemplaires au total en mai et novembre 2021.



- **Repair'café** : en 2021, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) a démarré fort avec l'organisation, le samedi 20 novembre, de la 1ère édition du Repair'café. Les 5 bénévoles recrutés par l'intermédiaire des différentes publications étaient épaulés par plusieurs bénévoles du Repair'café du Hahnenberg. Au total 31 objets ont été pris en charge, et 36,19 kg de déchets évités.



- **Campagne de communication lors de la SERD** : la SERD est un moment privilégié pour communiquer sur la réduction de la production de déchets. En plus du Repair'café, chaque jour, une nouvelle thématique de la réduction des déchets était abordée via des publications sur les réseaux de la Communauté de Communes (page Facebook et site Internet) :

- **Le 20/11** : **Lancement du Repair'café** avec la publication dans la journée de premières photos de l'évènement,
- **Le 21/11** : **Que contiennent nos poubelles** : publication d'une infographie sur le contenu de la poubelle. Les données utilisées sont issues de la campagne de caractérisation menée au Printemps 2021,
- **Le 22/11** : Promotion de **l'autocollant STOP PUB** : diffusion des chiffres sur les imprimés non adressés et la possibilité de récupérer un autocollant STOP PUB auprès de la CCPO
- **Le 23/11** : Diffusion des **résultats du Repair'café**, publication du nombre d'appareils pris en charge et des quantités de déchets évités,
- **Le 24/11** : **Réduire l'impact de mon look ?** : diffusion d'une infographie sur l'impact environnemental de la filière textile et promotion de la Vestiboutique organisée sur le territoire,
- **Le 25/11** : **Les poules, une solution pour réduire ses déchets** : diffusion de la vidéo réalisée en 2020 sur l'utilité des poules,
- **Le 25/11** : Diffusion d'une **vidéo de l'ADEME sur le gaspillage alimentaire** et communication des chiffres du gaspillage alimentaire constaté sur le territoire,
- **Le 26/11** : diffusion de la **vidéo « Ma recette anti gaspi »** réalisée avec le **Chef Etoilé Nicolas STAMM**,
- **Le 27/11** : Noël Vert avec la promotion de **l'atelier organisé à la médiathèque sur le Furoshiki** par le délégataire,
- **Le 27/11 et le 28/11** : Diffusion de **vidéos sur le compostage** et rappel du dispositif de subvention de composteurs.

Prévention des déchets préconisés par l'ADEME

	Ordures ménagères et assimilées (Ordures ménagères + collecte sélective)	Déchets Occasionnels des Ménages (Déchets collectés en déchèteries)	Déchets Ménagers Assimilés (Totaux)	Evolution DMA (Base 100 en 2010)
2010	6 125	5 104	11 229,00	100,00
2011	6 347,87	5 004	11 351,87	101,09
2019	5 621,41	5 282,83	10 904,24	97,11
2020	5 516,58	5 086,73	10 603,31	94,43
2021	5 646,73	6 339,69	11 986,42	106,75

Après de longues années de baisse des tonnages, le territoire a produit plus de déchets. Cette augmentation va au-delà d'un « rattrapage » lié au contexte sanitaire puisque la baisse entre 2019 et 2020 était de 300 T alors que l'augmentation entre 2020 et 2021 est de 1 343 T.

Indice de réduction des déchets admis en installation de stockage (hors terreaux)

	Tonnages déchets admis en installation de stockage	Evolution des tonnages (base 100 en 2010)
2010	174,72	100,00
2019	11,03	6,31
2020	2,19	1,25
2021	3,19	2,11

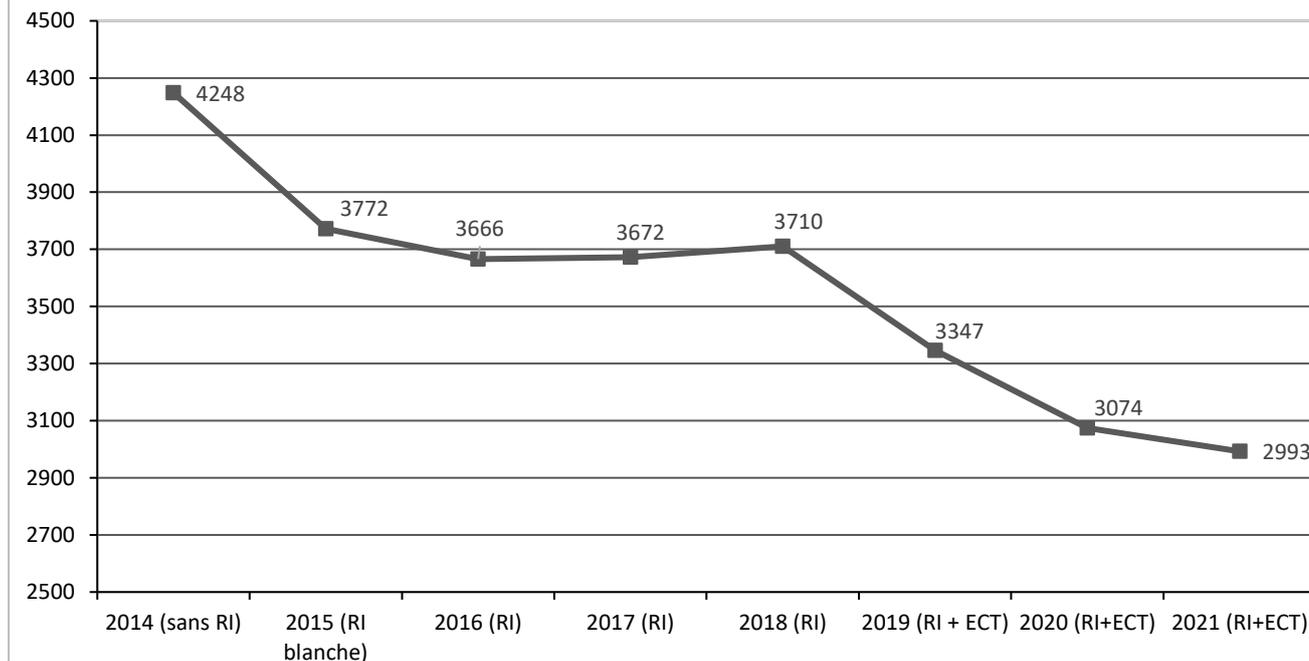
Le tonnage enfouit en 2021 est légèrement supérieur à celui de 2020 en raison du déclassement d'une benne de plâtre contenant trop d'erreurs de tri.

7.3) Redevance incitative et impact sur les tonnages

Flux	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Ecart 2020 - 2021
Ordures Ménagères	3 073,86	2 992,51	- 81,35 tonnes - 2,65 %
Collecte sélective	1 490,68	1 717,73	227,05 tonnes 15,23 %
Biodéchets	45,60	43,88	-1,72 tonnes - 3,77 %
Verre	906,44	892,61	-13,83 tonnes -1,53 %
Déchèterie	5 087,27	6 339,69	1 252,42 tonnes 24,62 %
Total	10 603,85	11 986,42	+ 1 382,57 tonnes 13,04 %

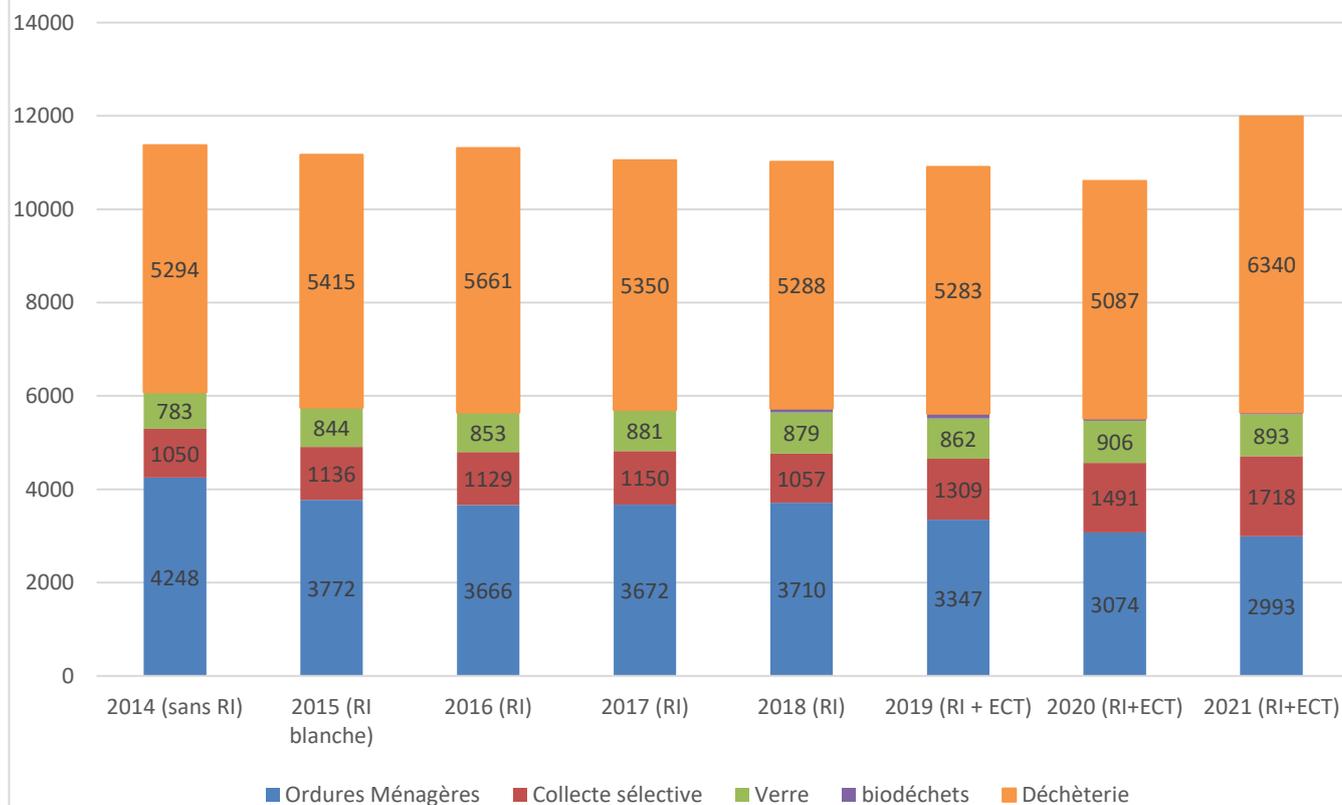
Après une baisse quasi constante de la production de déchets depuis plusieurs années, le tonnage a nettement progressé en 2021. Cette augmentation est essentiellement liée à la progression des tonnages des déchèteries mais également des tonnages de collecte sélective. Le tonnage d'ordures ménagères continue sa baisse mais dans une moindre mesure en 2021.

Evolution du tonnage d'ordures ménagères collectées depuis la mise en place de la RI



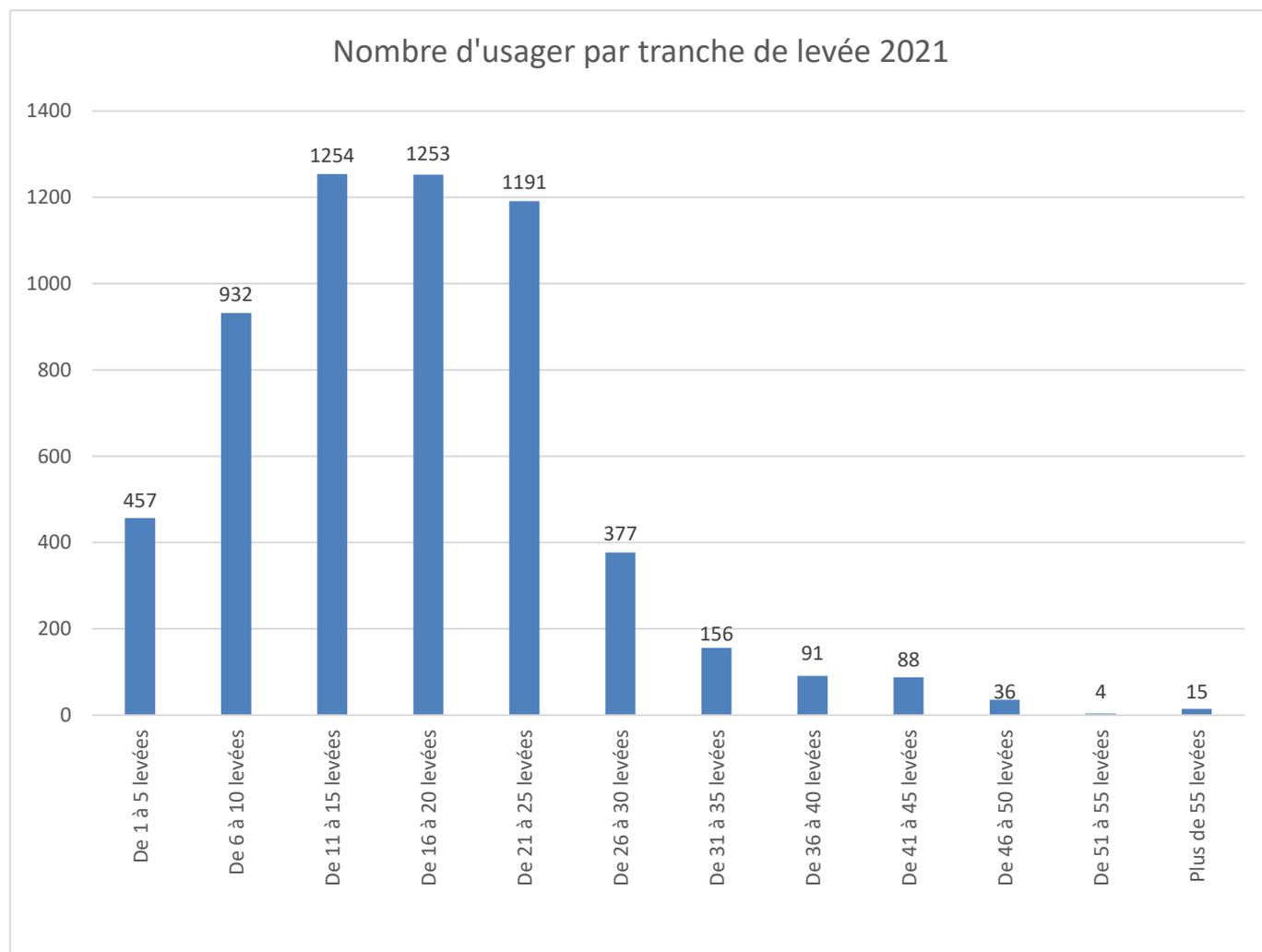
RI : Redevance Incitative, ECT : Extension des consignes de tri

Evolution de la répartition des tonnages



RI : Redevance Incitative, ECT : Extension des consignes de tri

- Usagers dotés d'un bac individuel

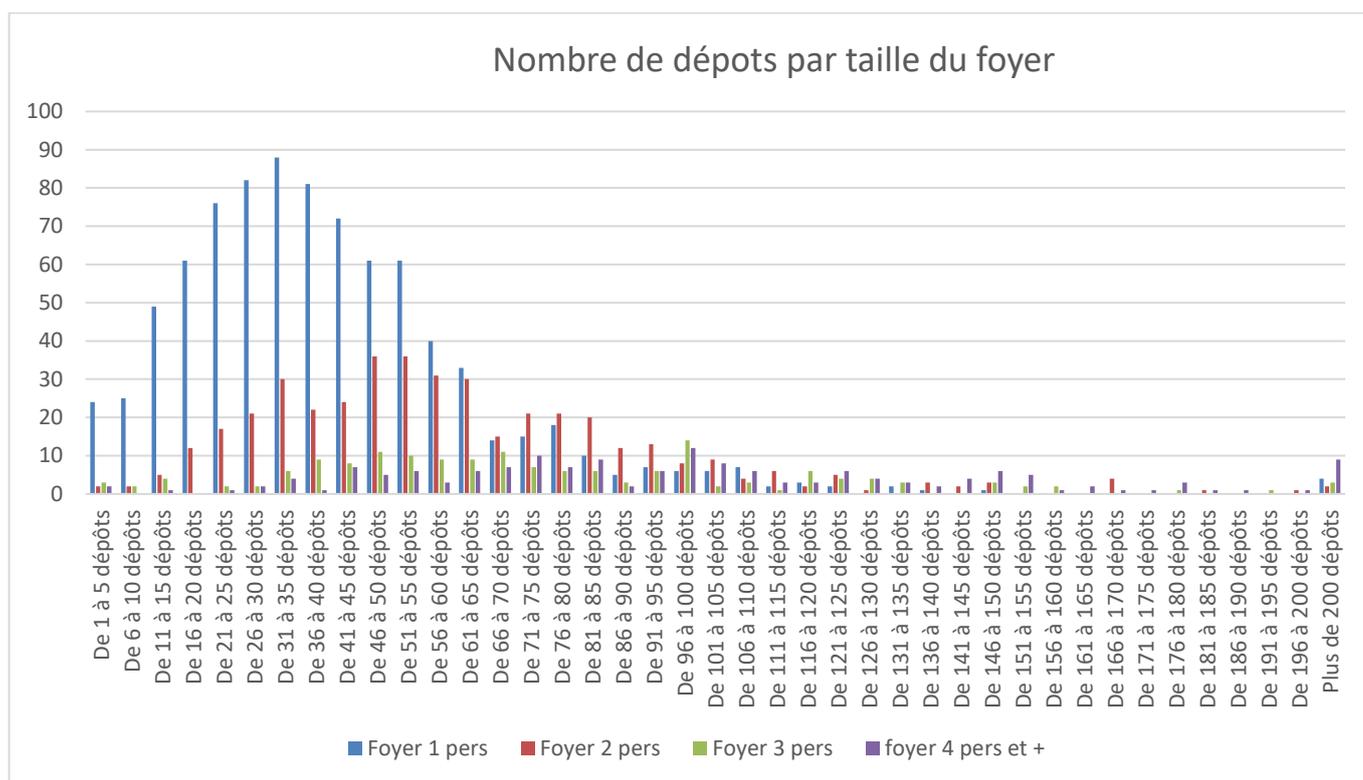


30 levées du bac d'ordures ménagères sont comprises dans la part fixe de la redevance incitative en 2021 pour les foyers collectés en porte-à-porte. 93 % des usagers respectent le forfait et 87 % présentent le bac d'ordures ménagères 26 fois par an ou moins.

En comparaison avec 2020, plus d'usagers sortent leur bac entre 6 et 15 fois par an : +25 % pour la tranche 6 à 10 levées et + 15 % pour la tranche 11 à 15 levées. A contrario, de moins en moins d'usagers sortent leur poubelle entre 26 et 30 fois par an : - 45 % sur la tranche 26 à 30 levées.

Ce glissement vers un nombre de présentation de la poubelle de plus en plus faible traduit un renforcement du détournement des déchets vers d'autres filières et/ou une baisse de production de déchets. Au vu des tonnages collectés en 2021, un détournement au profit du tri et des déchèteries est à retenir.

- Usagers rattachés à un conteneur enterré à contrôle d'accès



En analysant globalement les chiffres, 85 % des foyers respectent les forfaits inclus dans la Redevance :

Pour les foyers 1 personne, majoritaire, 84 % respectent le forfait de 60 ouvertures par an. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à 2020 (76 %).

Pour les foyers de 2 personnes, 88% ont utilisé moins de 96 ouvertures (soit le forfait) en 2021, ils étaient 81 % en 2020.

Pour les foyers 3 personnes, 86 % ont utilisé moins de 120 ouvertures (soit le forfait) en 2021, ils étaient 84 % en 2020.

Pour les foyers de 4 personnes et +, 88 % ont utilisé moins de 156 ouvertures (soit le forfait) en 2021, ils étaient 80 % en 2020.

Les forfaits sont respectés par une majorité d'usagers utilisant des conteneurs à contrôle d'accès. Le dimensionnement des forfaits semble correspondre à la production des foyers faisant le tri.



8. Le coût financier du service

8.1) Extrait du Compte Administratif de la CCPO

Dépenses fonctionnement	CA 2021 (€)
Charges générales (entretien, communication, ...)	23 906,31
Charges de personnels	24 721,14
Charges d'intérêts	1 459,59
Autres charges reversement à ALPHA (dont indemnité COVID)	572 352,30
Charges exceptionnelles (annulations et irrécouvrable REOM avant 2017)	1 777,00
Amortissement et mises au rebut	246 396,26
Totaux	870 612,60 €

Recettes fonctionnement	CA 2021 (€)
Prestations DSP	261 395,12
Ventes matériaux reversées à ALPHA	440 986,64
REOM 2016 (régul pdts exceptionnels)	87,16
Redevance occupation	5 000,00
Revente benne	870,80
Totaux	708 339,72 €

Dépenses investissement	CA 2021 (€)
Conteneurs enterrés	72 252,64
Etude Biodéchets	54 655,00
Distributeur sac de tris	5 410,00
Matériel divers et conteneurs	15 479,00
Remboursement dette (capital)	9 693,53
Totaux	157 490,17 €

Recettes investissement	CA 2021 (€)
Conteneurs enterrés	75 222,91
Amortissement et mises au rebut	246 396,26
Totaux	321 619,17 €

8.2) Chiffres d'affaires de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) 2021

2021 (en € HT)	Chiffre d'affaires de la part fixe	Chiffre d'affaires de la part variable	TOTAL 2021 (€ HT)	TOTAL 2020 (€ HT)	Evolution 2020/2021
Redevables particuliers (Dont Gîtes/meublés)	1 580 337	22 735	1 603 072	1 522 258 €	5 %
Redevables professionnels (Dont Manifestations)	420 476	17 799	438 275	397 910 €	10 %
TOTAL	2 000 813	40 534	<u>2 041 347</u>	<u>1 920 167 €</u>	6 %
%	98 %	2 %			

Le chiffre d'affaires de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères a progressé en 2021 en lien avec l'augmentation des tarifs consentie au délégataire au 1^{er} janvier 2021. Par rapport à 2020, le chiffre d'affaires de la part variable (levées supplémentaires) est stable chez les particuliers mais augmente chez les professionnels en lien avec la reprise de l'activité. Le chiffre d'affaires de la part variable est stable depuis la mise en place de la RI en 2016, il s'établit à 2 % du chiffre d'affaires total de la Redevance.

Montants en € HT		FLUX DE DECHETS						TOTAL		
		Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables secs hors verre		Déchets des déchèteries		Bio-déchets	
		PAP	PAV		PAP	PAV				
Tonnages		2 519	473	893	1 419	298	6 300	44	11 986	
Charges	CCPO	INVESTISSEMENTS (€ TTC) (*)	0	0	0	0	0	0	0	
		Emprunts	11 153						11 153	
		Amortissement	111 492	11 200	13 948	87 360			224 000	
		Personnel	25 000						25 000	
		TOTAL	2 643	431	906	1 219	271	5 088	45	260 153
	Techniques	Prévention	47 142						47 142	
		Pré- collecte (maintenance bacs, conteneurs, ESE, sacs fournitures)	24 373	24 709	6 046	33 138	14 921	0	0	103 186
		Collecte	306 531	47 193	26 985	0	51 958	143 039	7 112	582 818
		Transfert	63 848	11 995	8 232	41 190	8 659	18 568		152 492
		Incinération	257 574	48 390				108 476		414 439
Tri/conditionnement					239 112	50 269	55 644		345 024	
Compostage							30 471	2 371	32 842	
Enfouissement							683		683	
Enlèvement et traitement déchets dangereux							22 479		22 479	
Autres charges		114 771	21 562				124 615		260 948	
TOTAL								1 962 052		
Structures	Frais de fonctionnement (téléphone, impressions,...)	181 878						181 878		
	Frais de fonctionnement	23 934						23 934		
	Personnel d'encadrement	13 939						13 939		
	Frais de structure	88 440						88 440		
	BFR et impayés	55 565						55 565		
	Marges du délégataire	113 696						113 696		
	Communication	19 816						19 816		
	TOTAL								315 389	
TOTAL CHARGES									2 537 594	
Produits	Industriels	Ventes d'énergie								
		Vente de Matériaux			11 492	75 370	27 876		114 738	
		Autres produits								
	Contributions des usagers	Soutiens Eco Organismes	388 732						388 732	
		REOM	2 034 124						2 034 124	
		Facturation des usagers (manifs, bacs, tickets déchèteries,...)	0						0	
Total contribution des usagers									2 034 124	
TOTAL PRODUITS									2 537 594	
Résultat 1 (produits - charges)									260 153	
Reversement annuel à la collectivité pour financement des investissements									260 153	
Résultat 2 (résultat 1 - reversement à la collectivité)									0	

9. Modalités de facturation

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est financé par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) incitative. Depuis le 1^{er} janvier 1999, la redevance est établie selon le nombre de personnes au foyer pour les particuliers et selon la taille de la poubelle (120 ou 240 L) ainsi que le nombre d'enlèvements pour les professionnels.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la REOMi de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est assujettie à la TVA (taux à 10 %).

9.1) Facturation des particuliers et gîtes ruraux en 2021

Facturation pour les foyers collectés en point de regroupement (conteneur enterré), délibération n° 2020/08/05 :

Composition du foyer	Part fixe annuelle € TTC	Nombre d'ouvertures de tambour incluses	Part variable
1 personne	125,35 €	60	1 € TTC par ouverture supplémentaire
2 personnes	187,04 €	96	
3 personnes	230,07 €	120	
4 personnes et +	261,31 €	156	
Gîte rural	93,67€	48	

Facturation des foyers collectés en porte-à-porte, délibération n° 2020/08/05 :

Composition du foyer	Part fixe annuelle	Nombre de levées incluses	Part variable (coût par levée supplémentaire)	
			Bac individuel	Bac collectif
1 personne	125,35 €	30	2,5 € TTC (bac de 120 L)	5 € TTC
2 personnes	187,04 €	30		
3 personnes	230,07 €	30	5 € TTC (bac de 240 L)	
4 personnes et +	261,31 €	30		
Gîte rural	93,67€	15	2,5€ TTC pour un bac de 120 L	

Bac individuel :

- En cas de départ d'un habitant, le mois entamé est facturé sur la base de la date de la dernière levée,
- En cas d'arrivée, la facturation débute à la première levée.

Bac collectif :

- En cas de départ, le mois entamé est facturé,
- En cas d'arrivée, la facturation débute le mois suivant.

Dotation en sacs de tri

Annuellement, il est distribué dans chaque foyer non équipé d'un bac de tri ou d'un conteneur enterré un quota de sacs de tri pour la collecte sélective des emballages recyclables. Le nombre de sacs distribués est calculé en fonction du nombre de personnes qui composent le foyer :

- Foyer de 1 personne : 2 rouleaux de 30 sacs de tri

- Foyer de 2 personnes : 2 rouleaux

- Foyer de 3 ou 4 personnes : 3 rouleaux
- Foyer de 5 personnes et plus : 4 rouleaux

Dotation en bacs et matériel

Les bacs de collecte sont mis gratuitement à disposition des habitants. Lorsqu'un bac est détérioré, l'habitant en fait part à la collectivité qui le remplace gratuitement. Si le bac est volé ou endommagé du fait de l'habitant, un nouveau bac lui sera facturé selon les tarifs suivants (délibération n° 2020/08/05) :

	Conteneur sans serrure	Conteneur avec serrure
	€ TTC	€ TTC
Bac 120 L	38,50	66,00
Bac 240 L	49,50	77,00
Bac 660 L collecte sélective	/	165,00

Les cartes de déchèteries, les clés des poubelles verrouillées et les tags d'accès aux conteneurs enterrés sont mis gratuitement à disposition des habitants. Lorsqu'une carte, une clé ou un tag est perdu ou non restitué, la nouvelle carte, clé ou tag est facturé au tarif de 5,50 € TTC/pièce (délibération n° 2018/06/12).

9.2) Facturation des entreprises et professions libérales en 2021

Les professionnels (usagers du service non ménages) produisent des déchets dits « assimilés » car ils sont de même nature que les déchets ménagers et produits dans les mêmes quantités.

La redevance est calculée en fonction du volume du conteneur et du nombre d'enlèvements, comme exposé dans le tableau ci-après (délibération n° 2020/08/05) :

Bac Ordures Ménagères	Part fixe en C1 30 levées annuelles € TTC	Part fixe en C2 60 levées annuelles € TTC	Part fixe en C3 90 levées annuelles € TTC	Part variable
120 L	202,79	405,63	608,47	2,5 € TTC par levée supplémentaire
240 L	432,56	865,43	1 297,07	5 € TTC par levée supplémentaire
Point de regroupement (Conteneur enterré)	Petit forfait 64 ouvertures annuelles € TTC		Grand forfait : 128 ouvertures annuelles € TTC	
	202,79		432,56	
			1 € TTC par ouverture supplémentaire	

Bac Biodéchets	Bac 120 L : 287,27 € TTC	Bac 240 L : 574,15 € TTC
----------------	--------------------------	--------------------------

- En cas de départ, le mois entamé est facturé,
- En cas d'arrivée, la facturation débute le mois suivant.

En fonction de la taille et du nombre de bacs, les professionnels ont droit à un quota de sacs de tri :

- Premier conteneur 120 litres donne droit à 2 rouleaux de sacs de tri
- Conteneur 120 litres supplémentaire : 1 rouleau
- Premier conteneur 240 litres : 4 rouleaux
- Conteneur 240 litres supplémentaire : 2 rouleaux

10. Evolutions du service

Déploiement progressif du tri à la source des biodéchets

Après la réalisation d'une étude préalable en 2021, le déploiement du tri à la source sera engagé en 2022. Le scénario définitif a été validé par la Commission Permanente. Une première étape d'observation sera mise en œuvre début de l'automne 2022 sur la commune de Bernardwiller et sur plusieurs copropriétés d'Obernai Habitat. Le tri des biodéchets sera étendu au reste du territoire à partir du printemps 2023.



Lutte contre le gaspillage alimentaire

En amont du tri à la source des biodéchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire sera abordée pour réduire la quantité de biodéchets à trier. Des cycles d'ateliers seront organisés sur le territoire dès 2022.

Etude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie

La Commission Permanente a validé le lancement d'une étude de faisabilité pour une recyclerie. Ce lieu a tout son sens aux vues des importants tonnages collectés en déchèteries et dont une partie (à définir par l'étude) est réemployable. Cette étude sera engagée à l'automne 2022.





Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

Exercice 2021

Application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et selon l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les informations surlignées en bleu sont obligatoires au titre du décret



Rénovation de la cuve du réservoir de Bernardswiller

SOMMAIRE

1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes.....	5
1.6.	Eaux traitées	7
2.	LES DONNÉES FINANCIÈRES	11
2.1.	Modalités de tarification.....	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Bilan financier de la collectivité.....	13
2.4.	Bilan financier du délégataire	15
3.	Financement des investissements.....	17
3.1.	Montants financiers.....	17
3.2.	État de la dette du service.....	17
3.3.	Amortissements	18
3.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	19
4.	Indicateurs de performance	20
4.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	20
4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	21
4.3.	Indicateurs de performance du réseau	22
4.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	25
4.5.	Branchements en plomb.....	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	28
7.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	29
7.1.	Consultation des services de la Communauté de Communes.....	29
7.2.	Délégation de Service Public (DSP)	30
7.3.	Ressources	32
7.4.	Les travaux engagés en 2020	34
8.	ORIENTATION POUR L'AVENIR	36
8.1.	Travaux.....	36
ANNEXES	36	



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité :** COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE
- **Caractéristiques :** EPCI à fiscalité propre - Communauté de communes
- **Compétences liées au service :**

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- | | |
|---------------------|------------------|
| - BERNARDSWILLER | - MEISTRATZHEIM, |
| - INNENHEIM, | - NIEDERNAI, |
| - KRAUTERGERSEHEIM, | - OBERNAI, |

- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation : **23 novembre 2016** Non

1.2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en régie
- régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- ◆ Nom du prestataire : **Lyonnaise des Eaux – SUEZ Environnement**
- ◆ Date de début de contrat : **01/01/2017**
- ◆ Date de fin de contrat initial : **31/12/2031**
- ◆ Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31/12/2031**
- ◆ Nombre d'avenants et nature des avenants : **3**

L'avenant n°1 du 01/06/2018 a pour objet :

- L'avancement du calendrier de rénovation des réservoirs,
- La correction d'une erreur matérielle sur le prix de l'eau,
- L'intégration de travaux complémentaires pour la mise aux normes des stations de reminéralisation.

L'avenant n°2 du 01/01/2019 a pour objet :

- La modification des conditions de reversement de la surtaxe intercommunale.

L'avenant n°3 du 11/06/2019 a pour objet :

- La modification du contrat pour prendre en compte la RGPD.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **19 442** habitants au 31/12/2021 (19 019 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau de la taxe sur la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **6 028** abonnés au 31/12/2021 (5 985 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
BERNARDSWILLER	602	608	1,00%
INNENHEIM	478	483	1,05%
KRAUTERGERSHEIM	712	727	2,11%
MEISTRATZHEIM	594	610	2,69%
NIEDERNAI	494	492	-0,40%
OBERNAI	3 105	3 108	0,10%
TOTAL	5 985	6 028	0,72%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **39,77 abonnés/km** au 31/12/2021 (40,55 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **3,22 habitants/abonné** au 31/12/2021 (3,18 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **213,66 m³/abonné** au 31/12/2021. (207,15 m³/abonné au 31/12/2020).

1.5. Eaux brutes

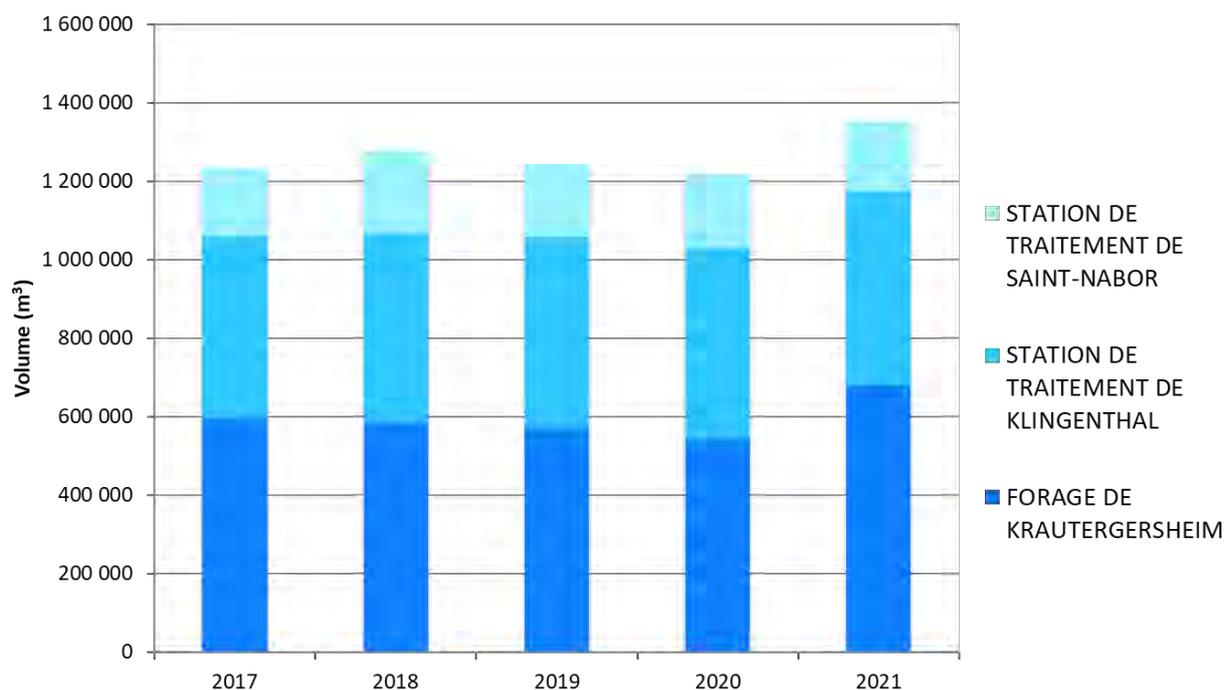
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Les ressources exploitées ont deux provenances :

- **Les sources de montagne** situées dans la vallée de L'Ehn et au pied du Mont Sainte-Odile qui captent l'eau des grès vosgiens. Chaque source fait l'objet d'un repérage normalisé. Pour maintenir la qualité et la protection de la ressource, des travaux de protection des périmètres immédiats ont été réalisés.
- **Les forages en plaine** puisent l'eau dans la nappe alluviale du Rhin, situé dans la plaine à proximité de Krautergersheim et de Hindisheim.

Site	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
FORAGE DE KRAUTERGERSCHEIM	595 868	582 876	569 490	545 021	693 483	25,4 %
STATION DE TRAITEMENT DE KLINGENTHAL	464 926	485 595	486 566	485 570	495 157	2,0 %
STATION DE TRAITEMENT DE SAINT-NABOR	174 613	209 571	187 119	187 503	179 256	-4,4 %
Total des volumes d'eaux prélevées	1 235 407	1 278 042	1 243 175	1 218 094	1 357 896	11,5 %

Volumes d'eaux brutes prélevés



Au total, le service public d'eau potable a prélevé **1 357 896 m³** pour l'exercice 2021 (1 218 094 m³ pour l'exercice 2020).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Le service public d'eau potable achète de l'eau brute provenant du forage Breitenbruch de Hindisheim. Cette eau est traitée à la nouvelle station de traitement du manganèse de Krautergersheim qui est opérationnelle depuis 2014.

Volumes d'eaux brutes importés (m ³)						
Provenance	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
FORAGE BREITENBRUCH DE HINDISHEIM	351 186	366 130	367 022	393 557	359 741	- 8,6 %
Total des volumes d'eaux brutes importés	351 186	366 130	367 022	393 557	359 741	- 8,6 %

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Achats d'eaux traitées

Volumés d'eau potable importés (m ³)						
Provenance	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
RESERVOIR GLOECKELSBURG (BLAESHEIM - STRASBOURG SUD)	638	223	4 208	2 024	11 063	446,5 %
Total des volumés d'eaux potable importés	638	223	4 208	2 024	11 063	446,5 %

1.6.2. Production

Au total, le service public d'eau potable a produit 1 353 690 m³ pour l'exercice 2021.

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumés d'eau potable produits ces dernières années. Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

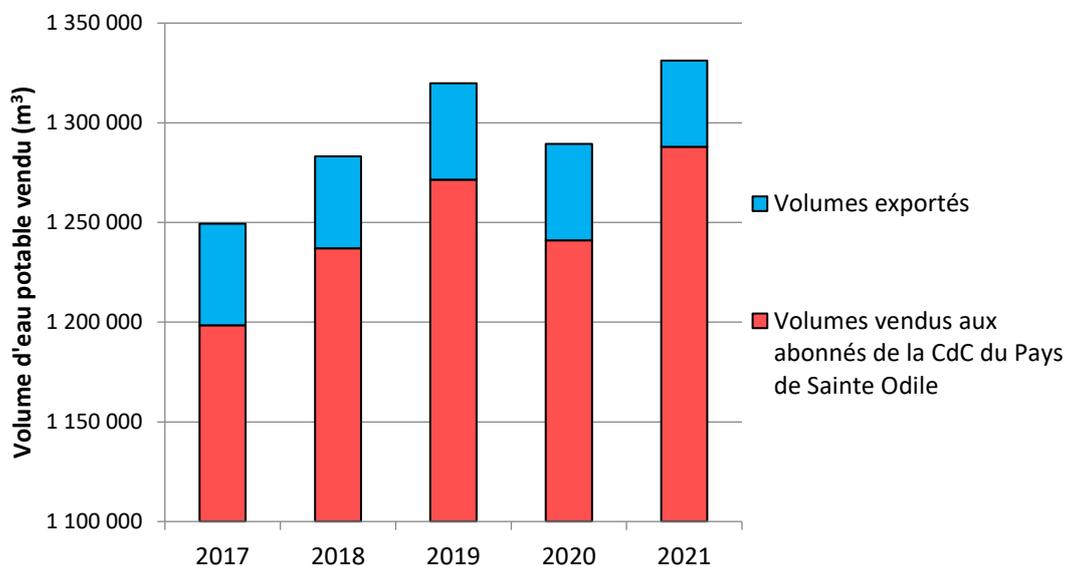
Site	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
FORAGE DE KRAUTERGERSCHEIM	595 276	582 876	569 490	545 021	682 334	25,2 %
STATION DE TRAITEMENT DE KLINGENTHAL	462 722	481 255	486 566	485 570	492 820	1,5 %
STATION DE TRAITEMENT DE SAINT-NABOR	173 592	209 571	187 119	187 503	178 536	-4,8 %
Total des volumés produits	1 231 590	1 273 702	1 243 175	1 218 094	1 353 690	11,1 %

1.6.3. Volumés vendus au cours de l'exercice

De façon à pouvoir calculer le rendement de réseau et l'indice linéaire de pertes avec la meilleure précision possible, les volumés mis en distribution ont également été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relèves, ramenée à 365 jours. Ces données diffèrent donc des données présentées sur l'année civile.

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
COMMUNE DE BERNARDSWILLER	67 224	61 976	-7,8 %
COMMUNE DE INNENHEIM	46 615	47 394	1,7 %
COMMUNE DE KRAUTERGERSEIM	97 630	93 796	-3,9 %
COMMUNE DE MEISTRATZHEIM	72 517	66 017	-9,0 %
COMMUNE DE NIEDERNAI	58 921	54 300	-7,8 %
VILLE D'OBERNAI	882 268	874 428	-0,9 %
Volumes facturés aux abonnés	1 239 791	1 287 943	3,9 %
Volume livré gratuitement avec compteur*	1 266	0	-100 %
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 241 057	1 287 943	3,8 %
SDEA réservoir Gloeckelsberg (Blaesheim-Strasbourg Sud)	7 373	2 888	-60,8 %
COMMUNE DE SAINT NABOR	48 293	43 896	-9,1 %
Total vendu à d'autres services (V₃)	55 666	46 784	-17,0%

*Les volumes livrés gratuitement correspondent aux postes de relèvement, aux compteurs de chantiers non facturés, aux volumes dégrévés.



1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	6 586	6 563	- 0,3 %
Volume de service (V9)	9 910	15 218	53,6 %

Commentaire :

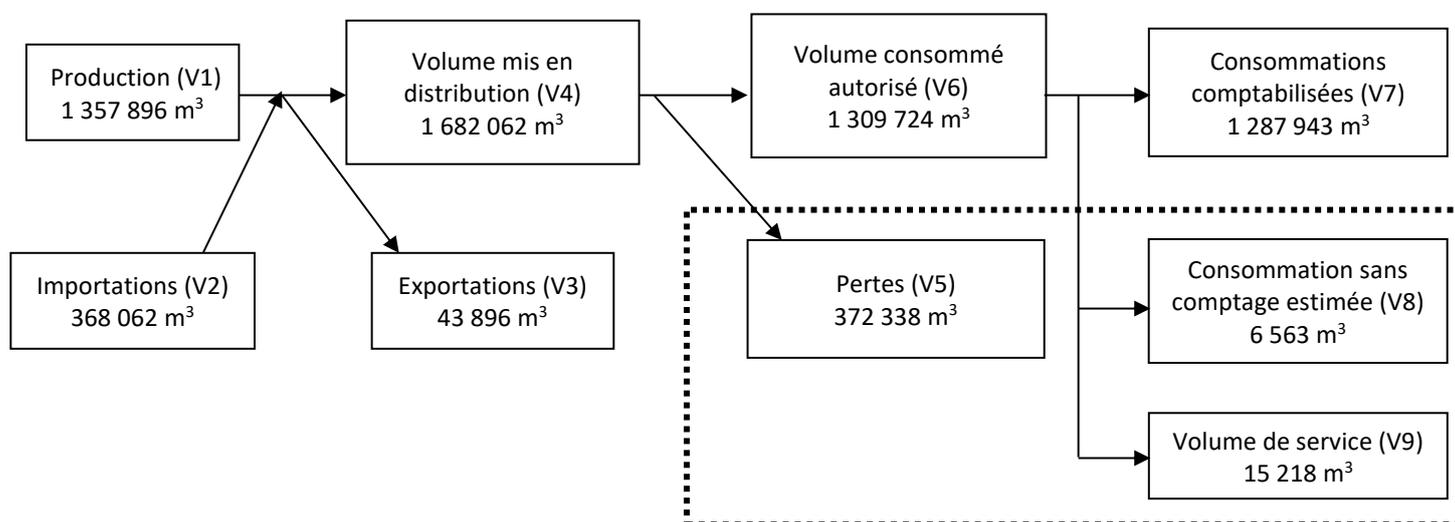
Le volume de service réseau prend en compte les purges, les nettoyages de réservoirs, les rinçages du réseau et les trop-pleins de réservoirs.

Les volumes consommés sans comptage correspondent aux essais poteaux d'incendie, aux manœuvres d'extinction d'incendie, aux volumes techniques des communes (espaces verts, lavage voirie), aux nettoyages des réseaux d'assainissement réalisés par Véolia.

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 257 553	1 309 724	4,1 %

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

La répartition par commune de l'ensemble du linéaire de réseau (**distribution et adduction**) pour l'exercice 2021 est détaillé dans le tableau suivant :

Commune	Exercice 2021
	Longueur du réseau sur le ban communal en ml
BERNARDSWILLER	13 809
BISCHOFFSHEIM	1 173
BLAESHEIM	1 200
BOERSCH	495
HINDISHEIM	3611
INNENHEIM	11 515
KRAUTERGERSCHEIM	17 085
MEISTRATZHEIM	12 215
NIEDERNAI	12 152
OBERNAI	70 519
OTTROTT	9 294
SAINT-NABOR	1 711
TOTAL	154 391

Le schéma de l'ensemble du réseau d'eau potable de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est donné en annexe 1.

Le linéaire total du **réseau de distribution** du service public d'eau potable est de **151,57 kilomètres** au 31/12/2021 (147,6 kilomètres au 31/12/2020).

Le linéaire total du **réseau d'adduction** est de **7,18 kilomètres** au 31/12/2021.

Le linéaire total du **réseau (distribution et adduction)** est de **158,75 kilomètres** au 31/12/2021.

La répartition du parc des compteurs et du nombre de branchements pour l'exercice 2021 est détaillé dans le tableau suivant :

Commune	Exercice 2021	
	Nombre de compteurs	Nombre de branchements
BERNARDSWILLER	616	616
INNENHEIM	488	486
KRAUTERGERSCHEIM	745	742
MEISTRATZHEIM	616	608
NIEDERNAI	502	493
OBERNAI	3 239	3 142
TOTAL	6 206	6 087



2. LES DONNÉES FINANCIÈRES

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Type de prestation	Prix H.T. recommandés
• Frais d'accès au service sans déplacement :	38,00 €
• Frais d'accès au service avec déplacement (demande du client, vérification d'index, pose de compteur et/ou remise en eau) :	76,00 €
• Forfait d'intervention pour travaux minimes y compris frais de déplacement :	45,00 €
• Dépose d'un compteur de 15 ou 20 mm :	51,00 €
• Frais de fermeture ou réouverture du branchement pour non paiement :	57,00 €
• Duplicata de facture :	6,00 €
• Remplacement de compteur de 15 mm gelé, détérioré ou disparu : (en cas de faute prouvée du client) :	102,00 €
• Remplacement de compteur de 20 mm gelé, détérioré ou disparu : (en cas de faute prouvée du client) :	115,00 €
• Remplacement de compteur de 30 mm gelé, détérioré ou disparu : (en cas de faute prouvée du client) :	229,00 €
• Remplacement de compteur de 40 mm gelé, détérioré ou disparu : (en cas de faute prouvée du client) :	293,00 €
• Vérification d'un compteur de 15 ou 20 mm (y compris déplacement) à la demande du client avec un compteur pilote ou une jauge calibré :	89,00 €
• Pénalités pour non paiement (pas de TVA) :	16,20 €
• Contrôle des installations privées dans le cas de puits ou de récupérateur d'eau :	175,00 €
• Expertise du compteur par un banc agréé S.I.M. :	Sur devis

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2020, au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Prix du 1er janvier 2020 - 2021 - 2022													
DESIGNATION	Quantité	Exercice 2020			Evolution %	Exercice 2021			Evolution %	Exercice 2022			Evolution %
		P.U.	Montants			P.U.	Montants			P.U.	Montants		
DISTRIBUTION DE L'EAU													
Part du délégataire SUEZ	2	23,59	47,18	6,07	23,63	47,84	1,40	25,15	50,30	5,14			
Abonnement annuel	120	0,7079	84,95	8,81	0,7177	86,12	1,38	0,7547	90,56	5,18			
Concessionnaire	120	0,5500	66,00	0,00	0,5500	66,00	0,00	0,5500	66,00	0,00			
ORGANISMES PUBLICS													
Agence de l'Eau	120	0,0500	6,00	0,00	0,0500	6,00	0,00	0,0500	6,00	0,00			
Préparation des Ressources en Eau	120	0,3500	42,00	0,00	0,3500	42,00	0,00	0,3500	42,00	0,00			
Autre Centre de Production	120												
Total HT			246,13			247,96			254,86				
T.V.A à 5,5 %			13,54			13,64			14,02				
Total TTC			259,67 €			261,60 €			268,88 €				
pour 120 m3													
abonnement													
toutes taxes													
pour 1 m3			2,16 €			2,18 €			2,24 €				
par litre			0,216 Cts	-0,04		0,218 Cts	0,73		0,224 Cts	2,70			
COLLECTE DES EAUX USEES													
Part du délégataire VEOLIA	2	11,68	23,36	5,27	11,81	23,61	1,07	11,81	23,61	0,00			
Abonnement annuel	120	0,0857	10,28	15,29	0,0825	9,90	-1,41	0,0825	9,90	0,00			
Concessionnaire (VEOLIA)	120	0,1820	21,84	0,00	0,1820	21,84	0,00	0,1820	21,84	0,00			
Part de la Collectivité CCPO	120	0,1820	21,84	0,00	0,1820	21,84	0,00	0,1820	21,84	0,00			
Sur taxe Concessionnaire de Assainissement	120	0,2330	27,96	0,00	0,2330	27,96	0,00	0,2330	27,96	0,00			
ORGANISMES PUBLICS													
Maintenance des réseaux de collecte	120												
Total HT			107,20			107,31			107,31				
T.V.A à 10 %			10,72	2,36		10,73	0,10		10,73	0,00			
Total TTC			117,92 €			118,04 €			118,04 €				
pour 120 m3													
abonnement													
toutes taxes													
pour 1 m3			0,98 €			0,98 €			0,98 €				
par litre			0,098 Cts	2,36		0,098 Cts	0,10		0,098 Cts	0,00			
TRAITEMENT DES EAUX USEES													
Part du délégataire SUEZ	2	20,00	40,00	12,25	20,15	40,30	0,75	20,78	41,56	3,13			
Abonnement annuel	120	0,5582	66,98	17,64	0,5623	67,48	0,73	0,5861	70,33	4,23			
Concessionnaire (SUEZ)	120	0,6400	76,80	-2,02	0,6420	77,04	0,00	0,6400	76,80	0,00			
Part de la Collectivité SIBEF	120												
Sur taxe Syndicat Assainissement	120												
Total HT			183,78			184,52			186,25				
T.V.A à 10 %			18,38	7,19		18,45	0,41		18,62	2,22			
Total TTC			202,16 €			203,03 €			207,56 €				
pour 120 m3													
abonnement													
toutes taxes													
pour 1 m3			1,68 €			1,69 €			1,71 €				
par litre			0,168 Cts	7,19		0,169 Cts	0,41		0,173 Cts	2,22			
total TTC	120 m3		578,75 €			582,68 €			594,48 €				
COLLECTE des EAUX USEES	1 m3		4,83 €	1,85		4,86 €	0,50		4,95 €	2,02			
TRAITEMENT des EAUX USEES	par litre		0,483 Cts			0,486 Cts			0,495 Cts				
Evolution des tarifs													
DESIGNATION		Quantité	Exercice 2020		Evolution %	Exercice 2021		Evolution %	Exercice 2022		Evolution %		
			P.U.	Montants		P.U.	Montants		P.U.	Montants			

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

annuelle semestrielle trimestrielle quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle semestrielle trimestrielle quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité :

Sans objet.

Part du délégataire :

Augmentation liée à l'application de la formule de révision prévue dans le contrat d'affermage.

💧 Recettes globales :

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de **1 287 943 m³/an** (1 239 791 m³/an en 2020).

Total des recettes liées à la facturation du service d'eau potable au 31/12/2021 : **2 265 207 €** (2 307 267 € au 31/12/2020) dont **686 558,06 €** perçues par la CCPO (652 870,44 € au 31/12/2020).

2.3. Bilan financier de la collectivité

A la clôture des comptes, le **compte administratif 2021** présentera un résultat après affectation de **721 039,92 €**.

Le résultat de la section d'investissement s'élève à **251 424,42 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est égal à **469 615,50 €**.

2.3.1. L'exécution des sections

💧 L'exécution de la section de fonctionnement (opérations réelles en € HT)

ANNEES	DEPENSES BUDGETEES	DEPENSES MANDATEES	% DE REALISATION
2020	93 600.00	37 901.30	41 %
2021	237 867.86	176 028.82	74 %
ANNEES	RECETTES BUDGETEES	RECETTES EMISES	% DE REALISATION
2020	565 430.00	657 500.67	116 %
2021	644 630.00	691 188.29	107 %

💧 L'exécution de la section d'investissement (opérations réelles en € HT)

ANNEES	DEPENSES BUDGETEES	DEPENSES MANDATEES	% DE REALISATION
2020	1 342 000.00	765 095.38	57 %
2021	1 460 986.29	918 836.37	63 %
ANNEES	RECETTES BUDGETEES	RECETTES EMISES	% DE REALISATION
2020	448 931.25	0.00	0 %
2021	1 083 753.00	1 154 245.67	106 %

2.3.2. Etat des dépenses et recettes d'investissement par programme (en € HT)



Dépenses par programme du Budget Eau Potable 2021

Code	Commune	Description	Dépenses
386	TOUTES COMMUNES	TRAVAUX DIVERS HORS MARCHE	3 340,95
441	MEISTRATZHEIM	RUE GARE-TRAMWAY MEISTRATZHEIM	86,02
443	MEISTRATZHEIM	MEISTRATZHEIM RTE STRAS	650,58
445	OBERNAI	OBERNAI RUE HOUBLON PLACE 27	32 242,83
452	INNENHEIM	INNENHEIM RUE DE LA LIBERTE	57 491,53
453	MEISTRATZHEIM	MEISTRATZHEIM RUE VOSGES	720,00
TOTAL GENERAL			94 531,91

2.3.3. Bilan de récupération de TVA

Le budget annexe de l'Eau de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est assujetti à la TVA depuis 2017. Par conséquent la TVA est directement déduite sur les acquisitions.

2.4. Bilan financier du délégataire

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021			
<small>(en application du décret 2005-235 du 14 mars 2005)</small>			
en Euros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	2 449 110	2 453 278	0,2%
Exploitation du service	1 199 785	1 184 352	
Collectivités et autres organismes publics	1 107 482	1 080 855	
Travaux attribués à titre exclusif	61 561	108 505	
Produits accessoires	80 281	79 566	
CHARGES	2 446 327	2 447 265	0,0%
Personnel	462 715	441 151	
Energie électrique	66 459	73 277	
Achats d'eau	55 650	56 209	
Produits de traitement	24 501	22 642	
Analyses	6 683	7 461	
Sous-traitance, matières et fournitures	212 712	229 982	
Impôts locaux et taxes	20 385	12 327	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	180 312	191 590	
• télécommunication, postes et télégestion	12 299	15 036	
• engins et véhicules	24 684	29 278	
• informatique	96 804	96 965	
• assurance	5 719	7 824	
• locaux	16 023	14 547	
Contribution des services centraux et recherche	44 169	45 170	
Collectivités et autres organismes publics	1 107 482	1 080 855	
Charges relatives aux renouvellements			
• programme contractuel	85 552	86 738	
• fonds contractuel	27 007	27 361	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	71 617	72 610	
• fonds contractuel	66 445	67 367	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	8 877	11 013	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	5 761	21 491	
Résultat avant impôt	2 782	6 012	116,1%
Apurement des déficits antérieurs	2 782	6 012	
RESULTAT	0	0	0,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

Détail des produits

en €uros	2020	2021	Ecart en %
TOTAL	2 449 110	2 453 278	0,2%
Exploitation du service	1 199 785	1 184 352	-1,3%
• Partie fixe facturée	283 452	289 952	
• Partie proportionnelle facturée	862 969	856 995	
• Cession d'eau facturée	38 758	24 422	
• Variation de la part estimée sur consommations	14 605	12 983	
Collectivités et autres organismes publics	1 107 482	1 080 855	-2,4%
• Part Collectivité	672 940	656 068	
• Redevance prélèvement	61 176	59 652	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	373 366	365 135	
Travaux attribués à titre exclusif	61 561	108 505	76,3%
• Branchements	61 561	108 505	
Produits accessoires	80 281	79 566	-0,9%
• Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	46 032	35 654	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	3 476	5 678	
• Autres produits accessoires	30 773	38 235	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006



3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

3.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	584 180,35	94 531,91
Montant financiers HT des études	39 915,00	0,00
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

3.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 093 375,06	949 929,24
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	140 999,93
	en intérêts	22 071,95

Etat de l'endettement par exercice - 2021

Année	Annuité			Capital	
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2021	163 071,88	143 445,82	19 626,06	0,00	949 929,24
2022	163 071,88	145 956,44	17 115,44	0,00	803 972,80
2023	163 071,88	148 533,93	14 537,95	0,00	655 438,87
2024	163 071,88	151 180,47	11 891,41	0,00	504 258,40
2025	163 071,88	153 898,44	9 173,44	0,00	350 359,96
2026	142 750,34	136 368,68	6 381,66	0,00	213 991,28
2027	81 785,72	77 839,30	3 946,42	0,00	136 151,98
2028	63 832,12	61 855,61	1 976,51	0,00	74 296,37
2029	32 189,89	31 518,09	671,80	0,00	42 778,28
2030	21 642,48	21 276,92	365,56	0,00	21 501,36
2031	21 642,48	21 501,36	141,12	0,00	0,00

Etat des emprunts par programme - 2021

Réf. emprunt Article/Programme	Organisme prêteur	Objet de la dette	An. dép Durée	Taux Differ.	Capital initial Mt. Intérêts	Capital rest. Intérêts rest.	Amortissement Intérêts	Frais + TVA Mt. période
EAU-21 1641/	CAISSE D'EPARGNE	Emprunts travaux 2012	2012 15	4,130 0-0	200 000,00 89 372,83	84 981,07 12 740,53	13 676,08 4 277,52	17 853,80
EAU-22 1641/	CREDIT AGRICOLE	AMELIORATION ET PERENNITE EA	2014 15	3,230 0-0	500 000,00 133 741,82	271 727,08 34 148,91	32 749,06 9 440,58	47 188,54
EAU-24 1641/	CREDIT MUTUEL	EMPRUNTS 20 ET 23 RENEGOCIEE	2016 10	0,650 0-0	778 481,37 34 380,23	378 025,20 8 084,06	77 659,96 3 626,21	81 286,16
EAU-25 1641/	CREDIT MUTUEL	TRAVAUX NIEDERNAJ	2017 10	1,050 0-0	300 000,00 24 198,51	205 194,99 11 229,81	19 360,73 2 281,75	21 642,48
		*** TOTAL ***			1 779 481,37 281 693,39	949 929,24 66 201,31	143 445,82 19 626,06	163 071,88

3.3. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de **321 286.71 €**.

3.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



PROGRAMMATION DES TRAVAUX NEUFS D'EAU POTABLE

COMMUNES	Adresse	Programme	TRAVAUX 2022
			Montant HT
Krautergersheim	Rue des Courlis		43 000 €
Meistratzheim	Rue des Vosges		29 000 €
Obernai	Plan Vélo section 1 rue du Maréchal Juin		5 687 €
	Plan Vélo section 2 contournante		5 800 €
	Plan Vélo section 3 rue du Gal Leclerc		106 743 €
	Parking Capucinière		11 850 €
Toutes Communes	Sécurisation des réseaux - Compteur de sectorisation de Meistratzheim	426E	14 800 €
	Forage Kraut. Etude plan actions		50 000 €
	Travaux Divers	386	30 000 €
TOTAL TTC EN €			296 880 €



4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	48	1	55	0
Paramètres physico-chimiques	28	0	26	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000^m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	93,5 %	88,5 %

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points	Exercice 2020	Exercice 2021
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)				
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui 5	Oui 5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)				
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui 10	Oui 10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)			
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		> 95% 5	> 95% 5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	> 85% 13	> 85% 13

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)				
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui 0	Oui 0
TOTAL (indicateur P103.2B)		120	113	113

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

4.3. Indicateurs de performance du réseau

4.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

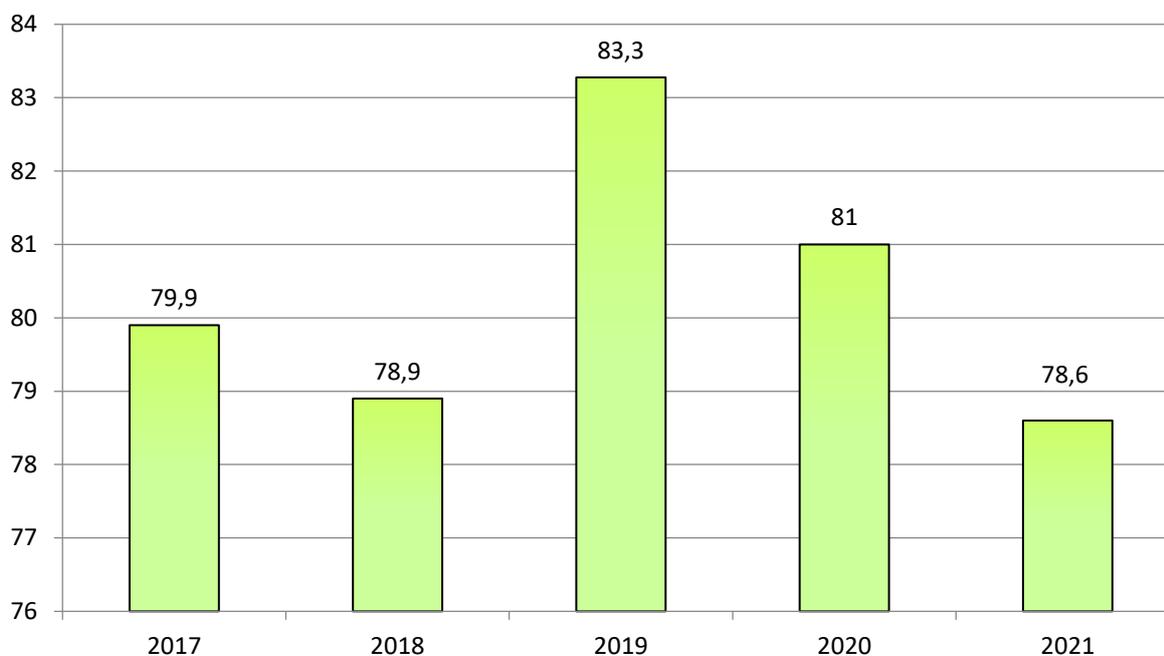
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	81,0 %	78,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	24,2	24,5
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	81,0 %	76,2 %

Evolution du rendement du réseau



Commentaire :

La chute du rendement de réseau observée en 2018 est due à un dysfonctionnement sur la ligne téléphonique reliant le réservoir plaine 1 et la station de pompage de Krautergersheim. La société Orange n'a pu intervenir qu'au bout d'un mois, ce qui a nécessité un fonctionnement en mode horloge du pompage durant cette période générant ainsi des débordements au niveau du réservoir.

4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **7,05** m³/j/km (5,98 m³/j/km en 2020).

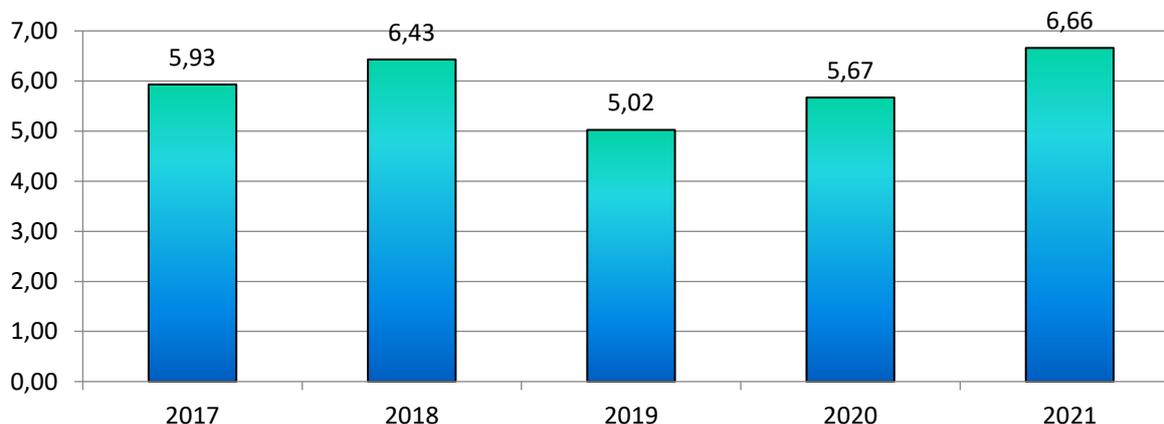
4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **6,66** m³/j/km (5,67 m³/j/km en 2020).

Evolution de l'indice linéaire de pertes



4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,530	2,200	1,058	0,81	0

Au cours des 5 dernières années, 5,598 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,74 % (1,12 % en 2020).

4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 95,4 % (95,4 % en 2020).

4.5. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	6 017	6 087
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0 %	0 %



5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	



6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	19 019	19 442
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,16	2,18
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93,5 %	88,5 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	118
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,0 %	75,8 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5,98	7,05
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5,67	6,66
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,12 %	0,07 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	95,4 %	95,4 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0



7. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

7.1. Consultation des services de la Communauté de Communes

Dans le cadre de consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressées, les services de la Communauté de Communes ont été sollicités selon le tableau de synthèse par commune ci-dessous :

	Avis sur document administratif CCPO								
	Projet	PLU	AT	CU	DP	PA	PC	PD	total
Bernardswiller				2	1	2	9		14
Innenheim					1		8		9
Krautergersheim	1				2		18		21
Meistratzheim				2	5	1	21		29
Niedernai	1				2	2	7	1	12
Obernai				8	22	1	54	6	91
									186

Demande de branchements eau et assainissement réalisée	68
Demande de branchements eau et assainissement en attente	6
Réponse DICT / DR	2
Demande de renseignement sur branchement assainissement	77

Nombre d'avis formulés par le service en 2021	349
--	------------

7.2. Délégation de Service Public (DSP)

Le 1^{er} janvier 2017 marque le début d'un nouveau contrat de DSP pour l'exploitation du service d'eau potable avec la société SUEZ EAU FRANCE pour une durée de 15 ans.

En plus de l'exploitation du service d'eau potable de la collectivité, le contrat de délégation de service public intègre la réfection des réservoirs, la télérelève des compteurs, la modification des matériaux de filtration des stations de traitement d'eau potable et la mise en place d'un nouveau SIG plus performant.

🌿 Mise en place de la télérelève des compteurs

Le renouvellement de l'ensemble du parc de compteurs du périmètre a démarré en 2017 et s'est poursuivi en 2020. Les antennes de transmission des données sont opérationnelles depuis le 2^{ème} trimestre 2017.

Ces nouveaux équipements permettent à chaque abonné de suivre sa consommation en temps réel et de détecter d'éventuelles fuites. Ils permettent également à l'exploitant de déterminer le rendement du réseau par secteur géographique, en s'appuyant sur les données des compteurs de sectorisation installés les années précédentes.

La connaissance de ces rendements permettra ainsi à la collectivité d'orienter le programme de renouvellement des canalisations.

🌿 Mise en place d'un nouveau SIG

Un nouveau Système d'Information Géographique (SIG) a été mis en place pour la visualisation et le suivi des données patrimoniales et d'exploitation du réseau d'eau potable de la Communauté de Communes. Il permet notamment de visualiser en temps réel les interventions sur le réseau, les consommations des réservoirs et recense toutes les données techniques du réseau d'eau potable de la collectivité (coordonnées, altimétrie, diamètre, matériaux des canalisations, fiche d'essais des poteaux incendie...).

Accessible à la collectivité, le nouveau SIG est mis à jour au fur et à mesure par le délégataire.

🌿 Travaux de réfection des réservoirs

Un planning de rénovation des ouvrages de stockage a été défini dans le contrat de délégation sur un programme de 940 000 € HT et selon le calendrier suivant :

- 2020 : Electrification du réservoir Mont National et du Kilbs à Obernai,
- 2021 : Réfection réservoir de Bernardswiller,
- 2022 : Réfection du réservoir du Kilbs,
- 2024 : Réfection du réservoir Mont National,
- 2026 : Réfection des réservoirs Plaine 1 et 2.

En réalité ce planning a été adapté pour répondre aux enjeux d'exploitation.

Travaux de réfection du réservoir de Bernardswiller réalisés en 2021 :

- Travaux extérieurs :
 - Ponçage peinture existante et conservation de l'aspect béton,
 - Mise en sécurité de la porte d'entrée, pose de nouveau garde-corps,
 - Etanchéité des acrotères et de la cuve extérieure.



- Travaux intérieurs :
 - Renouvellement de l'installation électrique, des garde-corps, des canalisations de la chambre de vanne et rénovation de la cuve.



Ressources

Par arrêté préfectoral du 24 février 2014, une enquête publique a été prescrite du 7 avril 2014 au 12 mai 2014 inclus, en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine incluant la déclaration d'Utilité Publique des travaux de prélèvement et l'établissement des périmètres de protection ainsi que l'enquête parcellaire des sources et des réservoirs. Arrêté pris le : 05/02/2015.

Reconquête de la qualité de la ressource de Krautergersheim

Le forage de Krautergersheim fournit annuellement **545 021 m³ par an** représentant **44 % des besoins actuels en eau potable**.

La ressource est sensible aux pollutions diffuses, essentiellement aux nitrates. Le Préfet du Bas Rhin a classé « Grenelle » le forage de Krautergersheim en 2008 celui-ci étant prioritaire pour la reconquête de la qualité de l'eau.

Neuf autres captages Bas-Rhinois sont également classés « Grenelle ». Ce classement implique la mise en œuvre d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau, la CCPO devant justifier auprès des services de l'Etat de la réalisation de ces actions.

Pour le volet agricole, un nouveau diagnostic a été réalisé en 2015 sur toute l'Aire d'Alimentation de Captage. Il sert de base de réflexion pour l'élaboration du prochain plan d'actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Avant même le classement en forage « Grenelle », en 2006 et 2007, la Communauté de Communes engageait des mesures pour préserver la qualité de sa principale ressource en eau par le soutien financier pour la mise en place de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrate (CIPAN). Devenue obligatoire en 2008, cette mesure a été complétée par la mise en place de sous semis de maïs.

La culture de maïs représente 54 % de la surface cultivée de l'aire d'alimentation du forage. L'opération de sous semis de maïs consiste en l'implantation de sous semis dans les parcelles de maïs incluses dans l'aire d'alimentation du forage de Krautergersheim au stade 6-8 feuilles du maïs. La dose de semis pour le ray-grass se situe entre 10 et 15 kg/ha.

L'accord des exploitants des parcelles de maïs pour l'implantation du sous semis est obtenu par la Communauté de Communes. Le ray-grass permet de maintenir une couverture du sol à l'automne après la récolte du maïs. Cette couverture réduit le risque de lessivage des nitrates excédentaires vers la nappe phréatique.



Plantation de ray-grass sous semis de maïs



Maintien de la couverture du sol à l'automne après la récolte du maïs

En 2021, l'opération sous semis maïs a concerné **33,28 ha dans l'aire d'alimentation**. **4 agriculteurs** ont participé à la démarche.

Les problèmes de qualité et de quantité d'eau sont une des priorités constantes portées par les élus du territoire en charge de la production et de la gestion de la ressource en eau.

Les actions précitées ont été réalisées mais les conséquences positives sur la ressource peuvent difficilement être mesurées en raison de la migration très lente des nitrates dans le milieu (45 cm/an).

🌿 **Etudes préalable à la révision de la DUP du forage de Krautergersheim**

Fin 2017, la CCPO a attribué au bureau d'études GINGER BURGEAP la réalisation des études de vulnérabilité et d'incidence préalables à la révision de la Déclaration d'Utilité Publique du forage de Krautergersheim.

Le bureau d'études et son sous-traitant, le cabinet ENVILYS chargé du diagnostic agricole, ont présenté au comité de suivi le rendu final de l'étude préalable à la révision de la DUP le 7 octobre 2020. Les résultats du diagnostic agricole sont riches d'enseignements.

Le rapport définitif a été transmis au service de l'ARS en 2021. La CCPO a officiellement demandé la nomination d'un hydrogéologue agréé afin de poursuivre la procédure de révision en 2022.

7.3. Les travaux engagés en 2021

🌿 **Krautergersheim : rue de la tuilerie**

Description des travaux :

Suite au renouvellement insuffisant de l'eau dans l'antenne de la rue de la Tuilerie, le réseau a été maillé par 30 ml de canalisation PVC avec la rue du Chanoine Stoeffler.

Entreprise mandatée : SUEZ

Montant total des travaux : 13 193.24 € HT

🌿 **Obernai : nouvelle zone d'activités rue de la Divinale**

Description des travaux d'eau potable :

Suite au renforcement de la conduite en fonte ductile d'un diamètre 150 mm réalisé il y a quelques années dans la rue du Général Leclerc, le maillage entre la rue du Général Leclerc et les établissements « Triumph » et « Leclerc » Boulevard de l'Europe était devenu obsolète.

Ce maillage a été supprimé permettant la libération des parcelles de la nouvelle zone d'activités.

Entreprise mandatée : SUEZ

Montant total des travaux : 3 046.00 € HT

Autres travaux réalisés sur le territoire mais non financés par la CCPO

🟢 Obernai : Rue de la Divinale

Aménagement de la nouvelle zone d'activités avec extension de 350 ml du réseau d'eau potable en fonte ductile DN 150 et réalisation des branchements des différents lots.

Aménageur : KS Groupe
Maitre d'œuvre : bureau d'ingénierie SERUE
Entreprise mandatée : LINGENHELD



🟢 Meistratzheim : Lotissement rue Allmendweg

Réalisation du lotissement d'habitations avec extension de 42 ml de canalisation en PE de 90 mm et création de 10 branchements.

Aménageur : FHA FONCIERES HUGUES AURELE
Maitre d'œuvre : Bureau d'ingénierie OTE
Entreprise mandatée : PONTIGGIA



8. ORIENTATION POUR L'AVENIR

8.1. Travaux

◆ **Bernardswiller**

Rue de Haywiller

Renforcement partiel de la conduite en fonte grise.

Rue de Goxwiller

Suppression de la conduite en fonte grise côté Est et reprise des branchements sur la conduite en fonte ductile existante côté Ouest.

◆ **Krautergersheim**

Rue des Courlis /zone d'activités

Maillage du réseau d'eau potable par la pose de 50 ml de conduite en fonte ductile DN 150 afin de renforcer le débit assurant la défense incendie de la zone d'activités.

◆ **Meistratzheim**

Entrée Ouest

Pose d'un compteur de sectorisation.

◆ **Obernai**

Ruelle des Coqs / rue Monseigneur Caspar

Renforcement de la conduite avec renouvellement des branchements dans le cadre de la réhabilitation du site du Match et de l'ancien hôpital.

Chemin des Aulnes

Etude relative au renouvellement de la conduite en fonte grise par suite de ruptures récurrentes.

Impasse rue du Général Gouraud (futur accès du parking public de la Capucinière).
Renforcement de la conduite d'eau et renouvellement des branchements.

 **CCPO**

- Suivi du programme de réhabilitation des réservoirs dans le cadre du contrat de délégation du service de l'eau potable.
- Réalisation d'une programmation pluriannuelle de 2021 à 2024 en concertation avec la Ville d'Obernai et les Communes en fonction de leur programmation d'aménagement de voirie.
- Concrétisation de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Obernai et de groupements de commandes en co-maitrise d'ouvrage avec les communes.



ANNEXES

- ANNEXE 1. SCHÉMA DU RESEAU D'EAU POTABLE
- ANNEXE 2. FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT ET PERMIS DE CONSTRUIRE
- ANNEXE 3. FACTURE TYPE
- ANNEXE 4. SYNTHÈSE ANNUELLE DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DES EAUX D'ALIMENTATION POUR LES COMMUNES ADHÉRENTES (3 SECTEURS)
- ANNEXE 5. FICHES D'IDENTITÉ DES STATIONS DE TRAITEMENT D'EAU DES SOURCES ET DES FORAGES
- ANNEXE 6. NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

ANNEXE 2. FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT ET PERMIS DE CONSTRUIRE



N° dossier :

Réservé à l'administration



36 - 38 rue du Maréchal Koenig 67 210 OBERNAL - téléphone : 03 88 95 53 52 - Email : ccpso@ccpso.com

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE, AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Je soussigné, (Nom, Prénom, Société) :

Demeurant au N° : Rue :

CP : Localité :

☎ : adresse mail : N° SIRET :

Adresse de facturation si différente de votre adresse actuelle :

Demande l'établissement : d'un branchement principal d'assainissement
 d'un branchement principal d'eau potable
 de compteur(s) supplémentaire(s) d'eau potable, nombre :

Atteste avoir pris connaissance :

- du Règlement Général du Service des Eaux de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- du Règlement Général du service d'Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- du montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif déterminée par la CCPO : €

Fait à : le :

Signature(s) du/des demandeur(s) :

AVIS DE LA MAIRIE

Date :

- Favorable et conforme
 Défavorable

Le Maire,

Observation :

AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Date :

- Favorable et conforme
 Défavorable

Le Président, par Délégation

Observation :

Mme Audrey SCHIMBERLE,
Directrice Générale des Services

Adresse des travaux

Pour l'immeuble N° : Rue :

CP : Localité :

N° permis de construire : Nombre de logement(s) créé(s) :

✓ Le (ou les demandeurs) devra indiquer s'il s'agit de nouveau(x) logement(s), de réhabilitation de logement(s), de modification de logement(s) ou autres (à préciser) :

Documents à joindre impérativement à cette fiche :

- Arrêté de Permis de Construire
- Plan de situation
- Plan de masse avec plans d'exécution des réseaux d'eau et d'assainissement.
Indication de l'emplacement souhaité du compteur eau potable et/ou boîte de branchement sur le plan de situation (joindre des photos).
- vue en plan par niveau avec indication des réseaux d'assainissement
- Coupe avec indication des réseaux d'assainissement (ventilation des chutes)
- Le matricule du compteur (en cas de compteur existant)
- Fiche de demande de branchement incendie si nécessaire
- Formulaire de TVA réduite sur rénovation CERFA 13948*5 (habitation de plus de 2 ans) si nécessaire

✓ **Tous les renseignements demandés sur le présent document devront être dûment remplis par l'intéressé.**

✓ **Toute demande devra impérativement être complétée au plus tard deux mois avant la date souhaitée de réalisation de branchement(s).**

✓ Chaque intéressé doit avoir pris connaissance du montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) créée par l'article 30 de la Loi n° 2012-354 de finances rectificative du 14 mars 2012 et qui est calculée d'après le tableau ci-après conformément à la Délibération du Conseil de Communauté.

Cette participation est facultative. Elle est instituée par délibération de l'organe délibérant de la personne publique compétente en matière d'assainissement qui fixe les modalités de calcul et en détermine le montant. Elle sera exigible à compter de la date de raccordement au réseau collectif de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Le montant de la Participation pour Assainissement Collectif est fixé par la Communauté de Communes selon un montant forfaitaire. Elle s'appliquera aux constructions neuves, aux extensions de constructions existantes générant des eaux

Type de logement(s)	Tarifs en Euros.
1er logement ou 1er local professionnel	1 400 €
Par logement ou local supplémentaire : du 2 ^{ème} au 5 ^{ème} inclus	700€
Par logement ou local supplémentaire : du 6 ^{ème} et plus	400 €

✓ Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile :

Par téléphone au 03.88.95.53.52

Par Email ccpso@ccpso.com

ANNEXE 3. FACTURE TYPE

LA FACTURE TYPE 120 M3

FACTURE TYPE 120 M3

Etablie sur la base des tarifs au 1er janvier 2021

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2020		Exercice 2021		Evolution
		PU	Montants	PU	Montants	
Distribution de l'eau :						
*Part délégataire						
Abonnement annuel	2	23,5900 €	47,18 €	23,9200 €	47,84 €	1,40%
Consommation	120	0,7079 €	84,95 €	0,7177 €	86,12 €	1,38%
Part de la collectivité :						
Surtaxe communautaire eau	120	0,5500 €	66,00 €	0,5500 €	66,00 €	0,00%
COLLECTE DES EAUX USEES						
*Part collectivité						
Abonnement annuel	2	11,6800 €	23,36 €	11,8050 €	23,61 €	1,07%
Consommation (assainissement)	120	0,0837 €	10,04 €	0,0825 €	9,90 €	-1,43%
Surtaxe communautaire assainissement	120	0,3820 €	45,84 €	0,3820 €	45,84 €	0,00%
Traitement des eaux usées :						
*Part délégataire :						
Abonnement annuel	2	20,0000 €	40,00 €	20,1500 €	40,30 €	0,75%
Consommation (assainissement)	120	0,5582 €	66,98 €	0,5623 €	67,48 €	0,73%
*Part collectivité						
Surtaxe syndicale assainissement	120	0,6400 €	76,80 €	0,6400 €	76,80 €	0,00%
Organismes publics :						
*Agence de l'eau						
Preservation des ressources	120	0,0500 €	6,00 €	0,0500 €	6,00 €	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,3500 €	42,00 €	0,3500 €	42,00 €	0,00%
Modernisation des réseaux	120	0,2330 €	27,96 €	0,2330 €	27,96 €	0,00%
Montant HT soumis à TVA 5,5%			246,13 €		247,96 €	0,75%
Montant HT soumis à TVA 10%			290,99 €		291,89 €	0,31%
Montant non soumis à TVA			0,00 €			
TVA à 5,5% :			13,54 €		13,64 €	0,75%
TVA à 10% :			29,10 €		29,19 €	0,31%
TOTAL TTC :			579,75 €		582,68 €	0,50%
Soit le m3 TTC hors abonnement :			3,84 €		3,85 €	0,35%

ANNEXE 4. SYNTHÈSE ANNUELLE DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DES EAUX D'ALIMENTATION POUR LES COMMUNES ADHÉRENTES (3 SECTEURS)

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

Communauté de Communes de Pays de Sainte Odile

Secteur Obernai : ZONES PLAINE ET HAUTE EHN

ORIGINE DE L'EAU

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Le secteur Obernai-zone Plaine - Haute Ehn (14082 habitants)⁽¹⁾ est alimenté en eau par 2 forages et 5 sources. Ces ressources d'eau potable ont été déclarées d'utilité publique les 24 juillet 1974, 16 mars 2012 et 05 février 2015 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est interconnecté avec le Syndicat des Eaux d'Erstein-Nord. Il est exploité par la société Suez Eau France. L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation pour les sources et de désinfection au bioxyde de chlore avant sa distribution. Depuis juin 2014, l'eau provenant du Syndicat des Eaux d'Erstein-Nord fait également l'objet d'un traitement pour éliminer le manganèse avant mélange avec l'eau provenant du forage de Krautergersheim.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

41 prélèvements d'eau ont été réalisés par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 27 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 25,3 °f (degré français)
- pH : 7,5

L'eau provenant des forages est très dure (très calcaire) et à l'équilibre. L'eau provenant des sources est douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive. Celle-ci est susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 24,9 mg/l
- Teneur maximale : 41,0 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 36,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 15,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,06 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

La molécule métolachlore ESA, métabolite (produits de dégradation) du S-métolachlore (herbicide) est mesurée à des teneurs supérieures à la limite de qualité en vigueur (0,1 µg/L) en sortie de station de Krautergersheim. Leurs concentrations moyennes et maximales dans l'eau distribuée sont respectivement de 0,11 et 0,12 µg/L. Un suivi analytique renforcé est réalisé afin de consolider ces observations.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau distribuée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, dans le secteur Obernai - Zones Plaine et Haute Ehn, est conforme aux limites de qualité bactériologiques en vigueur. Sur le plan physicochimique, elle n'est pas conforme aux exigences de qualité réglementaires pour le paramètre métolachlore ESA. La présence de cette molécule dans l'eau à des teneurs inférieures à sa valeur sanitaire maximale, bien que constituant une non-conformité réglementaire, ne présente pas de risque sanitaire pour le consommateur. Pour les autres paramètres chimiques mesurés, la qualité de l'eau distribuée est conforme aux limites de qualité en vigueur. L'eau peut être consommée sans restriction (voir fiche d'information complémentaire sur les métabolites de pesticides jointe en annexe).

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les imprimés collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Unité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
67084 Strasbourg
ars-grandest-dt67-ussc@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86
Crédit photo : fotolia.com

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

Communauté de Communes de Pays de Sainte Odile Secteur Obernai : ZONES HAUTE ET MOYENNE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verno)



Consulter les résultats d'analyses sur www.esupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grand-est-d167-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Catifa photo : fotofia.com

ORIGINE DE L'EAU

Les zones haute et moyenne d'Obernai (2820 habitants⁽¹⁾) sont alimentées en eau par 5 sources. Ces ressources d'eau potable ont été déclarées d'utilité publique le 05 février 2015 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par la société Suez Eau France.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection au bioxyde de chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

16 prélèvements d'eau ont été réalisés par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 14 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 9,6 °f (degré français)
- pH : 7,8

Eau douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,0 mg/l
- Teneur maximale : 3,4 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 12,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 7,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,04 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Un des pesticides recherchés a été détecté à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité. Les autres pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, dans le secteur Obernai - Zones Haute et Moyenne, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

Communauté de Communes de Pays de Sainte Odile

Secteur BERNARDSWILLER



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les rétrogrades de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grand-est-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de Bernardswiller (1424 habitants⁽¹⁾) est alimentée en eau par 3 sources. Ces ressources d'eau potable ont été déclarées d'utilité publique le 05 février 2015 et disposent de périmètres de protection. Le réseau d'eau potable est exploité par la société Suez Eau France. La station de production est commune avec celle de la commune de Saint-Nabor.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection au bioxyde de chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

18 prélèvements d'eau ont été réalisés par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 16 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme (réseau de Saint-Nabor) aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 94 %

Eau de bonne qualité microbiologique. Les analyses ont révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires (chloration, purges) pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 10,9 °f (degré français)
- pH : 7,8

Eau douce (très peu calcaire). Eau douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 8,3 mg/l
- Teneur maximale : 8,6 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 10,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,02 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Un des pesticides recherchés a été détecté à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité. Les autres pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, dans le secteur de Bernardswiller, est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan microbiologique, elle est de bonne qualité.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affilié(e).



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX

FICHE INFO

DESTINÉE AUX USAGERS DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

JUILLET 2015

QU'EST-CE QU'UNE EAU AGRESSIVE ?

On dit parfois d'une eau qu'elle est « agressive ». Qu'est ce que cela signifie ? Quel est l'impact sur la qualité de l'eau du robinet ? Pourquoi peut-elle être « agressive » quand, par ailleurs, elle est dite « douce » ?

Une eau est dite « agressive » lorsqu'elle peut dissoudre le calcaire et le tartre (carbonate de calcium ou de magnésium). Cette eau peut également provoquer la corrosion des métaux des conduites, des chauffe-eaux, des robinetteries...

Une eau dite « douce » contient peu de sels minéraux et se caractérise par une dureté (concentration en calcium et en magnésium) inférieure à 20°f (degré français). Cette eau est faiblement calcaire. Par exemple, les eaux s'écoulant dans les Vosges sont douces, pour la plupart. Au contraire, une eau dite « dure » est, en général, une eau minéralisée (dureté supérieure à 20°f). Par exemple, les eaux souterraines de la plaine d'Alsace sont le plus souvent dures.



On observe que :

- les eaux « douces » sont presque toujours « agressives » et « corrosives »,
- les eaux « dures » (ou calcaires) ne le sont que rarement.

Une eau « douce » et « agressive » contribue, de façon souvent plus importante qu'une eau « calcaire » et « à l'équilibre », à la corrosion des parties métalliques du réseau (conduites, soudures, équipements). De ce fait, elle est susceptible de contenir des métaux toxiques ou indésirables comme le plomb, le cuivre, le cadmium, le chrome, le fer et le nickel.

EN TANT QU'USAGER, COMMENT ÉVITER DE RETROUVER DES MÉTAUX TOXIQUES DANS L'EAU CONSOMMÉE ?

- **Rechercher et supprimer le plomb (interdit depuis 1995) dans le réseau d'eau de l'habitation :** tuyauteries et branchements suspects dans les parties communes de l'immeuble et les logements.

- **Éviter d'utiliser l'eau de premier tirage ou de premier jet** (à l'ouverture du robinet) pour la boisson et la préparation des aliments et **laisser couler l'eau du robinet**, en particulier le matin ou après une absence prolongée, pour supprimer tout ou partie des risques liés à la stagnation de l'eau durant la nuit ou la journée.

- **En cas de changement des branchements, canalisations et tuyauteries intérieures, s'assurer de l'homogénéité des matériaux du nouveau réseau :** en effet, l'assemblage de différents types de canalisations (acier, cuivre, etc.) est susceptible de provoquer des réactions de nature à accélérer la dissolution des métaux.

- **Privilégier, en cas d'eau agressive, les conduites en matériaux non métalliques** disposant d'une attestation de conformité sanitaire (ACS).

- **Ne jamais consommer l'eau chaude au robinet**, même pour les boissons chaudes et la cuisine : cette eau contiendra plus de métaux en excès et certaines bactéries qui prolifèrent aux températures élevées.

- **Ne pas installer d'adoucisseur lorsque la dureté de l'eau est inférieure à 10°f.**

Les résultats des analyses d'eau potable réalisées sur le réseau public sont consultables en ligne : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

Les notes de synthèse sur la qualité de l'eau, commune par commune, sont consultables sur le site de l'ARS : <http://www.ars.alsace.sante.fr> (rubrique santé de la population/santé environnementale /eaux/eau potable).

Dans la même rubrique, vous trouverez également des cartes de synthèses départementales pour certains paramètres de la qualité de l'eau.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ALSACE
Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal Juin
67 084 Strasbourg
Tel. 03 88 88 93 93
ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
www.ars.alsace.sante.fr



ANNEXE 5. FICHES D'IDENTITÉ DES STATIONS DE TRAITEMENT D'EAU DES SOURCES ET DES FORAGES

STATION DE KLINGENTHAL (sources 1A – 2 – 3 – 8 – 9)

Fiche d'identité Station de traitement Klingenthal	
Nom de la station	Station de neutralisation Klingenthal
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	Lyonnaise des Eaux France
Année de mise en service	1996
Dimensionnement	80 m3/h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Rue Scheidecker Klingenthal
Agence	ALSACE
Type de traitement étage 1	Reminéralisation - neutralisation
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore
Réactifs utilisés	
Acide chlorhydrique 7%	
Chlorure de Sodium 9.5%	
Soude	
Calcaire terrestre	
CO2	
Destination eaux de service	Station d'épuration

Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Oui	1
Oxymètre	Non	
Turbidimètre	Oui	1
Uvètre	Non	
Analyseur de chlore	Oui	2
Conductimètre	Oui	1

Photos



STATION DE SAINT NABOR (sources de Bernardswiller, petite et grande source de Saint-Nabor)

Fiche d'identité Station de traitement Saint Nabor	
Nom de la station	Station de neutralisation Saint Nabor
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	Lyonnaise des Eaux France
Année de mise en service	2000
Dimensionnement	35 m3/h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Rue des Aïcines
Agence	ALSACE
Type de traitement étage 1	Reminéralisation - neutralisation
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore
Réactifs utilisés	
Acide chlorhydrique 7%	
Chlorure de Sodium 9.5%	
Soude	
Calcaire terrestre	
CO2	
Destination eaux de service	Station d'épuration

Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Oui	1
Oxymètre	Non	
Turbidimètre	Oui	1
Uvètre	Non	
Analyseur de chlore	Oui	1
Conductimètre	Oui	1

Photos



Fiche d'identité - Station de traitement Krautergersheim

Nom de la station	Station de pompage de Krautergersheim
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'EHN
Année de mise en service	1974
Dimensionnement	200 m3/h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Route de Meistratzheim Krautergersheim
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	Simple désinfection
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore

Réactifs utilisés
Acide chlorhydrique 7%
Chlorite de Sodium 9,5%

Destination eaux de service	Pas d'eau de service
-----------------------------	----------------------

Photos



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Non	-
Oxymètre	Non	-
Turbidimètre	Non	-
Uvètre	Non	-
Analyseur de chlore	Non	-
Conductimètre	Non	-

Fiche d'identité - Station de transfert de K2

Nom de la station	Station de transfert de K2
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	SUEZ
Année de mise en service	
Dimensionnement	1 000 m3/j
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Obernai
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	Simple désinfection
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore

Réactifs utilisés
Acide chlorhydrique 7%
Chlorite de Sodium 9,5%

Destination eaux de service	Pas d'eau de service
-----------------------------	----------------------

Photos



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Non	-
Oxymètre	Non	-
Turbidimètre	Non	-
Uvètre	Non	-
Analyseur de chlore	Non	-
Conductimètre	Non	-

Fiche d'identité - Pompage Hindisheim

Nom de la station	Pompage Hindisheim
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	
Année de mise en service	2011
Dimensionnement	100 à 200 m ³ /h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Hindisheim
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	Simple désinfection
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore

Reactifs utilisés	
Acide chlorhydrique 7%	
Chlorite de Sodium 9,5%	

Destination eaux de service	Pas d'eau de service
-----------------------------	----------------------



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Non	-
Oxymètre	Non	-
Turbidimètre	Non	-
Uvètre	Non	-
Analyseur de chlore	Non	-
Conductimètre	Non	-

Fiche d'identité - Station Krautergersheim

Nom de la station	Station Krautergersheim
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	
Année de mise en service	2014
Dimensionnement	100 à 200 m ³ /h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Krautergersheim
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Filtration + permanganate

Reactifs utilisés	
Permanganate de potassium	

Destination eaux de service	Station d'épuration
-----------------------------	---------------------



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Non	-
Oxymètre	Non	-
Turbidimètre	Non	-
Uvètre	Non	-
Analyseur de chlore	Non	-
Conductimètre	Non	-

ANNEXE 6. NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.ea.rfrace.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 1,95 euros TTC par m³ (seaux - données agréées disponibles - 2019).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.servicepublic.fr/gestion/rpqs/les-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.
(Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

Exercice 2021

Application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et selon l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les informations surlignées en bleu sont obligatoires au titre du décret



*Travaux de renforcement du réseau d'assainissement
rue du Marché à Obernai*

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service.....	4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4. Nombre d'abonnés.....	5
1.5. Volumes facturés.....	6
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	7
1.7. L'inventaire des biens du service.....	7
2. LES DONNÉES FINANCIÈRES	7
2.1. Modalités de tarification.....	8
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	9
2.3. Bilan financier de la collectivité.....	10
2.4. Bilan financier du délégataire.....	12
3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	14
3.1. Montants financiers.....	14
3.2. Etat de la dette du service.....	14
3.3. Amortissements.....	15
3.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	16
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE	17
4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	17
4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)....	17
4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	19
4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	19
5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	20
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	20
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	20
6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	21
7. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	22
7.1. Consultation des services de la Communauté de Communes.....	22
7.2. Délégation de Service Public (DSP).....	23
7.3. Les travaux engagés en 2020.....	23
8. ORIENTATIONS POUR L'AVENIR	26
8.1. Travaux.....	26
ANNEXES	28

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE**
- Caractéristiques : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre - **Communauté de communes**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépollution	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
 - **BERNARDSWILLER,**
 - **INNENHEIM,**
 - **KRAUTERGERSHEIM,**
 - **MEISTRATZHEIM,**
 - **NIEDERNAI,**
 - **OBERNAI.**

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : **26 Juin 2019** Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- régie
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- 🟢 Nom du prestataire : **Véolia Eau**
- 🟢 Date de début de contrat : **01/07/2008**
- 🟢 Date de fin de contrat initial : **30/06/2020**
- 🟢 Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **20/06/2024**
- 🟢 Nombre d'avenants et nature des avenants : **6**

L'avenant n°1 du 31/01/2014 a pour objet :

- La mise en place de la télésurveillance de 5 déversoirs d'orage dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire,
- L'intégration d'un nouveau poste de relèvement dans le parc d'activités économiques intercommunal d'Obernai
- La prise en charge de l'exploitation et de l'entretien des nouveaux réseaux et ouvrages de collecte des eaux pluviales

L'avenant n°2 du 03/02/2015 a pour objet :

- Prise en charge des équipements de télésurveillance des déversoirs d'orage

L'avenant n°3 du 11/04/2015 a pour objet :

- La prise en compte de la scission du contrat entre la commune de Saint-Nabor et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

L'avenant n°4 du 18/12/2015 a pour objet :

- L'intégration Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans le contrat de délégation de service public

L'avenant n°5 du 07/03/2019 a pour objet :

- L'intégration d'un article relatif à la gestion des données (RGPD) et modification des modalités concernant la redevance d'occupation du domaine public (RODP)

L'avenant n°6 du 05/06/2019 a pour objet :

- L'ajout de prestations supplémentaires (travaux de mise en sécurité des DO, travaux de dégagement et d'état des lieux du bassin d'orage de la ZI Nord d'Obernai).

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Population municipale en vigueur au 01/01/2021	Population desservie au 01/01/2021	Population soumise à l'assainissement non collectif au 01/01/2021	Taux de desserte %
19 442	19 181	261	98,6 %

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau de la taxe sur la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 791 abonnés au 31/12/2021 (5 746 au

31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
BERNARDSWILLER						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 509	1 504	1 501	1 499	1 490	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	568	567	569	581	588	1,2%
Assiette de la redevance (m3)	57 986	59 469	57 852	63 119	59 026	-6,5%
INNENHEIM						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 151	1 171	1 192	1 194	1 195	0,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	450	451	465	475	479	0,8%
Assiette de la redevance (m3)	45 616	45 260	44 936	46 273	47 022	1,6%
KRAUTERGERSHEIM						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 736	1 713	1 693	1 706	1 723	1,0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	684	680	692	693	706	1,9%
Assiette de la redevance (m3)	72 351	69 819	69 106	72 439	73 929	2,1%
MEISTRATZHEIM						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 459	1 466	1 484	1 502	1 519	1,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	559	554	561	577	593	2,8%
Assiette de la redevance (m3)	53 785	49 780	51 927	53 925	55 410	2,8%
NIEDERNAI						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 211	1 239	1 266	1 292	1 293	0,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	479	467	472	476	474	-0,4%
Assiette de la redevance (m3)	49 382	50 948	50 521	51 755	49 675	-4,0%
OBERNAI						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	11 386	11 296	11 461	11 738	11 799	0,5%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 916	2 894	2 928	2 944	2 951	0,2%
Assiette de la redevance (m3)	785 951	811 567	805 666	830 341	859 943	3,6%

Nombre d'abonnés déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **5 791 abonnés**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **51,8 abonnés/km** au 31/12/2021. (51,3 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **3,31 habitants/abonné** au 31/12/2021. (3,13 habitants/abonné au 31/12/2020).

1.5. Volumes facturés

Commune	Total des volumes facturés aux abonnés (en m ³)				
	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
TOTAL	1 086 843	1 080 414	1 117 852	1 145 005	2.44 %

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 55 au 31/12/2021 (52 au 31/12/2020).

Il est à noter que 2 arrêtés ont été renouvelés dans l'exercice de l'année 2021.

1.7. L'inventaire des biens du service

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 112.7 km de réseau d'assainissement :
 - 12.3 km en réseau de collecte en système séparatif,
 - 100.3 km en réseau de collecte unitaire,
 - 1.0 km en réseau de refoulement,
- 20.1 km de réseau séparatif d'eaux pluviales

soit un linéaire de collecte total de 132.8 km (131,8 km au 31/12/2020).

Par ailleurs, le patrimoine de la collectivité se compose également de :

- 5 664 branchements eaux usées séparatifs ou unitaires,
- 3 731 bouches d'égout et grilles avaloirs,
- 3 756 regards de visite,
- 30 déversoirs d'orage,
- 3 postes de refoulement,
- 1 bassin de confinement des eaux pluviales de 43 m³, situé rue du stade à Bernardswiller,
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales d'une capacité de 1200 m³ dans la Zone Industrielle Nord d'Obernai,
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales d'une capacité de 140 m³ dans le Parc d'Activités du Thal à Obernai,
- 1 conduite surdimensionnée d'une capacité de stockage de 550 m³ dans le Parc d'activité économique intercommunal à Obernai.

L'inventaire des installations est mis à jour chaque année. Son évolution au cours des dernières années est détaillée en annexes 2. La liste complète des déversoirs d'orage est donnée en annexe 3.



2. LES DONNÉES FINANCIÈRES

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

- ◆ **Participation aux frais de branchement** : Coûts réels
- ◆ **Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)**

En application de l'article 30 de la loi n°2012-354 de finances rectificatives du 14 mars 2012 et de la délibération 2012/04/07, Le Conseil Communautaire a instauré la Participation d'Assainissement Collectif pour chaque branchement neuf ou création de logements supplémentaires selon le tableau ci-dessous :

Type de logement(s)	Tarifs
1 logement ou 1 local professionnel	1400 €
Par logement ou local supplémentaire : du 2ème au 5ème	700 €
Par logement ou local supplémentaire : 6ème et plus	400 €

Cette taxe est due à compter du 1er juillet 2012 (date de dépôt du permis de construire en mairie).

- ◆ **Participation aux frais d'études**

Dans cette même délibération du 27 juin 2012, le Conseil Communautaire a fixé à 100 € les frais d'études pour les demandes de renseignements relatives aux maisons raccordées à l'assainissement collectif.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). Un exemple de facture type pour 120 m³ est donné en annexe 6.

Prix du 1er janvier 2020 - 2021 - 2022										
DESIGNATION	Quantité	Exercice 2020			Exercice 2021			Exercice 2022		
		P.U.	Montants	Evolution %	P.U.	Montants	Evolution %	P.U.	Montants	Evolution %
DISTRIBUTION DE FEUVE :										
Part de délégataire SUEZ										
Abonnement annuel	120	23,59	47,18	5,02	23,91	47,84	1,40	25,15	50,30	5,14
Consommation	120	0,7079	84,95	8,81	0,7177	86,12	1,38	0,7547	90,56	5,16
Part de la Collectivité CCSD :										
Taux de Contribution Eau	120	0,5500	66,00	0,00	0,5500	66,00	0,00	0,5500	66,00	0,00
ORGANISMES EXTERES :										
Agence de l'Eau :										
Prélevement des Revenus et Eau	120	0,0500	6,00	0,00	0,0500	6,00	0,00	0,0500	6,00	0,00
Surverse la Pollution	120	0,3500	42,00	0,00	0,3500	42,00	0,00	0,3500	42,00	0,00
Total HT										
		246,17			247,96			254,85		
		1,514			1,664			1,617		
		Total TTC			Total TTC			Total TTC		
		259,67 €			261,60 €			266,88 €		
		pour 120 m ³ abonnement			pour 120 m ³ abonnement			pour 120 m ³ abonnement		
		Total TTC			Total TTC			Total TTC		
		2,16 €			2,18 €			2,24 €		
		pour 1 m ³			pour 1 m ³			pour 1 m ³		
		0,218 Cts			0,218 Cts			0,224 Cts		
COLLECTE DES EAUX USEES :										
Part de délégataire veolia										
Abonnement annuel	120	11,69	23,36	5,13	11,81	23,61	1,07	11,81	23,61	0,00
Consommation collective	120	0,0837	10,04	15,29	0,0825	9,90	-1,43	0,0825	9,90	0,00
Part de la Collectivité CCSD :										
Taux de Contribution Assainissement	120	0,3820	45,84	0,00	0,3820	45,84	0,00	0,3820	45,84	0,00
ORGANISMES EXTERES :										
Mairie de la Vallée de la Vallée										
Total HT										
		107,39			107,31			107,31		
		T.V.A à 10%			T.V.A à 10%			T.V.A à 10%		
		11,81			11,81			11,81		
		Total TTC			Total TTC			Total TTC		
		119,20 €			119,12 €			119,12 €		
		pour 120 m ³ abonnement			pour 120 m ³ abonnement			pour 120 m ³ abonnement		
		Total TTC			Total TTC			Total TTC		
		0,98 €			0,98 €			0,98 €		
		pour 1 m ³			pour 1 m ³			pour 1 m ³		
		0,098 Cts			0,098 Cts			0,098 Cts		
TRAITEMENT DES EAUX USEES :										
Part de délégataire SUEZ										
Abonnement annuel	120	20,00	40,00	13,25	20,15	40,30	0,75	20,78	41,56	3,11
Consommation (Finances)	120	0,5582	66,98	17,64	0,5623	67,48	0,71	0,5661	67,93	0,71
Part de la Collectivité SIBRE :										
Taux de Contribution SIBRE	120	0,6400	76,80	-3,07	0,6400	76,80	0,00	0,6400	76,80	0,00
ORGANISMES EXTERES :										
Société Spéciale Assainissement										
Total HT										
		187,78			184,58			185,09		
		T.V.A à 10%			T.V.A à 10%			T.V.A à 10%		
		20,66			20,30			20,36		
		Total TTC			Total TTC			Total TTC		
		208,44 €			204,88 €			205,45 €		
		pour 120 m ³ abonnement			pour 120 m ³ abonnement			pour 120 m ³ abonnement		
		Total TTC			Total TTC			Total TTC		
		1,73 €			1,69 €			1,73 €		
		pour 1 m ³			pour 1 m ³			pour 1 m ³		
		0,169 Cts			0,169 Cts			0,173 Cts		
DISTRIBUTION DE FEUVE :										
Part de délégataire SUEZ										
Abonnement annuel	120	579,75	579,75	1,75	582,68	582,68	0,50	584,48	584,48	2,01
COLLECTE DES EAUX USEES :										
Part de la Collectivité CCSD :										
Taux de Contribution Assainissement										
Total TTC										
		4,83 €			4,86 €			4,95 €		
		pour 1 m ³			pour 1 m ³			pour 1 m ³		
		0,483 Cts			0,486 Cts			0,495 Cts		
TRAITEMENT DES EAUX USEES :										
Part de la Collectivité CCSD :										
Taux de Contribution Assainissement										
Total TTC										
		0,483 Cts			0,486 Cts			0,495 Cts		
		pour 1 m ³			pour 1 m ³			pour 1 m ³		
		0,483 Cts			0,486 Cts			0,495 Cts		

Les tarifs applicables au 01/01/2020, au 01/01/2021 et 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont rappelés ci-dessous :

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle semestrielle trimestrielle quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : Sans objet

Part du délégataire : Application du coefficient de révision des prix

💧 Recettes globales :

Total des recettes perçues par la CCPO liées à la facturation du service de collecte des eaux usées perçues durant l'année 2021 : 451 826,30 € (405 739,75 € en 2020).

Ces recettes ne tiennent pas compte des « taxes de raccordement » et des études pour contrôler la conformité en cas de vente. Ces recettes s'élèvent à 253 000 € en 2021.

2.3. Bilan financier de la collectivité

Le résultat déficitaire de la section d'investissement s'élève à 260 315,71 € et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est égal à 443 460,17 €.

A la clôture des comptes, le **compte administratif 2021** présentera un résultat après affectation de **703 775,88 €**.

2.3.1. L'exécution des sections

💧 L'exécution de la section de fonctionnement (opérations réelles en € TTC)

Années	Dépenses budgétées	Dépenses mandatées	Taux de réalisation
2020	76 900,00	19 406,63	25 %
2021	88 490,00	81 749,70	92 %

Années	Recettes budgétées	Recettes émises	Taux de réalisation
2020	465 000,00	547 839,75	118 %
2021	480 000,00	704 826,30	147 %

💧 L'exécution de la section d'investissement (opérations réelles en € TTC)

Années	Dépenses budgétées	Dépenses mandatées	Taux de réalisation
2020	1 178 286,73	851 231,57	72 %
2021	759 410,40	275 809,65	36 %

Années	Recettes budgétées	Recettes émises	Taux de réalisation
2020	371 900,00	47 412,12	13 %
2021	454 284,27	442 892,80	97 %

2.3.2. Etat des dépenses et recettes d'investissement par programme (en € TTC)

Balance Programme du Budget Assainissement

2021



Dépenses par programme du Budget Assainissement 2021

Code	Commune	Description	Dépenses	Recettes (TVA)
386	TOUTES COMMUNES	TRAVAUX DIVERS ASSAINISSEMENT	72 694,41	24 420,66
430	OBERNAI	OBERNAI - RUE BAEGERT DIETRICH	90,35	
434	NIEDERNAI	NIEDERNAI - TRAVERSEE VILLAGE	0,00	63 349,53
442	KRAUTERGERSHEIM	KRAUTERGERSHEIM - TRAVERSEE	1 164,00	120 023,82
443	MEISTRATZHEIM	MEISTRATZHEIM - CONT. RUE GARE	5 047,28	
444	MEISTRATZHEIM	MEISTRATZHEIM - ROUTE DE STRAS	34 705,37	
445	OBERNAI	OBERNAI REMPART CASPART	0,00	1 056,00
447	OBERNAI	OBERNAI - RUE SABLIERE	56 093,69	
449	OBERNAI	OBERNAI - PARKING CAPUCINIÈRE	2 280,00	
450	OBERNAI	OBERNAI GAINAGE TERRAIN TENNIS	0,00	3 758,52
TOTAL GENERAL			172 075,10	212 608,53

2.3.3. Bilan de récupération de TVA

La récupération de la TVA grevant les travaux effectués par la CCPO sur les réseaux affermés s'élève à **212 608,53 €** pour l'exercice 2021.

2.4. Bilan financier du délégataire

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	727 253	727 762	0,07 %
Exploitation du service	282 224	286 886	
Collectivités et autres organismes publics	445 029	440 877	
CHARGES	692 250	814 703	17,69 %
Personnel	53 749	57 877	
Energie électrique	1 552	2 920	
Sous-traitance, matières et fournitures	168 394	284 189	
Impôts locaux et taxes	4 252	2 731	
Autres dépenses d'exploitation	- 933	- 750	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	1 885	2 027	
<i>engins et véhicules</i>	4 243	4 857	
<i>informatique</i>	8 670	8 272	
<i>assurances</i>	2 682	3 726	
<i>locaux</i>	2 675	2 974	
<i>autres</i>	- 21 087	- 22 606	
Redevances contractuelles	0	123	
Contribution des services centraux et recherche	14 389	16 388	
Collectivités et autres organismes publics	445 029	440 877	
Charges relatives aux renouvellements	2 750	6 492	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	2 750	6 492	
Charges relatives aux investissements	3 069	3 857	
<i>programme contractuel (investissements</i>	3 069	3 857	
RESULTAT AVANT IMPOT	35 003	- 86 941	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	9 801	0	
RESULTAT	25 201	- 86 941	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

18/03/2022

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	236 021	240 488	1,89 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	227 229	243 895	7,33 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	8 793	- 3 407	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	46 203	46 398	0,42 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	46 203	46 398	0,42 %
Exploitation du service	282 224	286 886	1,65 %
Produits : part de la collectivité contractante	445 029	440 877	-0,93 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	415 024	462 025	11,32 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	30 005	- 21 148	
Collectivités et autres organismes publics	445 029	440 877	-0,93 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

18/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Les données financières du délégataire présentées ci-dessus concernent le périmètre de l'ancien contrat de délégation incluant la commune de Saint-Nabor.

La décomposition de ces chiffres entre la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile et la commune de Saint-Nabor est présentée ci-dessous.

	Toutes les Communes (Hors Saint Nabor)	Saint Nabor	Total
Exploitation du service			
Part Variable - Consommation Estimé non Facturée	-4,619 €	-48 €	-4,667 €
Part Variable - Consommation	100,296 €	1,965 €	102,262 €
Assainissement Prime Fixe	136,539 €	5,094 €	141,634 €
Assainissement Prime Fixe - Estimé non Facturé	-1,303 €	2,564 €	1,260 €
Factures d'ouverture / complémentaires, pénalités de retard	0 €	0 €	0 €
Rémunération Eaux Pluviales	44,239 €	2,158 €	46,398 €
Total Exploitation du service	275,152 €	11,734 €	286,886 €
Collectivité et Autres Organismes Publics			
Surtaxe	453,114 €	8,911 €	462,025 €
Surtaxe Estimée	-20,929 €	-219 €	-21,148 €
Total Collectivité et Autres Organismes Publics	432,185 €	8,692 €	440,877 €
PRODUITS	707,337 €	20,426 €	727,762 €
CHARGES			
Personnel	56,252 €	1,624 €	57,877 €
Energie électrique	2,837 €	82 €	2,919 €
Sous-traitance, matières et fournitures	276,213 €	7,976 €	284,189 €
Impôts locaux et taxes	2,654 €	77 €	2,731 €
Autres dépenses d'exploitation	-729 €	-21 €	-750 €
Redevances contractuelles	119 €	3 €	123 €
Contribution des services centraux et recherche	15,928 €	460 €	16,388 €
Collectivités et autres organismes publics	428,503 €	12,374 €	440,877 €
Charges relatives aux renouvellements	6,310 €	182 €	6,492 €
Charges relatives aux investissements	3,748 €	108 €	3,857 €
RESULTAT AVANT IMPOT	-84,501 €	-2,440 €	-86,941 €



3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

3.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	749 124	172 075
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

3.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 343 871,11	1 240 010,07
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	102 107,59	103 861,04
	Intérêts	19 498,40	17 476,56

Etat de l'endettement par exercice - 2021

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2021	121 337,60	103 861,04	17 476,56	0,00	1 240 010,07
2022	121 337,60	105 672,80	15 664,80	0,00	1 134 337,27
2023	121 337,60	107 545,32	13 792,28	0,00	1 026 791,95
2024	121 337,60	109 481,20	11 856,40	0,00	917 310,75
2025	121 337,60	111 483,18	9 854,42	0,00	805 827,57
2026	121 337,60	113 554,06	7 783,54	0,00	692 273,51
2027	121 337,60	115 696,67	5 640,93	0,00	576 576,84
2028	84 596,00	80 552,54	4 043,46	0,00	496 024,30
2029	84 596,00	81 150,29	3 445,71	0,00	414 874,01
2030	84 596,00	81 752,46	2 843,54	0,00	333 121,55
2031	84 596,00	82 359,12	2 236,88	0,00	250 762,43

Etat des emprunts par programme - 2021

Réf. emprunt Article/Programme	Organisme prêteur	Objet de la dette	An. dép Durée	Taux Differ.	Capital initial Mt. intérêts	Capital rest. Intérêts rest.	Amortissement Intérêts	Frais + TVA Mt. période
ASSAI-30 1641/	CAISSE D EPARGNE	Divers Travaux Assai 2012	2012 15	4,470 0-0	400 000,00 151 124,00	192 426,31 28 023,29	27 371,23 9 370,37	36 741,60
ASSAI-31 1641/	CREDIT AGRICOLE	MEISTRATZHEIM TRAVERSEE	2019 15	0,740 0-0	1 200 000,00 69 208,39	1 047 583,76 52 164,24	76 489,81 8 106,19	84 596,00
		*** TOTAL ***			1 600 000,00 220 332,39	1 240 010,07 80 187,53	103 861,04 17 476,56	121 337,60

3.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de **322 516,83 €**

3.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



PROGRAMMATION DES TRAVAUX NEUFS D'ASSAINISSEMENT

COMMUNES	TRAVAUX		TRAVAUX 2022
	Adresse	Programme	Montant TTC
Meistratzheim	Rue des VOSGES		58 200 €
Obernai Itinéraire Cyclable	Plan Vélo section 1 rue MARECHAL JUIN		5 280 €
	Plan Vélo section 2 contournante		3 240 €
	Plan Vélo section 3 rue GENERAL LECLERC NORD		164 280 €
Obernai	Parking Capucinière	449	29 786 €
Obernai	11 Place de l'EUROPE		9 237 €
Obernai	Gainage terrain tennis - Hell	450	36 000 €
Toutes Communes	Passages caméras Meistratzheim Niedernai Obernai	386	30 000 €
Toutes Communes	Travaux divers	386	36 000 €
TOTAL TTC EN €			313 823 €



4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **98,6** % des abonnés potentiels.

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points	Exercice 2020	Exercice 2021
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)				
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui 5	Oui 5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)				
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui 10	Oui 10
VP.254	Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux			
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		> 90% 4	> 90% 4
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	> 90% 14	> 90% 15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)				
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	> 95% 0	> 95% 0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non 0	Non 2
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	Oui 10
TOTAL (indicateur P202.2B)		120	93	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

*Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte*

4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Réseau collectant une charge > 2000 EH	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEU de Meistratzheim	2 890	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0,61	0,94	0,92	0,06	0,05

Au cours des 5 dernières années, **2,58 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement de la Communauté de Communes est de **0,48 %**.



5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	



6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	19 019	19 177
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	52	55
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	Compétence SMBE	Compétence SMBE
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] <i>(Ce prix intègre la part collecte et la part traitement gérée par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn)</i>	2,67	2,68
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,3 %	97,3 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	93	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Compétence SMBE	Compétence SMBE
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Compétence SMBE	Compétence SMBE
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Compétence SMBE	Compétence SMBE
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0



7. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

7.1. Consultation des services de la Communauté de Communes

	Avis sur document administratif CCPO								
	Projet	PLU	AT	CU	DP	PA	PC	PD	total
Bernardswiller				2	1	2	9		14
Innenheim					1		8		9
Krautergersheim	1				2		18		21
Meistratzheim				2	5	1	21		29
Niedernai	1				2	2	7	1	12
Obernai				8	22	1	54	6	91
									186

Demande de branchements eau et assainissement réalisée	68
Demande de branchements eau et assainissement en attente	6
Réponse DICT / DR	2
Demande de renseignement sur branchement assainissement	77

Nombre d'avis formulés par le service en 2021	349
--	------------

7.2. Délégation de Service Public (DSP)

Le contrat de DSP de Saint-Nabor a été « mis en conformité » du fait que la commune ne fait pas partie du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPSO).

Ainsi, à compter du 1er janvier 2015, le contrat qui liait initialement le délégataire à la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPSO) et à la commune de Saint-Nabor, est scindé dans sa mise en œuvre entre la société Veolia et la CCPSO d'une part ; et la société Veolia et Saint-Nabor d'autre part.

Il s'agit du même contrat, avec les mêmes termes et conditions qui perdurent, non plus avec un seul délégant, mais avec deux délégants, chacun assurant l'exécution de la délégation de service public pour son territoire (territoire communautaire et territoire communal).

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a adhéré au Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn pour l'exercice de la compétence traitement des eaux usées.

7.3. Les travaux engagés en 2021

Sur l'exercice 2021, la collectivité a réalisé ou engagé les études et les travaux suivants :

◆ Obernai : Rue du Marché

Description des travaux : suite aux orages violents de septembre 2020, le réseau d'assainissement unitaire a été renforcé par la pose de 30 ml d'une canalisation en tuyau annelé de 500mm en parallèle du réseau existant.

2 branchements ont été renouvelés.

Entreprise mandatée : BTP STEGER

Maitrise d'œuvre : Interne CCPO

Montant total des travaux : 27 444.70 € HT



Travaux rue du Marché à Obernai

Les travaux suivants ont été menés par le délégataire en 2021 :

💧 Bassin d'orage ZI Nord à Obernai

Description des travaux : suite à l'entretien du bassin de la ZI Nord et confirmation de l'intégrité de l'étanchéité de la bache, un enrochement a été réalisé.

Entreprise mandatée : VEOLIA

Montant total des travaux : 3 307.50 € HT



Enrochement du bassin d'orage à Obernai

Autres travaux réalisés sur le territoire mais non financés par la CCPO

🟢 **Obernai : Rue de la Divinale**

Aménagement de la nouvelle zone d'activités en système séparatif :

- réalisation de 300 ml d'un réseau d'assainissement d'eaux usées et branchements des différents lots,
- réalisation de 300 ml d'un réseau d'assainissement d'eaux pluviales et des branchements des différents lots et de grilles avaloirs,
- réalisation d'un bassin d'infiltration et de rétention des eaux pluviales de 400 m³.

Aménageur : KS Groupe

Maitre d'œuvre : bureau d'ingénierie SERUE

Entreprise mandatée : LINGENHELD

🟢 **Meistratzheim : Lotissement rue Allmendweg**

Aménagement d'un lotissement d'habitations en système séparatif :

- réalisation de 35 ml d'un réseau d'assainissement d'eaux usées et branchements des 10 lots,
- réalisation de 30 ml d'un réseau d'assainissement d'eaux pluviales et des branchements des 10 lots et de grilles avaloirs,
- réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales de 57 m³ réalisés par deux ouvrages cadre,
- réalisation d'un séparateur d'hydrocarbure.

Aménageur : FHA FONCIERES HUGUES AURELIE

Maitre d'œuvre : Bureau d'ingénierie OTE

Entreprise mandatée : PONTIGGIA



8. ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

8.1. Travaux programmés et reportés

◆ Obernai

- Renforcement et renouvellement des conduites d'assainissement avec reprise des branchements des ruelles des Coqs et une partie de la rue Monseigneur Caspar (tranche 2) dans le cadre de la réhabilitation du site du Match et de l'ancien hôpital,
- Gainage de la canalisation et reprise d'un regard de visite dans le Parc de Hell,
- Sortie du futur parking public de la Capucinière : renouvellement des branchements d'assainissement en coordination avec la pose d'une nouvelle canalisation réalisée dans le cadre de ces travaux.

◆ Bernardswiller

Rue de Haywiller

En complément des travaux d'eau potable, programmation d'un passage caméra du réseau d'assainissement en vue du renouvellement éventuel de branchements d'assainissement.

Rue de Goxwiller

En complément des travaux d'eau potable, programmation d'un passage caméra du réseau d'assainissement en vue du renouvellement éventuel de branchements d'assainissement.

8.2. Programmation pluriannuelle

Territoire de la CCPO

Réalisation d'une programmation pluriannuelle de 2021 à 2024 en concertation avec la Ville d'Obernai et les Communes en fonction de leur programmation d'aménagement de voirie.

Concrétisation de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Obernai et de groupements de commandes en co-maîtrise d'ouvrage avec les communes.

En lien avec la réalisation de la programmation travaux, passation d'un marché de prestations pour le passage caméra dans le réseau d'assainissement, canalisations et branchements afin de mieux appréhender l'importance des travaux à réaliser (état des canalisations, présence d'amiante...).



ANNEXES

- ANNEXE 1. Formulaire de demande de branchement et permis de construire
- ANNEXE 2. Évolution du patrimoine
- ANNEXE 3. Listing déversoirs d'orage
- ANNEXE 4. Factures types pour 120 m³
- ANNEXE 5. Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

ANNEXE 1. Formulaire de demande de raccordement



N° dossier :
Réserve à l'Administration



36 - 38 rue du Maréchal Koenig 67 210 OBERNAI - téléphone : 03 88 95 53 52 - Email : ccpsa@ccpsa.com

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE, AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Je soussigné, (Nom, Prénom, Société) :

Demeurant au N°:

Rue :

CP :

Localité :



☎ :

adresse mail :

N° SIRET :

Adresse de facturation si différente de votre adresse actuelle :

Demande l'établissement :

d'un branchement principal d'assainissement

d'un branchement principal d'eau potable

de compteur(s) supplémentaire(s) d'eau potable, nombre :

Atteste avoir pris connaissance :

- du Règlement Général du Service des Eaux de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- du Règlement Général du service d'Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- **du montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif déterminée par la CCPO :** €

Fait à :

le :

Signature(s) du/des demandeur(s) :

AVIS DE LA MAIRIE

Date :

Favorable et conforme

Défavorable

Le Maire,

Observation :

AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Date :

Favorable et conforme

Défavorable

Le Président, par Délégation

Observation :

Mme Audrey SCHIMBERLE,
Directrice Générale des Services

Adresse des travaux

Pour l'immeuble N° : Rue :
CP : Localité :

N° permis de construire : Nombre de logement(s) créé(s) :

✓ Le (ou les demandeurs) devra indiquer s'il s'agit de nouveau(x) logement(s), de réhabilitation de logement(s), de modification de logement(s) ou autres (à préciser) :

Documents à joindre impérativement à cette fiche :

- Arrêté de Permis de Construire
- Plan de situation
- Plan de masse avec plans d'exécution des réseaux d'eau et d'assainissement.
Indication de l'emplacement souhaité du compteur eau potable et/ou boîte de branchement sur le plan de situation (joindre des photos).
- vue en plan par niveau avec indication des réseaux d'assainissement
- Coupe avec indication des réseaux d'assainissement (ventilation des chutes)
- Le matricule du compteur (en cas de compteur existant)
- Fiche de demande de branchement incendie si nécessaire
- Formulaire de TVA réduite sur rénovation CERFA 13948*5 (habitation de plus de 2 ans) si nécessaire

✓ Tous les renseignements demandés sur le présent document devront être dûment remplis par l'intéressé.

✓ Toute demande devra impérativement être complétée au plus tard deux mois avant la date souhaitée de réalisation de branchement(s).

✓ Chaque intéressé doit avoir pris connaissance du montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) créée par l'article 30 de la Loi n° 2012-354 de finances rectificative du 14 mars 2012 et qui est calculée d'après le tableau ci-après conformément à la Délibération du Conseil de Communauté.

Cette participation est facultative. Elle est instituée par délibération de l'organe délibérant de la personne publique compétente en matière d'assainissement qui fixe les modalités de calcul et en détermine le montant. Elle sera exigible à compter de la date de raccordement au réseau collectif de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Le montant de la Participation pour Assainissement Collectif est fixé par la Communauté de Communes selon un montant forfaitaire. Elle s'appliquera aux constructions neuves, aux extensions de constructions existantes générant des eaux

Type de logement(s)	Tarifs en Euros
1er logement ou 1er local professionnel	1 400 €
Par logement ou local supplémentaire : du 2 ^{ème} au 5 ^{ème} inclus	700€
Par logement ou local supplémentaire : du 6 ^{ème} et plus	400 €

✓ Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile :
Par téléphone au 03.88.95.53.52 Par Email ccpsa@ccpsa.com

ANNEXE 2. Evolution du patrimoine

Les longueurs des réseaux sont extraites par type depuis la base S.I.G.
 Des différences notables peuvent avoir lieu d'une année à l'autre lors des mises à jour.

🔹 Réseaux et branchements

Canalisations	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	128,7	129,6	130,2	130,8	131,8	132,757	0,73%
Canalisations gravitaires (ml)	128,0	128,7	129,3	129,8	130,8	131,76	0,73%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	10 288	10 292	10 210	10 376	11 366	12 357	8,72%
<i>dont unitaires</i>	98 550	99 053	99 385	99 548	100 629	100 333	-0,29%
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	19 143	19 305	19 682	20 154	18 783	18 444	-1,80%
Canalisations de refoulement (ml)	750	997	912	997	997	995	-0,20%
<i>dont eaux usées (séparatif) (ml)</i>	750	997	912	997	997	995	-0,20%
Branchements	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	5 596	5 610	5 650	5 655	5655	5664	0,16%
Ouvrages annexes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	3 600	3 877	3 706	3 706	3877	3 736	-3,64%
Nombre de regards	3 568	4 279	3 759	3 769	3 974	3 584	-9,81%
Nombre de déversoirs d'orage	26	25	29	30	32	30	-6,25%

ANNEXE 3. Listing des déversoirs d'orage

Commune	Identifiant DO	Localisation	Caractéristiques principales	Charge en DBO5 collectée en situation actuelle
Ouvrages < 120 kg DBO5/j (< 2 000 EH)				
BERNARDSWILLER	DO104	Rue de Goxwiller		48,6 kg/j
BERNARDSWILLER	DO9	Rue Principale		20,6 kg/j
INNENHEIM	DO184	Rue du Tramway		40,8 kg/j
INNENHEIM	DO164	Rue des Vergers		15,8 kg/j
INNENHEIM	DO114	Rue du Stade		5,5 kg/j
KRAUTERGERSHEIM	DO199	Rue des Saules		2,6 kg/j
KRAUTERGERSHEIM	DO100	Rue du Stade		10,9 kg/j
KRAUTERGERSHEIM	DO50	Grand 'Rue		6,9 kg/j
KRAUTERGERSHEIM	DO184	Rue Centrale		17,4 kg/j
KRAUTERGERSHEIM	DO57	Rue des Prairies		8,6 kg/j
MEISTRATZHEIM	DO44	Rue Principale		19,1 kg/j
MEISTRATZHEIM	DO162	Rue Principale	Surverse poste de refoulement	10,4 kg/j
MEISTRATZHEIM	DO1003	Rue de l'Etang		5,6 kg/j
MEISTRATZHEIM	DO1003a	Rue du Veau		5,6 kg/j
MEISTRATZHEIM	DO115	Rue de l'Eglise		1,7 kg/j
MEISTRATZHEIM	DO Al 9	Rue Allmendweg		88,7 kg/j
OBERNAI	DO1801	Rue Schultz Wettel		6,7 kg/j
OBERNAI	DO1677	Rue Schultz Wettel		26,9 kg/j
OBERNAI	DO818	Rond-Point Z.A. Sud		32,7 kg/j
OBERNAI	DO523	Rue Othon Pisot		14,4 kg/j
OBERNAI	DO615	Parking Pferchel (côté voie ferrée)		26,2 kg/j
OBERNAI	DO682	Rue du Cimetière		18,0 kg/j
OBERNAI	DO5305	Rue Chanoine Gyss		31,8 kg/j
OBERNAI	DO95	Rue de l'Altai		26,8 kg/j

Commune	Identifiant DO	Localisation	Caractéristiques principales	Charge en DBO5 collectée en situation actuelle
OBERNAI	DO69	Route de Boersch		28,9 kg/j
OBERNAI	DO661/706	Route d'Ottrott		8,5 kg/j
OBERNAI	DO162	Ruelle des maçons		4 kg/j
Ouvrages compris entre 120 et 600 kgDBO5/j (2 000 à 10 000 EH)				
OBERNAI	DO1938	Rue Othon Pisot	Equipé pour l'autosurveillance	206,5 kg/j
OBERNAI	DO610	Parking Pferchel (côté rempart)	Equipé pour l'autosurveillance	274,6 kg/j
OBERNAI	DO680	Rempart Freppel	Equipé pour l'autosurveillance	533,6 kg/j
OBERNAI	DO378	Rue du Général Gouraud	Equipé pour l'autosurveillance	117,4 kg/j
Ouvrages > 600 kg DBO5/j (>10 000 EH)				
OBERNAI	DO2022	Boulevard de l'Europe	Equipé pour l'autosurveillance	851,2 kg/j

ANNEXE 4. Factures types pour 120 m³

FACTURE TYPE 120 M3

Etablie sur la base des tarifs au 1er janvier 2021

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2020		Exercice 2021		Evolution
		PU	Montants	PU	Montants	
Distribution de l'eau :						
*Part délégataire						
Abonnement annuel	2	23,5900 €	47,18 €	23,9200 €	47,84 €	1,40%
Consommation	120	0,7079 €	84,95 €	0,7177 €	86,12 €	1,38%
Part de la collectivité :						
Surtaxe communautaire eau	120	0,5500 €	66,00 €	0,5500 €	66,00 €	0,00%
COLLECTE DES EAUX USEES						
*Part collectivité						
Abonnement annuel	2	11,6800 €	23,36 €	11,8050 €	23,61 €	1,07%
Consommation (assainissement)	120	0,0837 €	10,04 €	0,0825 €	9,90 €	-1,43%
Surtaxe communautaire assainissement	120	0,3820 €	45,84 €	0,3820 €	45,84 €	0,00%
Traitement des eaux usées :						
*Part délégataire :						
Abonnement annuel	2	20,0000 €	40,00 €	20,1500 €	40,30 €	0,75%
Consommation (assainissement)	120	0,5582 €	66,98 €	0,5623 €	67,48 €	0,73%
*Part collectivité						
Surtaxe syndicale assainissement	120	0,6400 €	76,80 €	0,6400 €	76,80 €	0,00%
Organismes publics :						
*Agence de l'eau						
Preservation des ressources	120	0,0500 €	6,00 €	0,0500 €	6,00 €	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,3500 €	42,00 €	0,3500 €	42,00 €	0,00%
Modernisation des réseaux	120	0,2330 €	27,96 €	0,2330 €	27,96 €	0,00%
Montant HT soumis à TVA 5,5%			246,13 €		247,96 €	0,75%
Montant HT soumis à TVA 10%			290,99 €		291,89 €	0,31%
Montant non soumis à TVA			0,00 €			
TVA à 5,5% :			13,54 €		13,64 €	0,75%
TVA à 10% :			29,10 €		29,19 €	0,31%
TOTAL TTC :			579,75 €		582,68 €	0,50%
Soit le m3 TTC hors abonnement :			3,84 €		3,85 €	0,35%

ANNEXE 5. Note d'information de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

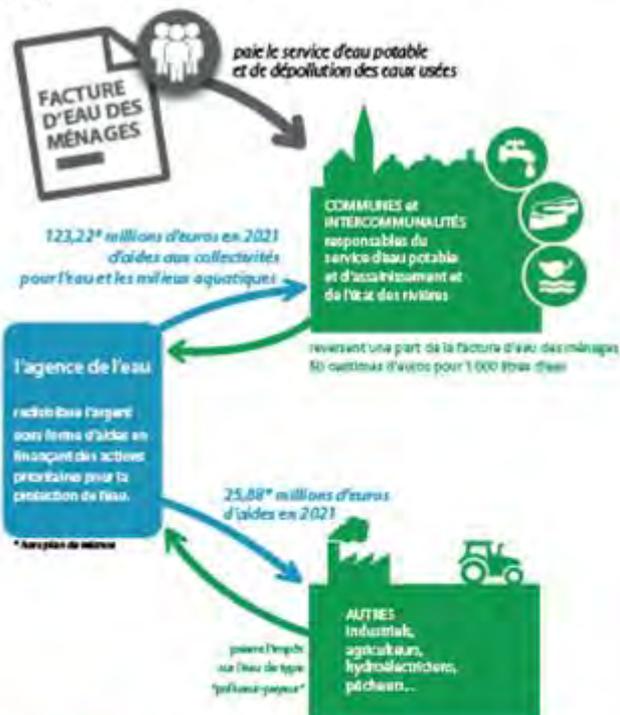
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.ae.rhinae.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 1,95 euros TTC par m³ d'eau - données agréées disponibles - 2016.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.11, impose à la ou le maire ou à la ou la président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La ou le maire ou la ou la président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.larhinae.eu/franca/fr/gestion/rpqs/les-questions>

D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



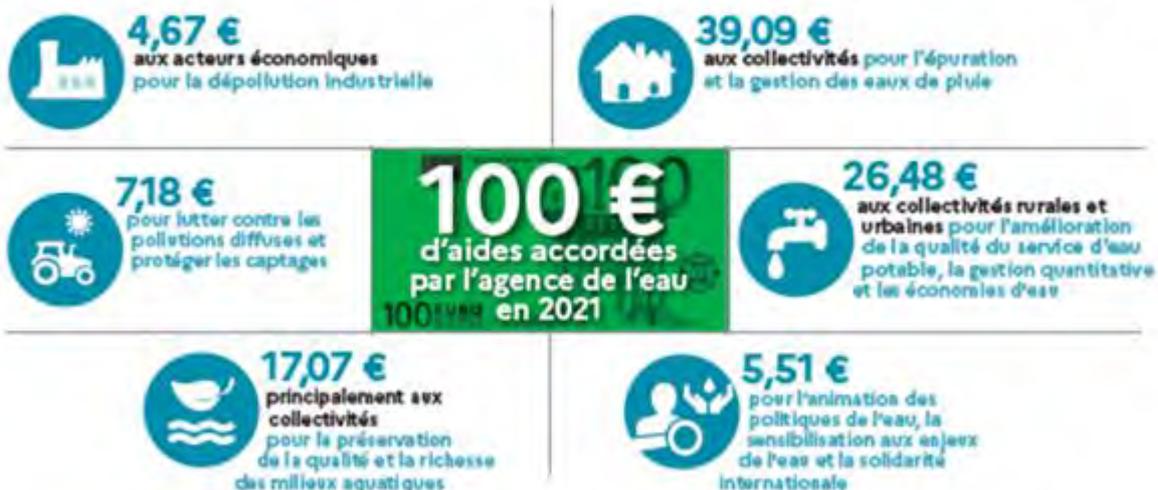
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

Exercice 2021

Application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
(CGCT) et du décret n° 2007- 675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article
L 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du CGCT



Micro-station

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service	4
1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)	5
1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	6
2. LES DONNÉES FINANCIÈRES	7
2.1. Modalités de tarification	7
2.2. Montants financiers des travaux réalisés.....	8
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	9
ANNEXE : Note d'information de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse	11



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE**
36-38 rue du Maréchal Koenig – CS 50085
67213 OBERNAI CEDEX
- **Caractéristiques** : **Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre**
–
Communauté de communes
- **Compétences liées au service** :
 - Contrôle des installations
 - Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations
 - Réhabilitation des installations
 - Réalisation des installations
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
 - **BERNARDSWILLER,**
 - **INNENHEIM,**
 - **KRAUTERGERSHEIM,**
 - **MEISTRATZHEIM,**
 - **NIEDERNAI,**
 - **OBERNAI.**
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : **24 avril 2019** Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- régie
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- 🌱 Nom du prestataire : **Véolia Eau**
- 🌱 Date de début de contrat : **01/07/2008**
- 🌱 Date de fin de contrat initial : **30/06/2020**
- 🌱 Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **20/06/2024**
- 🌱 Nombre d'avenants et nature des avenants : **6**

L'avenant n°1 du 31/01/2014 a pour objet :

- La mise en place de la télésurveillance de 5 déversoirs d'orage dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire,
- L'intégration d'un nouveau poste de relèvement dans le parc d'activités économiques intercommunal d'Obernai
- La prise en charge de l'exploitation et de l'entretien des nouveaux réseaux et ouvrages de collecte des eaux pluviales

L'avenant n°2 du 03/02/2015 a pour objet :

- Prise en charge des équipements de télésurveillance des déversoirs d'orage

L'avenant n°3 du 11/04/2015 a pour objet :

- La prise en compte de la scission du contrat entre la commune de Saint-Nabor et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

L'avenant n°4 du 18/12/2015 a pour objet :

- L'intégration du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans le contrat de délégation de service public

L'avenant n°5 du 07/03/2019 a pour objet :

- L'intégration d'un article relatif à la gestion des données (RGPD) et la modification des modalités concernant la redevance d'occupation du domaine public (RODP)

L'avenant n°6 du 05/06/2019 a pour objet :

- L'ajout de prestations supplémentaires (travaux de mise en sécurité des DO, travaux de dégagement et d'état des lieux du bassin d'orage de la ZI Nord d'Obernai).

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **261** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **19 442**.

La répartition des habitants par commune est la suivante :

<i>Nom de la commune</i>	<i>Nombre d'installations ANC</i>		<i>Populations ANC</i>
	<i>2020</i>	<i>2021</i>	
<i>Bernardswiller</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>26</i>
<i>Innenheim</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>10</i>
<i>Krautergersheim</i>	<i>14</i>	<i>14</i>	<i>46</i>
<i>Meistratzheim</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>36</i>
<i>Niedernai</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>39</i>
<i>Obernai</i>	<i>31</i>	<i>31</i>	<i>104</i>
	<i>79</i>	<i>79</i>	<i>261</i>

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de **1,34 %** au 31/12/2021. (1,36 % au 31/12/2020).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui 20	Oui 20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui 20	Oui 20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui 30	Oui 30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui 30	Oui 30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non 0	Non 0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non 0	Non 0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui 10	Oui 10
TOTAL (indicateur D302.0)		110	110

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 110 (110 en 2020).



2. LES DONNÉES FINANCIÈRES

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les charges du service public de l'assainissement non collectif conformément aux règles applicables au service public industriel et commercial (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).

Le montant de la redevance est forfaitaire et a été arrêté par décision de l'assemblée délibérante de la Collective en fonction notamment des charges de service incombant à l'Exploitant.

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021*
Charges de service		
Tarif du contrôle des installations neuves en € HT		
➤ Contrôle de la conception	114,27 €	114,75 €
➤ Contrôle de l'implantation et de la bonne exécution	105,81 €	106,26 €
Tarif du contrôle des installations existantes en € HT		
➤ Contrôle initial	110,04 €	110,50 €
➤ Contrôle périodique / mise hors service	97,34 €	97,75 €
➤ Contrôle lors de la vente/acquisition d'une habitation	130,14 €	130,69 €
Tarifs des autres prestations aux abonnés en € HT		
Contre-visite nécessaire	97,34 €	97,75 €

**Une majoration forfaitaire de 3,00 € HT par contrôle est appliquée depuis le début de la crise sanitaire liée au COVID 19 pour tenir compte des mesures de sécurité spécifiques nécessaires pour protéger les agents ainsi que les usagers.*

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2015 effective à compter du 16/12/2015 approuvant le règlement général du service d'assainissement non collectif et les tarifs des différentes prestations.

2.2. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2021 est de 0 €.



3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	0	0
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	54	54
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	0	0
Taux de conformité en %	20%	22%

Le nombre de contrôles réalisés en 2021 par commune est présenté dans le tableau suivant :

Commune	Nombre d'installations d'ANC au total	Nombre de contrôles réalisés en 2021	Nombre d'installations non conformes 2021
Bernardswiller	8	0	3
Innenheim	3	0	0
Krautergersheim	14	0	0
Meistratzheim	11	0	0
Niedernai	12	0	5
Obernai	31	0	18
TOTAL	79	0	26

Le nombre de contrôles réalisés depuis le lancement du service par commune est présenté dans le tableau suivant :

Commune	Nombre d'installations d'ANC au total	Nombre de contrôles réalisés au total	Nombre d'installations conformes au total	Taux de conformité
Bernardswiller	8	5	0	0 %
Innenheim	3	2	0	0 %
Krautergersheim	14	11	6	43 %
Meistratzheim	11	9	5	45 %
Niedernai	12	7	0	0 %
Obernai	31	22	1	3 %
TOTAL	79	56	12	15 %

Sur l'année 2021, 2 contrôles de conception et 2 contrôles de conformité ont été effectués.

ANNEXE : Note d'information de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

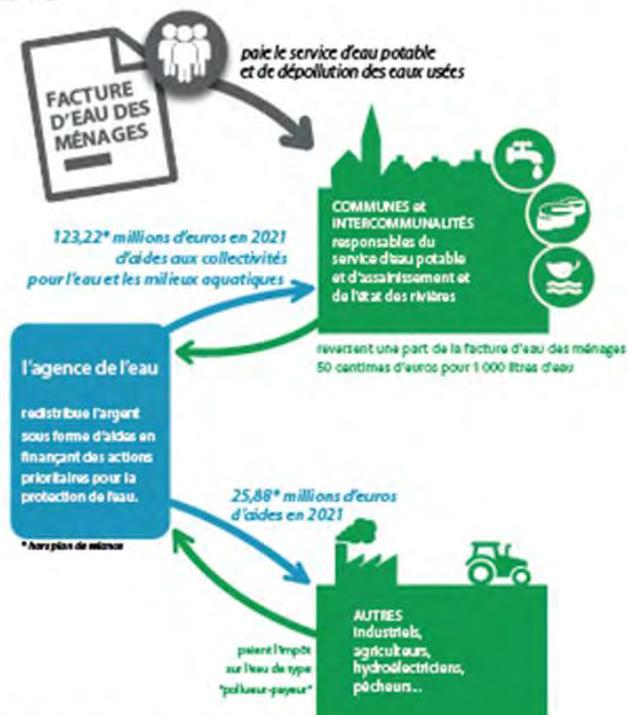
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 1,06 euros TTC par m³ (Sisepa - données agrégées disponibles - 2019).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.L31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/Vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



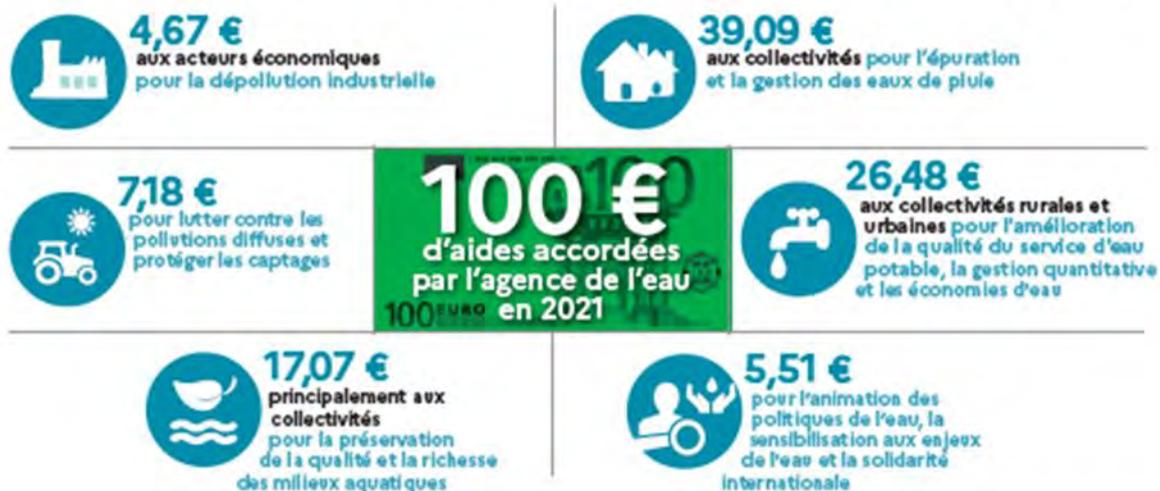
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

PROJETS AIDÉS PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20220629-20220316-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

Bilan annuel 2021

Réseau Pass'O | Obernai

12/04/2022

Franck GARÇON | Directeur Région Nord-Est

Hervé COHADON | Directeur Secteur Alsace

Rachid BONFOUR | Responsable de site Obernai

Mickaël FREIRE | Responsable marketing Alsace



KEOLIS
OBERNAI

Sommaire

- 1. Le réseau et l'offre Pass'O**
- 2. Bilan technique**
 1. Bilan kilométrique par produits
 2. Etat des biens mis à disposition
- 3. Moyens déployés par Keolis Obernai**
 1. Le personnel Keolis Obernai
 2. L'assistance technique groupe Keolis
- 4. Bilan commercial**
 1. Analyse des recettes commerciales
 2. Analyse de la fréquentation par services
- 5. Actions commerciales et de communication**
- 6. Bilan financier de l'année 2021**
- 7. Enjeux 2022**
- 8. Annexes**

Compte d'exploitation 2021 et inventaires



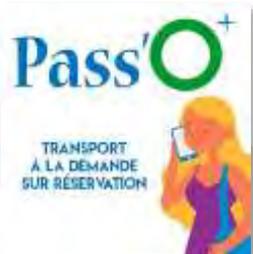
#1

Le réseau et l'offre Pass'0

Le réseau et services Pass'0



Evolutions d'offre opérées en 2021



⊙ **Pass'O+ : nouveaux arrêts**

- Les arrêts Place de l'Europe et COSEC sont desservis par le service Pass'O+ depuis le 30 août 2021.



⊙ **Lignes A et B : horaires spécifiques été 2021**

- En raison de travaux en gare d'Obernai, une grille horaire spécifique a été mise en place du 5 juillet au 28 août 2021. Les correspondances entre les lignes Pass'O ont été transférées de la Gare d'Obernai vers l'arrêt Freppel pour la ligne A, vers l'arrêt provisoire « Parking des Remparts » pour la ligne B pendant la durée des travaux.
- Un service de prêt de Vél'O gratuit a été mis en place à cette occasion, pour les abonnés, afin de faciliter les correspondances avec les cars TER.



Mesures d'exploitation et commerciales liées à la crise sanitaire

Le réseau Pass'O a maintenu les mesures sanitaires à bord des véhicules pendant l'année 2021. Les clients du réseau ont par ailleurs été incités à privilégier les solutions dématérialisées pour acheter et valider leur titre de transport.

- **Application mobile Pass'O** : cette application permet d'acheter et de valider son titre de transport directement depuis son smartphone
- **Sum Up** : des boîtiers de paiement sans contact par carte bancaire ont été déployés sur l'ensemble des véhicules du réseau Pass'O. Cette solution permet de limiter les échanges de monnaie.
- **Mesures d'hygiène** : les différentes dispositions mises en place en 2020 ont été maintenues en 2021 :
 - Distributeur de gel hydroalcoolique à l'intérieur de chaque véhicule
 - Désinfection des véhicules et barres de maintien
 - Port du masque obligatoire à bord, conformément à la réglementation en vigueur
 - Maintien de la paroi séparatrice en plexiglass



Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20220629-20220316-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

#2

Bilan technique

Flotte Pass'0 en 2021



4 Noventis (LR & Flex'O)



2 City 29 (LR)



1 City 75 (LR)



1 Ducato (TAD)



10 VAE

Etat des biens mis à disposition de Keolis Obernai

Les véhicules du réseau Pass'O



4 Noventis dédiés à la LR d'une capacité de 21 places

- > Véhicules accessibles PMR
- > Equipés de l'ensemble des équipement Pass'O (IV; découpe)



1 Fiat Ducato dédié au TAD d'une capacité de 8 places

- > Véhicule accessible avec rampe PMR
- > Découpe spécifique TAD Pass'O, avec livrée verte



2 City 29 dédiés à la LR d'une capacité de 24 dont 1 PMR places, véhicules acquis l'un en 2018 et l'autre en 2019.

- > Véhicules grand confort et aménagés PMR
- > Norme Euro 6



1 City 75 dédié à la LR d'une capacité de 30 places dont un PMR.

- > Véhicules grand confort et aménagés PMR
- > Norme Euro 6

Production kilométrique

Bilan Global : 215 666 kms (hors kms spéciaux)

- Dont 162 910 kms sur les LR A + B (+11,8% par rapport à 2020)
- Dont 39 297 kms sur les services TAD (+20,4% par rapport à 2020)
- Dont 9 396 kms sur le service Flex'O (+56,0% par rapport à 2020),

Services spéciaux : 1 650 kms

- Reprise du fonctionnement des navettes de Noël en 2021

Kilomètres techniques : 2 413 kms

Relevé kilométrique des véhicules

	Immatriculation	Kms au 01/01/21	Kms au 31/12/21	Kms parcourus en 2021
NOVENTIS	BN 663 DR	280 482	308 468	27 986
	BN 769 DR	279 683	307 286	27 603
	BN 830 DR	279 531	306 793	27 262
	BN 902 DR	272 008	303 239	31 231
CITY 29	EZ 002 PT	91 601	123 379	31 778
	FH 328 XW	45 932	82 774	36 842
City 75	FJ 934 HV	31 895	57 921	26 026
DUCATO	BD 368 AZ	288 743	294 348	5 605
Véhicule de prêt Striebig	EJ 157 RB	326 701	328 034	1 333

Base contractuelle
kilométrique 2022

209 512 kms

Part de kms réalisés/kms
contractuels : 102,1%

Etat des biens mis à disposition de Keolis Obernai

Installations fixes

Relais Pass'O	<p>Situation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Locaux située 7 place de la Gare à Obernai, au sein de la Gare d'Obernai• Locaux composés de 2 pièces : 1 hall de réception et d'information client et 1 bureau d'exploitation• Accessible aux Personnes à Mobilité Réduite <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 postes informatiques en réseau,• 1 imprimante couleur, 1 copieur multifonctions, 1 TPV carte bancaire• Imprimante à cartes, lecteur de cartes sans contact, logiciel TITAN (billettique et suivi des ventes)• VMC et climatisation installées à l'accueil et bureau exploitation (installées par la Ville d'Obernai en 2021)
Dépôt	<p>Situation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dépôt situé au 6 rue de l'Atelier à Obernai et mis à disposition par la Ville d'Obernai• Locaux équipés d'une aire de remisage pour les véhicules• Chalet raccordé au réseau électrique mis à disposition par la Mairie d'Obernai, afin d'entreposer les produits et fournitures nécessaires à l'exploitation du réseau <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 Algeco ont été installés par Keolis.• L'un équipé avec des casiers individuels, d'une machine à café, d'un micro-onde, d'un réfrigérateur (renouvelé en 2021), de tables et chaises. L'autre est équipé de sanitaires et d'une douche.
Mobilier urbain	<ul style="list-style-type: none">- 60 poteaux- 16 abribus

Bilan technique

🕒 Vél'O : Infrastructure et flotte

Le service Vél'O est composé de 10 vélos à assistance électrique, avec les modèles suivants proposés à la location :

- 5 Peugeot
- 5 Stevens

Les locations sont stockés au sein du carrousel Vél'O, situé à l'extérieur de la gare d'Obernai. Aucune évolution structurelle n'a été apportée au service en 2021.



#3

Les moyens déployés par Keolis Obernai

Les moyens déployés par Keolis Obernai

🕒 Le personnel de Keolis Obernai :

Nom	Prénom	Poste occupé	Date d'entrée
BONFOUR	Rachid	Responsable d'agence	01/12/2018
WEBER	Danielle	Secrétaire d'agence	01/12/2009
BOUCHARD	Nathalie	Conductrice	01/12/2009
BRUDER	Cédric	Conducteur	01/12/2009
WIRTZ	Sophie	Conductrice	17/02/2014
KLING	Éric	Conducteur	05/03/2010
SERGENT	Laurent	Conducteur	04/05/2015
MATEO	Delphine	Conductrice	07/04/2015
SCHROEDER	Franck	Conducteur	01/12/2009
VARENNES	Gérard	Conducteur (a quitté l'entreprise le 31/08/2021)	09/07/2018
CHEBBAB	Mustafa	Conducteur (remplacement d'absence longue durée)	01/09/2020
CHOULET	Marie-France	Conductrice (remplacement d'absence longue durée)	01/09/2020

Rachid BONFOUR, responsable de l'agence Keolis Obernai, assure la coordination des équipes et le bon fonctionnement du réseau.



Outils internes déployés

🕒 MyKeolis Services (MKS)

> Keolis Obernai a déployé la solution interne Keolis MyKeolis Services entre fin 2021 et début 2022 avec les fonctionnalités suivantes :

- Application unique pour l'ensemble du personnel Keolis Obernai
- Visualisation des plannings agents
- Echanges de services
- Demandes d'absence

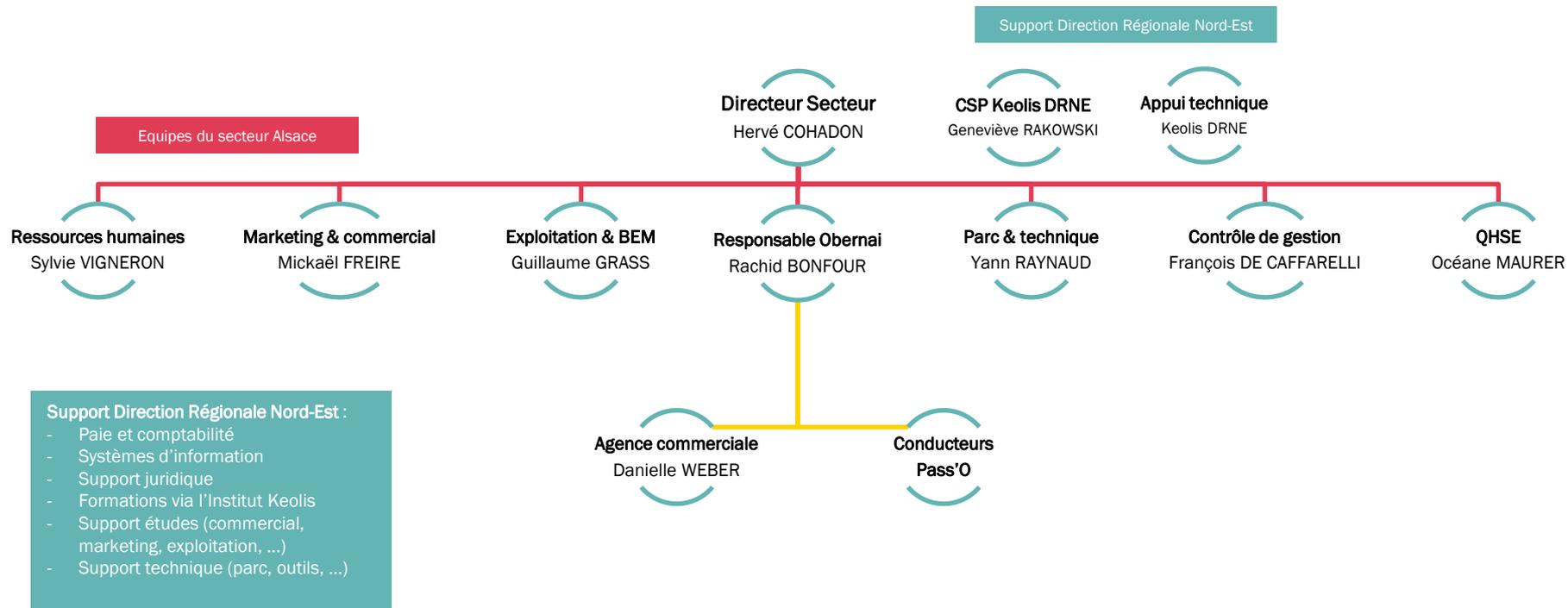
🕒 Outil en cours de déploiement : Wincarb

> L'outil Wincarb, permettant d'assurer le suivi du carburant sur l'ensemble des filiales Keolis du secteur Alsace, sera déployé au sein de Keolis Obernai en 2022.

> Wincarb sera piloté et suivi par le responsable d'agence d'Obernai, avec le support et la supervision du responsable technique et exploitation du secteur Alsace.



Structure de Keolis Obernai et du secteur Alsace



Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20220629-20220316-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

#4

Bilan commercial

🕒 Analyse des fréquentations et recettes commerciales

Fréquentation	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	Evolution 2021/2019	
Lignes régulières	70 406	72 584	67 457	32 662	39 636	▲	21,4% ▼	-41,2%
Ligne A		67 822	59 674	28 489	34 742	▲	21,9% ▼	-41,8%
Ligne B	-	3 830	5 818	3 222	3 740	▲	16,1% ▼	-35,7%
Moins de 4 ans / Gratuit	-	932	1 965	951	1 154	▲	21,4% ▼	-41,2%
Transport à la demande	14 115	10 633	8 197	6 640	9 028	▲	36,0% ▲	10,1%
dont Temp'O	-	1 959	1 468	1 004	2 329	▲	132,0% ▲	58,7%
Flex'O	4 790	3 728	3 861	3 167	4 469	▲	41,1% ▲	15,7%
Fréquentation (hors services spéciaux)	89 311	86 945	79 515	42 469	53 133	▲	25,1% ▼	-33,2%
Kilomètres (hors services spéciaux)	155 206	177 365	205 778	187 422	214 016	▲	14,2% ▲	4,0%
V/K	0,58	0,49	0,39	0,23	0,25	▲	9,6% ▼	-35,8%
Recettes commerciales (€ TTC)*	47 715,80 €	47 763,90 €	50 152,60 €	27 793,50 €	37 459,10 €	▲	34,8% ▼	-25,3%
Recettes/kms parcourus	0,31 €	0,27 €	0,24 €	0,15 €	0,18 €	▲	18,0% ▼	-28,2%
Atteinte objectif voyages contractuels	-	98%	86%	41%	54%	▲	30,1% ▼	-37,6%

A retenir :

- Hausse des voyages entre 2020 et 2021, avec un contexte sanitaire plus favorable,
- Progression des voyages réalisés en TAD, avec une hausse de 12,1% par rapport à 2019
- Les ratios de performance démontrent une amélioration de la dynamique commerciale, mais restent nettement inférieurs aux données 2019 et antérieures

*Les recettes commerciales incluent la vente de titres de transports, les recettes Vél'O et compensations tarifaires.

Ventes et recettes toutes catégories

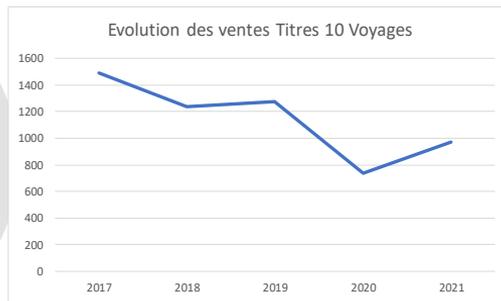
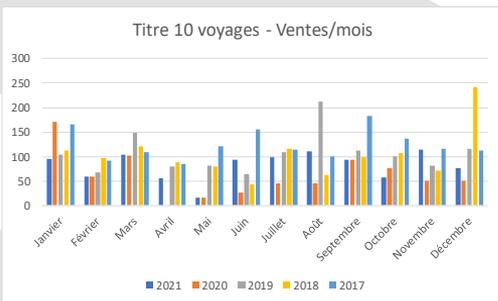
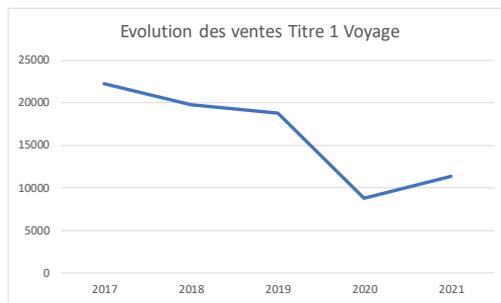
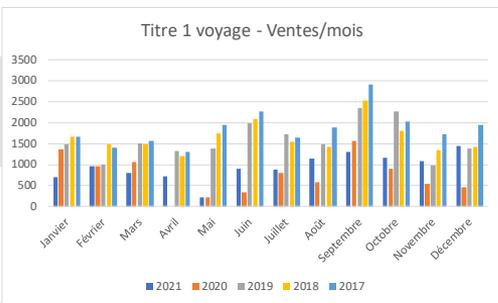
PASS'O Obernai		Ventes					Recettes commerciales				
Gamme tarifaire	Tarif de vente	2021	2020	2019	Evolution 2021/2020	Evolution 2021/2019	2021	2020	2019	Evolution 2021/2020	Evolution 2021/2019
Titres occasionnels		13 343	9 978	20 823	▲ 33,7%	▼ -35,9%	18 549,10 €	13 629,25 €	26 078,85 €	▲ 36,1%	▼ -28,9%
Plein tarif		13 207	9 963	20 644	▲ 32,6%	▼ -36,0%	18 469,10 €	13 575,50 €	25 705,10 €	▲ 36,0%	▼ -28,2%
Réductions sociales 50%		23	15	77	▲ 53,3%	▼ -70,1%	80,00 €	53,75 €	373,75 €	▲ 48,8%	▼ -78,6%
Titres offerts		113	0	102	-	▲ 10,8%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
Abonnements		310	235	377	▲ 31,9%	▼ -17,8%	14 573,00 €	11 687,20 €	17 890,60 €	▲ 24,7%	▼ -18,5%
Plein tarif		271	199	319	▲ 36,2%	▼ -15,0%	12 232,00 €	9 452,00 €	14 558,00 €	▲ 29,4%	▼ -16,0%
Réductions familiales 10%		20	18	41	▲ 11,1%	▼ -51,2%	1 692,00 €	1 897,20 €	2 820,60 €	▼ -10,8%	▼ -40,0%
Réductions sociales 50%		19	18	17	▲ 5,6%	▲ 11,8%	649,00 €	338,00 €	512,00 €	▲ 92,0%	▲ 26,8%
Titres gratuits		0	0	0	-	-	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
Compensations AOM					-	-	917,00 €	602,55 €	1 199,15 €	▲ 52,2%	▼ -23,5%
Compensations 10%	-	-	-	-	-	-	188,00 €	210,80 €	313,40 €	▼ -10,8%	▼ -40,0%
Compensations 50%	-	-	-	-	-	-	729,00 €	391,75 €	885,75 €	▲ 86,1%	▼ -17,7%
Autres ventes					-	-	55,00 €	25,00 €	85,00 €	▲ 120,0%	▼ -35,3%
Duplicatas	0,50 €	11	5	17			55,00 €	25,00 €	85,00 €		
Total titres vendus (hors ventes autres)		13 653	10 213	21 200	▲ 33,7%	▼ -35,6%	34 094,10 €	25 944,00 €	45 253,60 €	▲ 31,4%	▼ -24,7%

Gamme tarifaire	2021	2020	2019	Evolution 2021/2020	Evolution 2021/2019
Titres PRIMO PRESTO	126	137	349	▼ -8,0%	▼ -63,9%
Ventes PRESTO	40	74	195	▼ -45,9%	▼ -79,5%
Ventes PRIMO	86	63	154	▲ 36,5%	▼ -44,2%
Reversement recettes SNCF	1 023,00 €	1 295,70 €	3 401,40 €	▼ -21,0%	▼ -69,9%
Compensation Obernai	216,00 €	276,90 €	748,80 €	▼ -22,0%	▼ -71,2%
Compensation RGE	216,00 €	276,90 €	748,80 €	▼ -22,0%	▼ -71,2%
Total	1 455,00 €	1 849,50 €	4 899,00 €	▼ -21,3%	▼ -70,3%

A retenir :

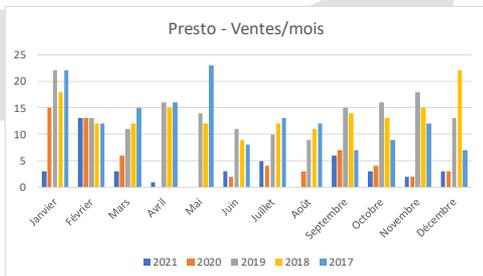
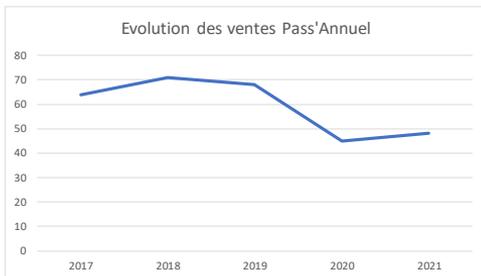
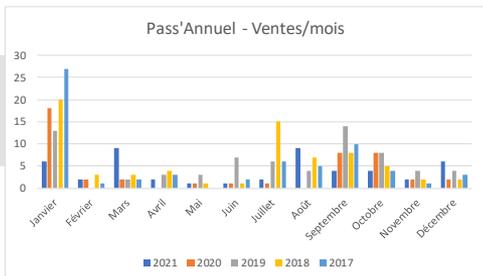
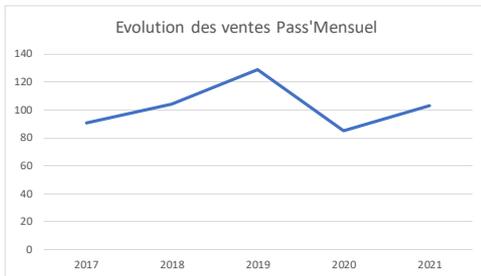
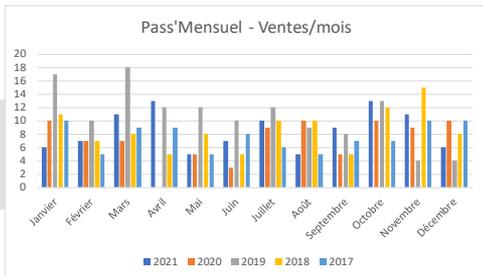
- Les clients abonnés restent plus fidèles au réseau Pass'O (-18% contre -36% pour les occasionnels)
- Les titres et abonnements avec un tarif réduit ont le plus baissé
- Très forte baisse des titres combinés TER-Pass'O (-64%)

Evolution des ventes pour les titres 1 voyage et 10 voyages



- ▶ Les ventes de titres occasionnels diminuent depuis 2017,
- ▶ La crise sanitaire a fortement impacté la dynamique des ventes. Les ventes en 2021 repartent à la hausse, mais restent inférieures aux niveaux constatés en 2018 et 2019.
- ▶ En 2021, les ventes de titres repartent à la hausse à partir du mois de septembre, le début d'année ayant été marqué par des restrictions plus importante.

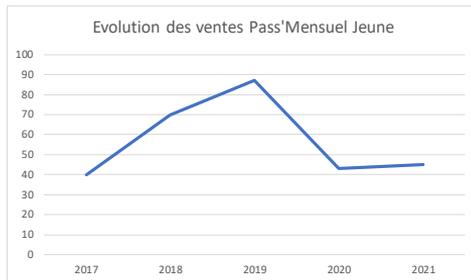
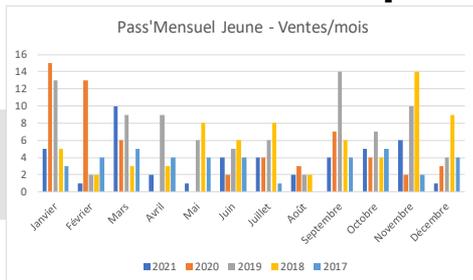
Evolution des ventes pour les titres + 26 ans : Pass'Mensuel, Pass'Annuel et Presto Mensuel



- ▶ La crise sanitaire a brisé la dynamique d'évolution du nombre d'abonnés sur le réseau Pass'O.
- ▶ Le nombre d'abonnés repart à la hausse sur les abonnements Pass'O, les ventes de titres mensuels progressent de 21% par rapport à 2020 et de 7% pour les abonnements annuels entre 2020 et 2021.
- ▶ Seules les ventes d'abonnements mensuels presto restent en baisse entre 2020 et 2021.

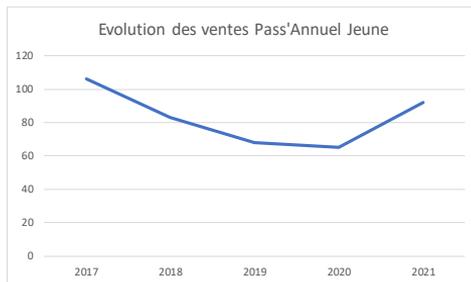
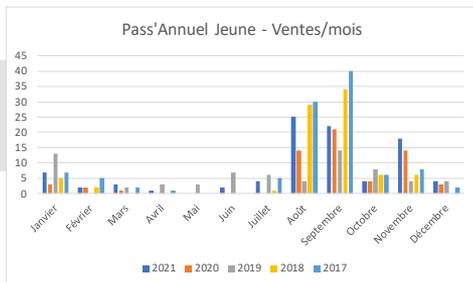
Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20220629-20220316-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

Evolution des ventes pour les titres -26 ans : Pass'Mensuel, Pass'Annuel et Primo Mensuel

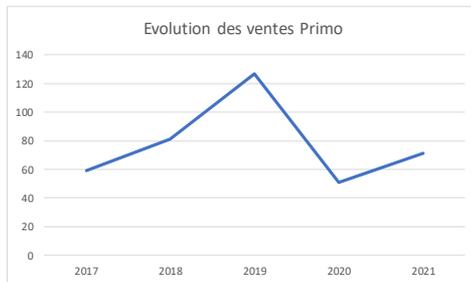
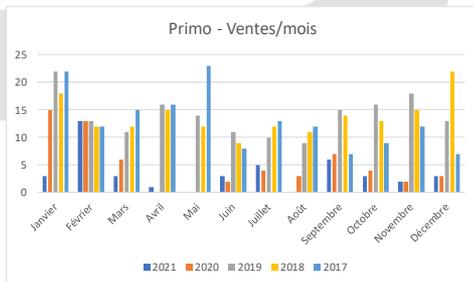


▶ Les ventes d'abonnements Jeune repartent globalement à la hausse en 2021.

▶ Les ventes d'abonnement annuels Jeune dépassent les niveaux de vente de 2019 et 2018, avec 92 abonnements annuels vendus.

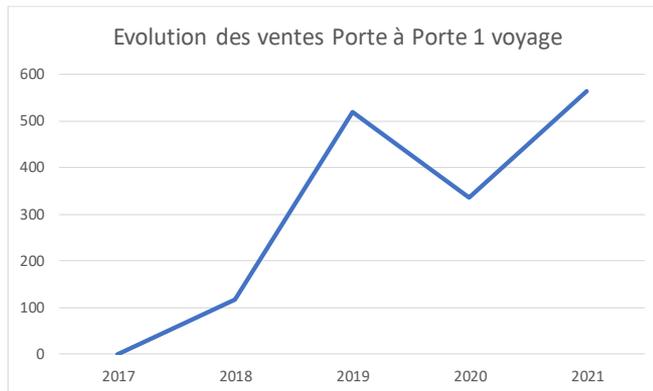
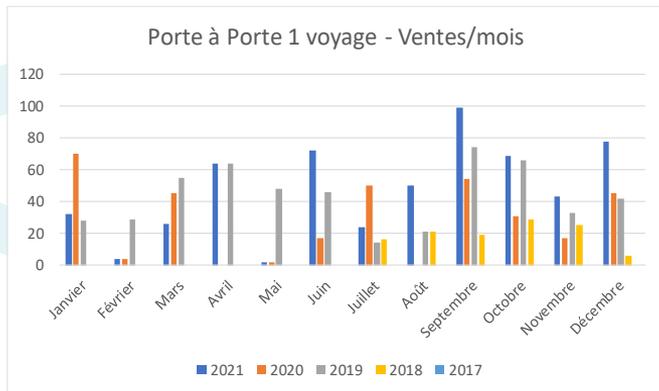


▶ En contrepartie, les ventes d'abonnement mensuels baisse, ce qui peut s'expliquer par une fidélisation du public scolaire, en lien avec la mise en place du service Temp'O.



Bilan commercial (autres titres)

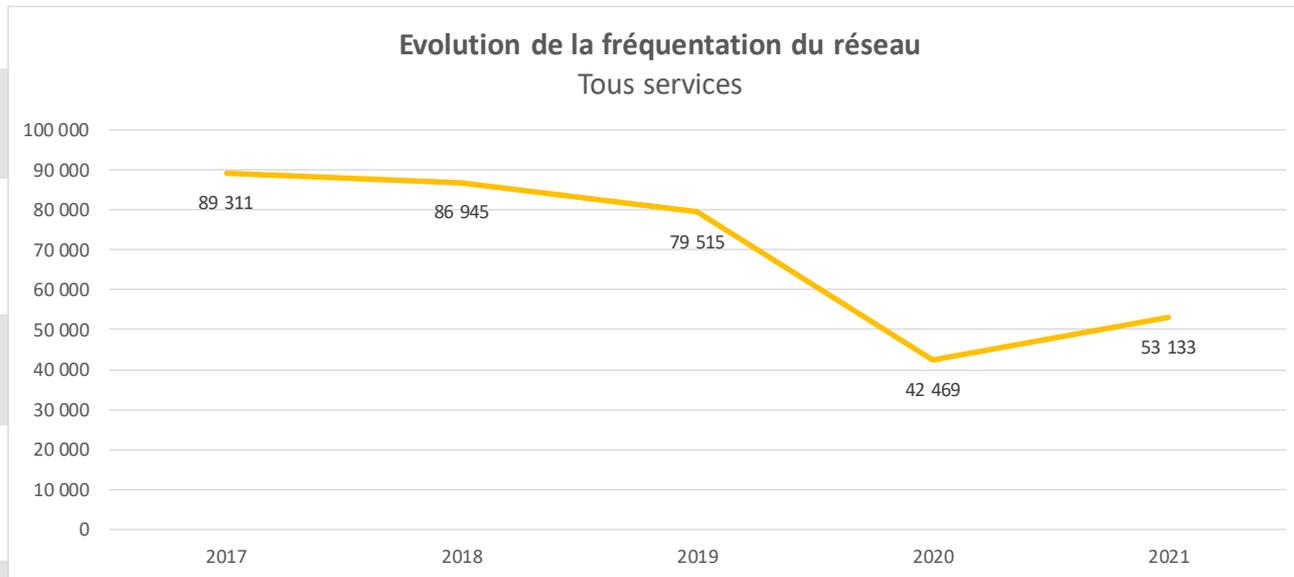
Evolution des ventes de titres Porte à Porte 1 Voyage



	2017	2018	2019	2020	2021
Evolution des ventes Porte à Porte 1 voyage	0	116	520	335	563

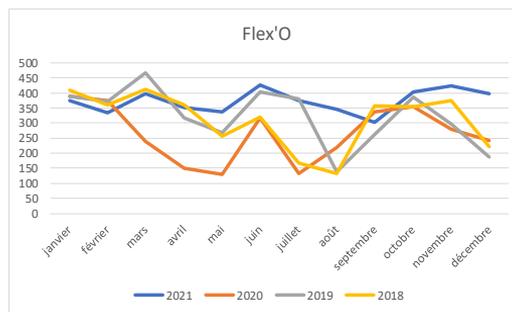
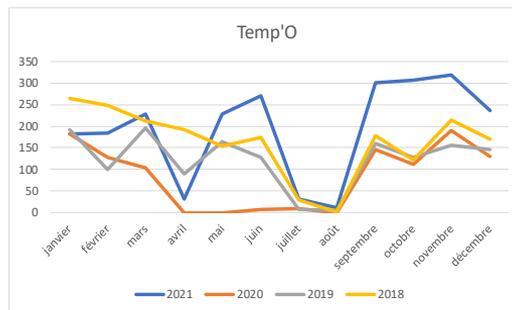
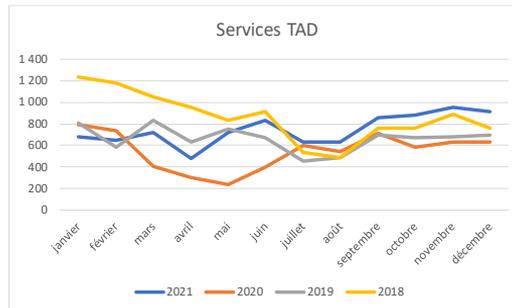
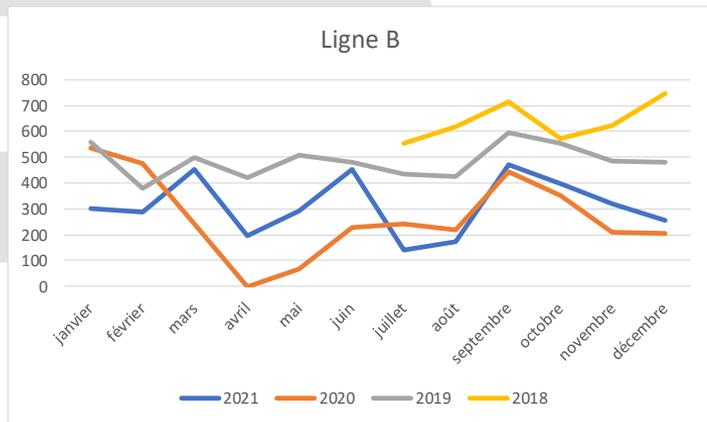
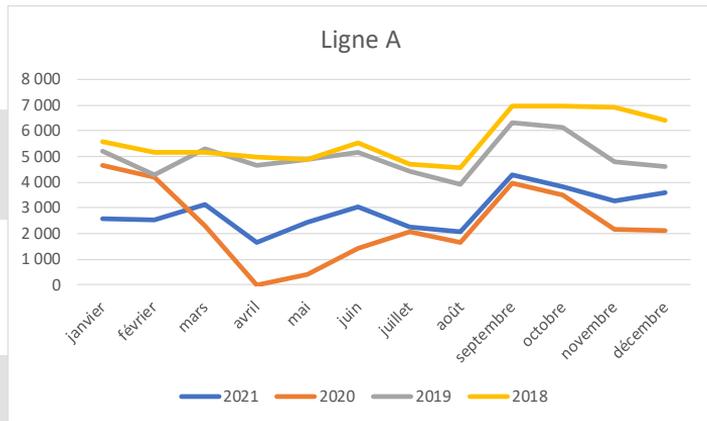
- ▶ Malgré la crise sanitaire, les ventes de titres Porte à Porte progressent par rapport à 2019, avec une augmentation de 8% des ventes de titres.
- ▶ Ces données confirment le succès des services Pass'O+ auprès du grand public.

Evolution de la fréquentation des différents services proposés



- ▶ La fréquentation repart à la hausse en 2021, avec une progression de 25% des voyages entre 2020 et 2021.
- ▶ Le nombre de voyages effectués reste toutefois inférieur aux niveaux observés avant 2019.

Evolution de la fréquentation par services

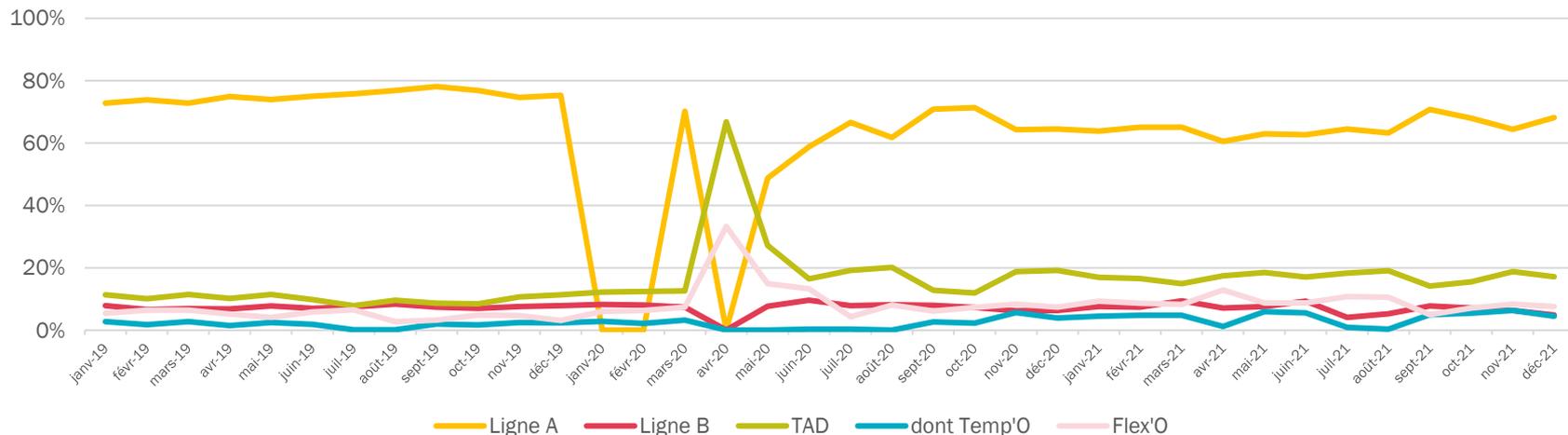


► La fréquentation sur les lignes régulières reste impacté par la crise sanitaire, malgré une progression entre 2020 et 2021.

► Les services à la demande enregistrent une hausse du nombre de voyages. Cette hausse est plus notable depuis la rentrée de septembre, avec la fréquentation la plus élevée depuis le début de la DSP en cours.

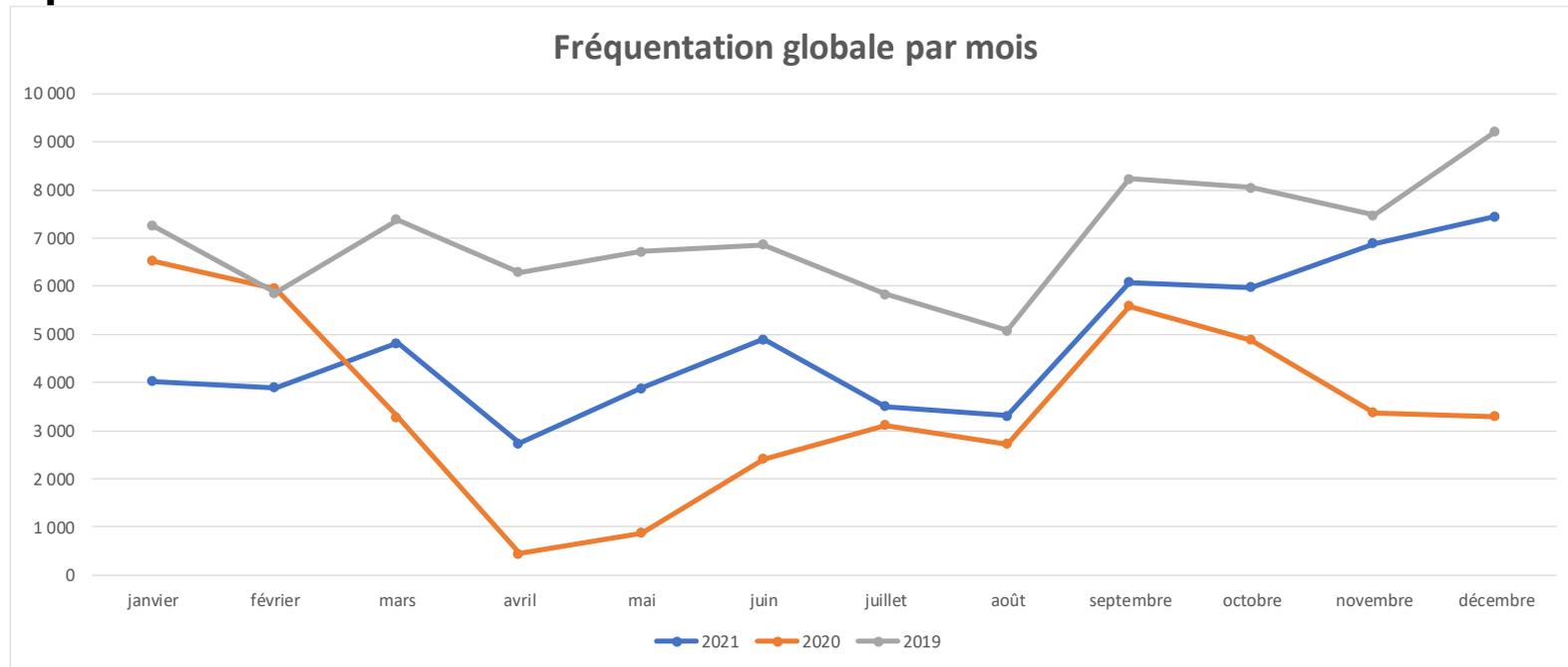
Evolution temporelle (2019 à 2021)

Evolution de la fréquentation par ligne



- ▶ Depuis le début de la crise sanitaire, la part de voyages sur la ligne A a baissé, passant de 74% des voyages à 67% sur l'année 2021. La part des voyages reste stable sur la ligne B et représente aux alentours de 7% des validations totales entre 2020 et 2021, hors période Covid,
- ▶ La part des voyages sur les services à la demande (Flex'O, Temp'O, porte à porte) tend à progresser depuis la crise sanitaire, avec une augmentation plus conséquente sur le service TAD hors Temp'O et Flex'O,

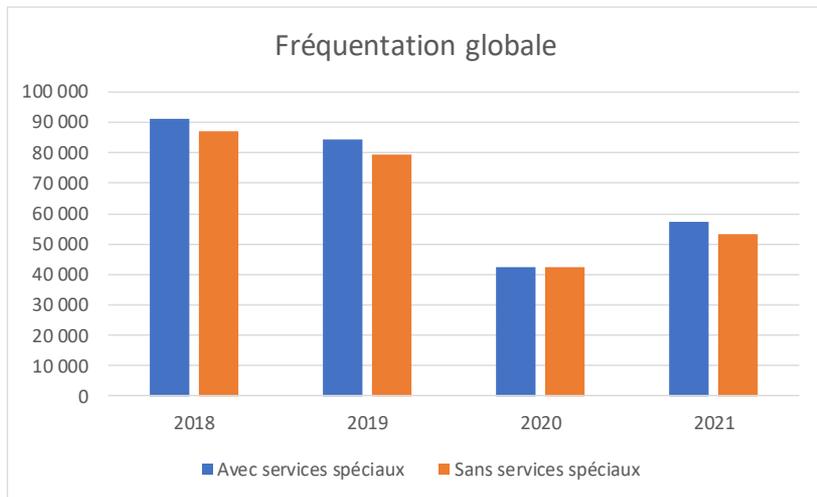
Fréquentation mensuelle



- ▶ Le début d'année 2021 a été marquée par de nouvelles restrictions gouvernementales (télétravail, pass sanitaire, ...), impactant la fréquentation sur le réseau Pass'O.
- ▶ La fréquentation repart à la hausse à compter de la rentrée de septembre et se rapproche des niveaux observés en 2019, en particulier sur le mois de novembre 2021.

Bilan commercial

Conclusion et perspectives

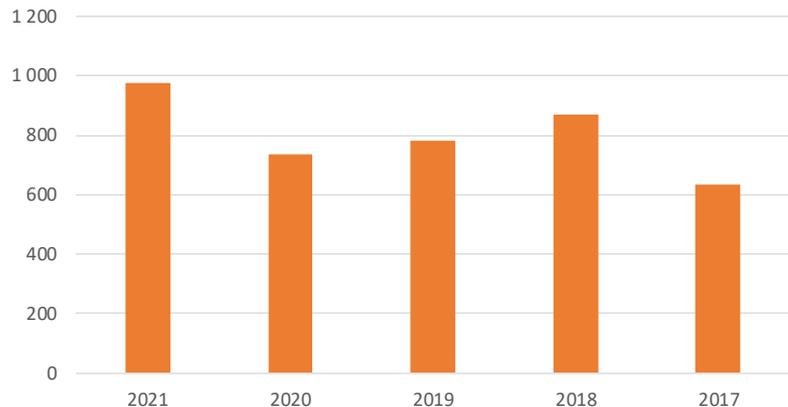


- ▶ La fréquentation totale, bien qu'ayant progressé par rapport à 2020, reste inférieure aux niveaux observés en 2019, en recul de 31% par rapport à 2019.
- ▶ La retour des services spéciaux, en particulier la Navette de Noël, a permis de dynamiser la fréquentation sur le réseau.
- ▶ Les données de fréquentation mensuelle laissent espérer un retour progressif aux niveau pré-covid, avec un nombre de voyages en hausse depuis septembre 2021.

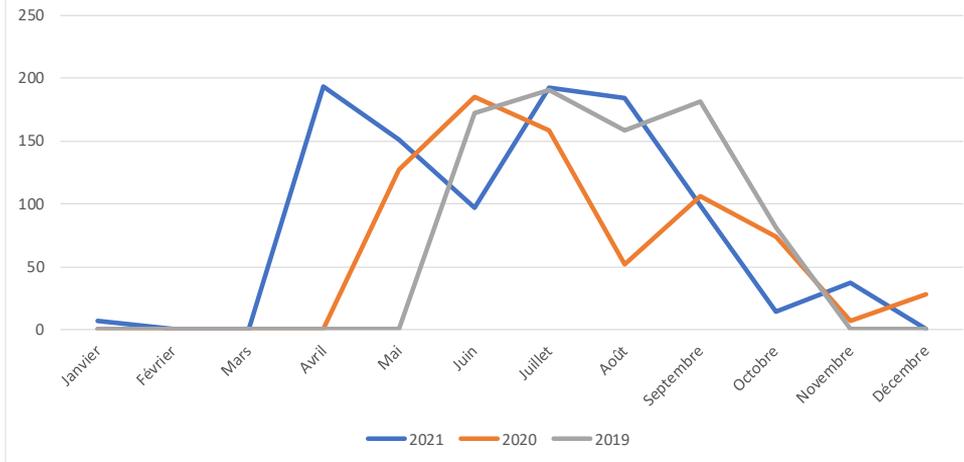
Location de vélos

- ▶ L'année 2021 représente un record en nombre de jours de locations sur le service Vél'O.
- ▶ Contrairement aux années précédentes, le mois d'avril a été marqué par un grand nombre de locations. Les mois d'été restent plébiscités pour des locations de VAE.

Nombre de jours de location Vél'O



Nombre de jours de location par mois



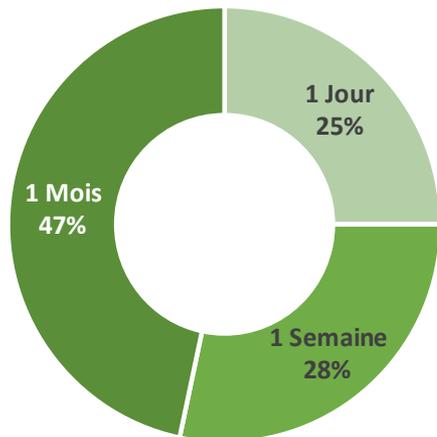


Bilan commercial (vélos)

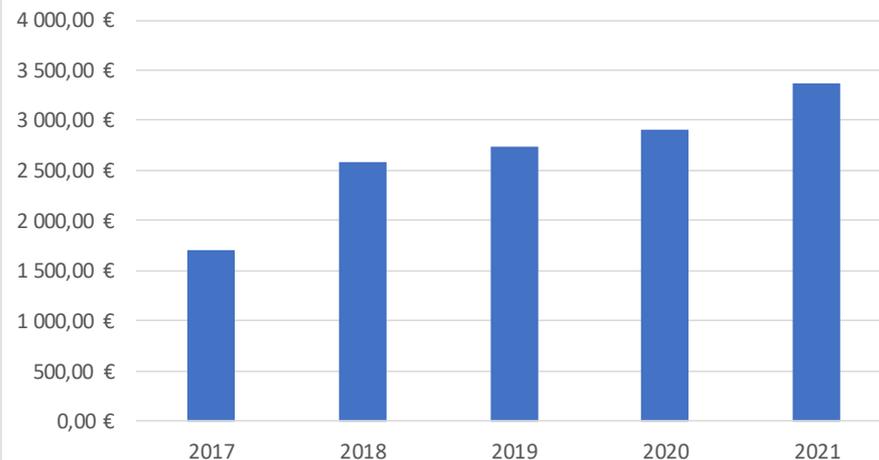
Location de vél'O : Usages

- ▶ Les recettes Vél'O sont en constante augmentation depuis le début du contrat, atteignant un nouveau record en 2021 avec 3 365€ de recettes totales TTC.
- ▶ Les locations mensuelles représentent un peu moins de la moitié des locations effectuées en 2021.

Locations par typologie en 2021



Recettes commerciales Vél'O



#5

Bilan de nos actions marketing

Thèmes de communication 2021

Vaccination &
Promotion des services Porte à Porte

Création et promotion page Facebook
Pass'O

Promotion services
et réassurance

Navette élections
régionales &
départementales

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Réduction sur les titres 10
voyages
Offre Vél'O travaux SNCF

Nouveaux guides horaires

Promotion du Porte
à Porte et Navette
Marché

Abonnement
réabonnement

Navettes de Noël

Bilan de nos actions de communication

2021 : Janvier à Juin

RENDEZ-VOUS AU CENTRE DE VACCINATION D'OVERNAI
Halle des sports Bugesout
AVEC Pass'O

Pass'O vous accompagne à domicile pour les personnes de 70 ans ou à mobilité réduite. Le service de « Porte à Porte » vous cherche devant votre domicile et vous dépose devant le centre de vaccination.

Pour tous : Le transport à la demande Pass'O vous cherche à l'arrêt Pass'O le plus proche de votre domicile et vous dépose devant le centre de vaccination.

Ces 2 services sont sur réservation au
03 88 81 06 71

Relais Pass'O Care SNCF - 67200 Overnai | Overnai KEOLIS

Promotion des services
Porte à Porte & vaccination

Toutes les actus du réseau Pass'O sont sur Facebook !

@passo.obernai

www.passo.fr | 03 88 81 06 71

Relais Pass'O Care SNCF - 67200 Overnai | Overnai KEOLIS

Promotion page Facebook
Pass'O

Pass'O LES SERVICES À LA DEMANDE

PORTE À PORTE

Vous avez 70 ans et plus, et vous souhaitez vous déplacer dans Overnai ?

Une navette Pass'O vient vous chercher devant chez vous et vous emmène à l'endroit de votre choix !

SERVICE SUR RÉSERVATION
03 88 81 06 71

La mairie d'Overnai et le réseau Pass'O s'engagent pour vous garantir un voyage en toute sécurité en cette période de crise sanitaire

- ✓ Des véhicules désinfectés
- ✓ Du gel hydroalcoolique à votre disposition
- ✓ Des passagers et des conducteurs protégés
- ✓ Le paiement sans contact

Promotion des services
Pass'O & réassurance

ALLEZ VOTER AVEC Pass'O

ÉLECTIONS RÉGIONALES DÉPARTEMENTALES 2021

20 & 27 JUIN 2021

NAVETTE GRATUITE DE 9H À 12H

NAVETTE PORTE À PORTE : DE CHEZ VOUS VERS L'ENSEMBLE DES BUREAUX DE VOTE D'OVERNAI

SUR RÉSERVATION DES MAINTENANT AU 03 88 81 06 71

DERNIER JOUR POUR RÉSERVER : VENDREDI 19 MARS AVANT 18H

VENDREDI 26 MARS AVANT 18H

www.passo.fr | 03 88 81 06 71

Relais Pass'O Care SNCF - 67200 Overnai | Overnai KEOLIS

Navettes élections régionales
& départementales

#6

Bilan financier

Réalisé 2021 Pass'O + Vel'O

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20220629-20220316-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

		Montants exprimés en euros HT		DSP 2021 yc avenant 3	DSP Vélos	TOTAL DSP 2021 yc avenant 3 + vélos	Réalisé 2021 DSP	Réalisé 2021 Vélos	TOTAL Réalisé 2021	Ecart réalisé 2021/budget
		Kilomètres annuels		209 512		209 512	215 666		215 666	6 154
		Nombre de véhicules		8		8	8		8	0
		Nombre d'agents de conduite		8		8	8		8	0
		Nombre d'agents administratifs et d'encadrement ET/à Obsenai		2		2	2		2	0
		Nombre de voyages estimé(yc services spéciaux)		1072 19		1072 19	57 457		57 457	-49 762
Recettes d'exploitation	Recettes d'exploitation									
	Recettes du trafic			51 199		51 199	30 995		30 995	-20 204
	Autres recettes (à préciser)		2 700	13 865	16 565	3 219	3 059	6 278	-10 287	
	Total des recettes d'exploitation		2 700	65 064	67 764	34 214	3 059	37 273	-30 491	
Coût d'exploitation	Coûts de conduite									
	Coûts de conduite			407 225		407 225	393 226		393 226	13 999
	Autres (à préciser)									
	Total des coûts de conduite		0	407 225	393 226	0	393 226	13 999		
	Coût de la maintenance véhicules									
	Carburant			25 257		25 257	30 538		30 538	-5 281
	Entretien et pièces détachées, lubrifiant, pneumatiques		1 630	28 226	29 856	30 188	471	30 658	-802	
	Lavage des véhicules			5 506	5 506	5 794		5 794	-288	
	Contrôle technique			1 250	1 250	1 250		1 275	-25	
	Assurance des Véhicules			9 102	9 102	12 883		12 883	-3 781	
	Acquisition vélos (amortissement)		4 230		4 230		7 003		7 003	-2 773
	Autres (pose-dépose livrés + transfert de girouettes)			8 924	8 924	899		899	8 025	
	Coût de Maintenance du parc		5 860	78 265	84 125	81 577	7 474	89 050	-4 925	
	Total coûts de maintenance véhicules		5 860	78 265	84 125	81 577	7 474	89 050	-4 925	
	Coûts marketing et communication									
	Guide horaire et affichage			4 500	4 500	6 629		6 629	-2 129	
	Gestion billetterie			18 967	18 967	24 618		24 618	-5 651	
	Actions marketing		500	9 650	10 350	6 650	289	6 939	3 411	
	Agence commerciale (entretien, etc. ...)			4 500	4 500	4 150		4 150	350	
	Autres (site internet)			2 241	2 241	1 350		1 350	891	
	Total marketing et communication		500	39 758	40 258	43 397	289	43 686	-3 427	
	Coûts de structures									
	Personnel de structure			103 379	103 379	93 591		93 591	9 788	
	Personnel d'accueil			43 405	43 405	44 065		44 065	-660	
	Fourniture de bureau et informatique			800	800	2 145		2 145	-1 345	
	Frais postaux et de télécommunication			5 600	5 600	4 053		4 053	1 547	
	Entretien aire de remisage			800	800	1 110		1 110	-310	
Entretien mobilier urbain		350	2 040	2 390	2 693	150	2 843	-453		
Système billetterie maintenance			16 462	16 462	11 939		11 939	4 524		
Autres		1 014	54 296	55 311	70 356	89	70 445	-15 134		
Total des coûts de structure		1 364	228 783	228 147	229 952	239	230 191	-2 044		
Frais de siège			25 000	25 000	24 844	156	25 000	0		
Total des frais de siège		0	25 000	25 000	24 844	156	25 000	0		
TOTAUX			777 031	7 724	784 756	772 995	8 158	781 153	3 603	
Marge			23 076	307	23 384	9 869		9 869	-13 515	
Total marge			23 076	307	23 384	9 869	0	9 869	-13 515	
Coût annuel de la DSP			800 108	8 031	808 139	782 864	8 158	791 022	-9 912	
Taxe sur les salaires			17 732		17 732	23 548		23 548	5 816	
Contribution de l'Autorité Organisatrice yc Taxe sur les salaires			752 776	5 331	758 107	772 198	5 099	777 297	19 189	

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20220629-20220316-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

#7

Enjeux 2022

KEOLIS
OBERNAI

Préconisations d'évolutions d'offre en 2022

Analyse des données de fréquentation 2021

Fréquentation globale par service

■ Une ligne A performante :

- La ligne A représente plus de 65% des validations en 2021
- Elle représente 56% des kilomètres parcourus en 2021

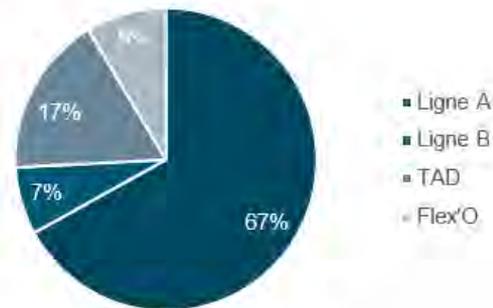
■ Les voyages sur les services à la demande représentent 28% des validations en 2021

- Les validations identifiées Temp'O et Pass'O+ représentent 17% des voyages
- Les voyages Flex'O représentent 9% des voyages en 2021

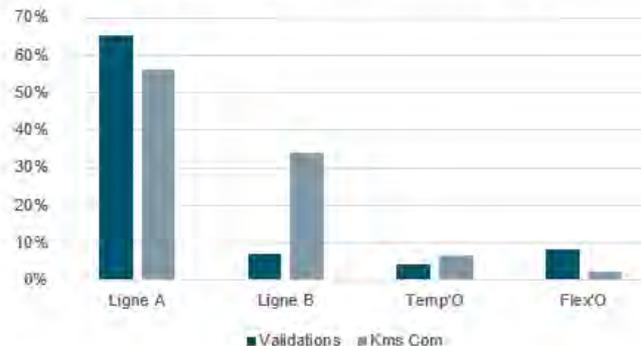
■ La ligne B concentre 7% des validations

- Elle est la ligne la moins utilisée du réseau en 2021
- 34% des kilomètres ont été réalisés sur la ligne B.

Part des validations par ligne (2021)



Validation et kilomètres commerciaux (2021)



Preconisations d'évolutions d'offre en 2022

Analyse des données de fréquentation 2021

Analyse par tranche horaire

Ligne A	6h-9h		9h-12h		12h-16h		16h-19h	
A 2019 (sept-dec)	4632	27%	3342	20%	3865	23%	4550	27%
A 2021 (janv-mai)	3139	30%	1812	17%	3021	29%	2192	21%
A 2021 (sept-dec)	4223	29%	2374	17%	3770	26%	3719	26%

Ligne B	6h-9h		9h-12h		12h-16h		16h-19h	
B 2019 (sept-dec)	761	49%	224	14%	201	13%	370	24%
B 2021 (janv-mai)	404	35%	153	13%	279	24%	295	25%
B 2021 (sept-dec)	475	40%	124	10%	157	13%	434	30%

TAD	6h-9h		9h-12h		12h-16h		16h-19h	
TAD 2019 (sept-dec)	916	22%	943	23%	1018	25%	855	21%
TAD 2021 (janv-mai)	1064	18%	1145	19%	1645	28%	1222	20%
TAD 2021 (sept-dec)	766	17%	883	19%	1209	30%	820	18%

■ Une utilisation des services hétérogène par tranche horaire

- La ligne A est davantage utilisée en heure de pointe du matin et en après-midi, avec une fréquentation relativement stable entre 9h et 15h (200 validations/mois)
- La ligne B est fortement utilisée lors des pointes du matin, avec près de 40% de l'utilisation observée entre 2019 et 2021. Son utilisation en heures creuses est plus confidentielle (env. 56 validations/mois entre 9h et 15h)
- L'utilisation des services à la demande est plus importante en heures creuses. Des pics d'utilisation et de réservations sont toutefois observés entre 7h00 et 8h00 et 16h00 et 17h00 depuis les arrêts Mont National et Champs Verts

Préconisations d'évolution d'offre en 2022

- Ligne A : maintien en l'état de l'offre actuelle
- Ligne B : adaptation de l'offre
- Ligne Temp'O : adaptation de l'offre
- Service de transport à la demande Pass'O+ renforcé
- Renforcement de l'offre Vél'O

Préconisations d'évolution d'offre en 2022

- **Ligne A : maintien en l'état de l'offre actuelle**
 - Un ajustement : adaptation du départ de 16h47 Adalric > Camping retardé à 16h50 : permet la réaffectation d'un service agent sur le TAD en heure de pointe (entre 16h45 et 17h30)



Preconisations d'évolution d'offre en 2022

▪ Ligne B : adaptation de l'offre

- Intégration de la desserte de l'arrêt Mont National à la ligne B
- Maintien de l'offre régulière lundi à vendredi entre 7h et 9h puis entre 15h30 et 19h
- Mise en place de transport à la demande sur les autres créneaux horaires et le samedi
- Desserte de l'arrêt Hôpital dans les 2 sens de circulation
- Intégration de la desserte des arrêts Porte Swal et Freppel dans le sens Maréchal Koenig vers Alt Mehl, complémentaire à la desserte proposée par la ligne A
- Arrêt Bugeaud non desservi par ce nouvel itinéraire, mais restera desservi en transport à la demande



Ligne B

Maréchal Koenig	07:00	07:32	08:08	08:36	15:25	15:55	16:30	16:50	17:11	17:40	18:00
Picasso	07:01	07:33	08:09	08:37	15:26	15:56	16:31	16:51	17:12	17:41	18:01
Cosec	07:02	07:34	08:10	08:38	15:27	15:57	16:32	16:52	17:13	17:42	18:02
L'O / Hôpital	07:03	07:35	08:11	08:39	15:28	15:58	16:33	16:53	17:14	17:43	18:03
Porte Swal	07:05	07:37	08:13	08:40	15:30	16:00	16:35	16:55	17:16	17:45	18:05
Freppel	07:07	07:39	08:15	08:41	15:32	16:02	16:37	16:57	17:18	17:47	18:07
Gare arrivée	07:08	07:40	08:16	08:42	15:33	16:03	16:38	16:58	17:19	17:48	18:08
Gare départ	07:14	07:46	08:24	08:47	15:35	16:10	16:40	17:00	17:20	17:49	18:15
Général Leclerc 1	07:16	07:48	08:26	08:49	-	-	-	-	-	-	-
Pully 1	07:18	07:49	08:27	08:50	-	-	-	-	-	-	-
Thal	07:19	07:50	08:28	08:51	-	-	-	-	-	-	-
Pully 2	07:20	07:51	08:29	08:52	-	-	-	-	-	-	-
Général Leclerc 2	07:21	07:52	08:30	08:53	-	-	-	-	-	-	-
Mont national	-	-	-	-	15:40	16:15	16:45	17:05	17:25	17:54	18:20
Selhof / Centre	07:23	07:54	08:32	08:55	15:43	16:18	16:48	17:08	17:28	17:57	18:23
Rue de Boersch	07:25	07:56	08:33	08:57	15:44	16:19	16:49	17:09	17:29	17:58	18:24
Piscine Plein Air	07:26	07:57	08:34	08:58	15:45	16:20	16:50	17:10	17:30	17:59	18:25
Alt Mehl	07:28	07:59	08:35	09:00	15:46	16:21	16:51	17:11	17:31	18:00	18:26

Alt Mehl	06:58	07:29	08:09	08:36	15:51	16:23	16:53	17:12	17:32	18:30
Piscine Plein Air	06:59	07:30	08:10	08:37	15:53	16:24	16:54	17:14	17:33	18:32
Rue de Boersch	07:00	07:31	08:11	08:38	15:54	16:25	16:55	17:15	17:34	18:33
Selhof / Centre	07:01	07:32	08:12	08:39	15:55	16:26	16:56	17:16	17:35	18:34
Mont national	07:04	07:35	08:15	08:42	-	-	-	-	-	-
Général Leclerc 1	-	-	-	-	15:56	16:27	16:57	17:18	17:37	18:36
Pully 1	-	-	-	-	15:57	16:28	16:58	17:19	17:38	18:37
Thal	-	-	-	-	15:58	16:29	16:59	17:20	17:39	18:38
Pully 2	-	-	-	-	15:59	16:30	17:00	17:21	17:40	18:39
Général Leclerc 2	-	-	-	-	16:00	16:31	17:01	17:22	17:41	18:40
Gare arrivée	07:09	07:40	08:20	08:46	16:01	16:32	17:02	17:23	17:42	18:41
Gare départ	07:16	07:46	08:25	08:47	16:14	16:41	17:03	17:30	17:46	18:46
L'O / Hôpital	07:20	07:49	08:28	08:50	16:18	16:43	17:06	17:33	17:50	18:50
Ateliers	07:22	DAC	08:30	DAC	16:19	16:44	17:07	17:34	17:52	18:52
Artisanat	07:23	DAC	08:31	DAC	16:20	16:45	17:08	17:35	17:53	18:53
Adalric	07:26	07:51	08:34	08:53	16:23	16:48	17:09	17:38	17:56	18:56
Maréchal Koenig	07:27	07:52	08:35	08:54	16:24	16:49	17:10	17:39	17:57	18:57

Préconisations d'évolution d'offre en 2022

- **Ligne Temp'O : adaptation de l'offre**
 - Suppression de la desserte du Mont National, qui sera desservi par la ligne B,
 - Prolongement de la ligne aux arrêts Bugeaud et Champs Verts dans les 2 sens de circulation,
 - Ligne à vocation scolaire avec un véhicule adapté, conformément à la loi LOM



Matin	
Saint-Jacques	07:30
Hauts Paturages	07:31
Bliekast	07:32
Munsterling	07:33
Gare	07:40
Bugeaud	07:42
Champs verts	07:45

Soir		
Lycée Agricole	16:42	17:42
Gare	16:45	17:45
Bugeaud	16:47	17:47
Champs Verts	16:50	I
Saint-Jacques	17:00	17:52
Hauts Paturages	17:01	17:53
Bliekast	17:02	17:54
Munsterling	17:03	17:55

Préconisations d'évolution d'offre en 2022

- **Service de transport à la demande Pass'O+ renforcé :**
 - Service aux salariés Flex'O : maintenu à l'identique
 - Service à la demande tous publics Pass'O+ (y compris le « porte à porte ») :
 - **Renforcement de l'offre :**
 - Plus de créneaux disponibles puisque les scolaires disposeront de la ligne B et de la ligne Temp'O optimisés
 - Un second véhicule de 9h à 18h durant les périodes scolaires
 - **Modernisation du service :**
 - Remplacement du véhicule Ducato (le plus ancien) par un véhicule plus confortable et plus propre : véhicule Mercedes-Benz e-Vito électrique pour fin 2022 / début 2023



Preconisations d'évolution d'offre en 2022

Renforcement du service Vél'O :

- Service public de location de vélo pour les habitants et les actifs.
- Depuis 2019 : 10 VAE de bonne gamme.
- Progression des locations : 974 jours de location (737 jours en 2020).
- Augmenter le nombre de vélos pour répondre :
 - à l'augmentation des demandes
 - à l'extension du service aux 6 communes de la CCPO
 - à l'intérêt de l'OT d'Obernai de mutualiser son besoin de VAE avec Keolis.

Projet d'extension de la flotte de vélos :

- Passage de 10 à 16 vélos à assistance électrique dès le printemps 2022.
- Usage : habitants, actifs et OT.

Coût à prévoir : environ 2400 €/VAE (en cours de chiffrage par Keolis).

- Achat par Keolis en biens de retour. Lissage sur 3 ans (fin de la DSP en nov. 2025).
- Avenant à la DSP en juin 2022.

Obernai à Vélo

Choisissez parmi nos deux types de vélos à assistance électrique :

Des tarifs dégressifs
L'emploi prend en charge 50% du prix de fabrication

Facile à louer
Termiteles et récupération du vélo à la gare d'Obernai

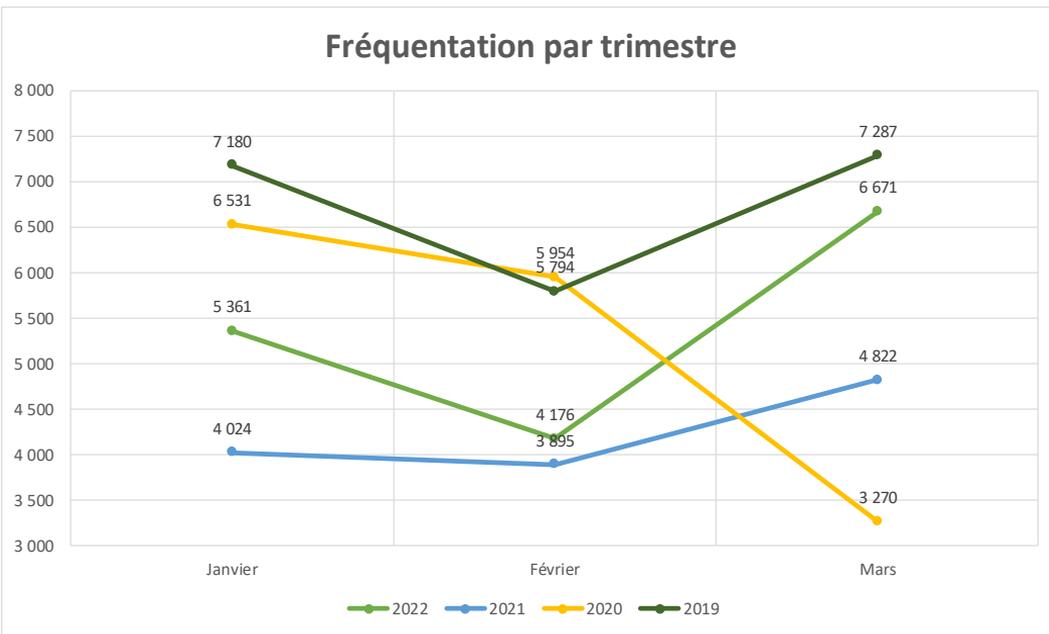
14 €
100% prix

34 €
prix service

69 €
par mois**

Préconisations d'évolutions d'offre en 2022

Fréquentation par trimestre



Perspectives de fréquentation

- La fréquentation du mois de mars se rapproche des niveaux aux niveaux observés en 2019, avec 6 671 voyages contre 7 287 voyages en 2019 (-8,5%).
- Ces données laissent présager un retour progressif au niveaux observés en 2019
- La fréquentation reste tributaire des contraintes sanitaires et mesures gouvernementales

Thèmes de communication envisagés en 2022

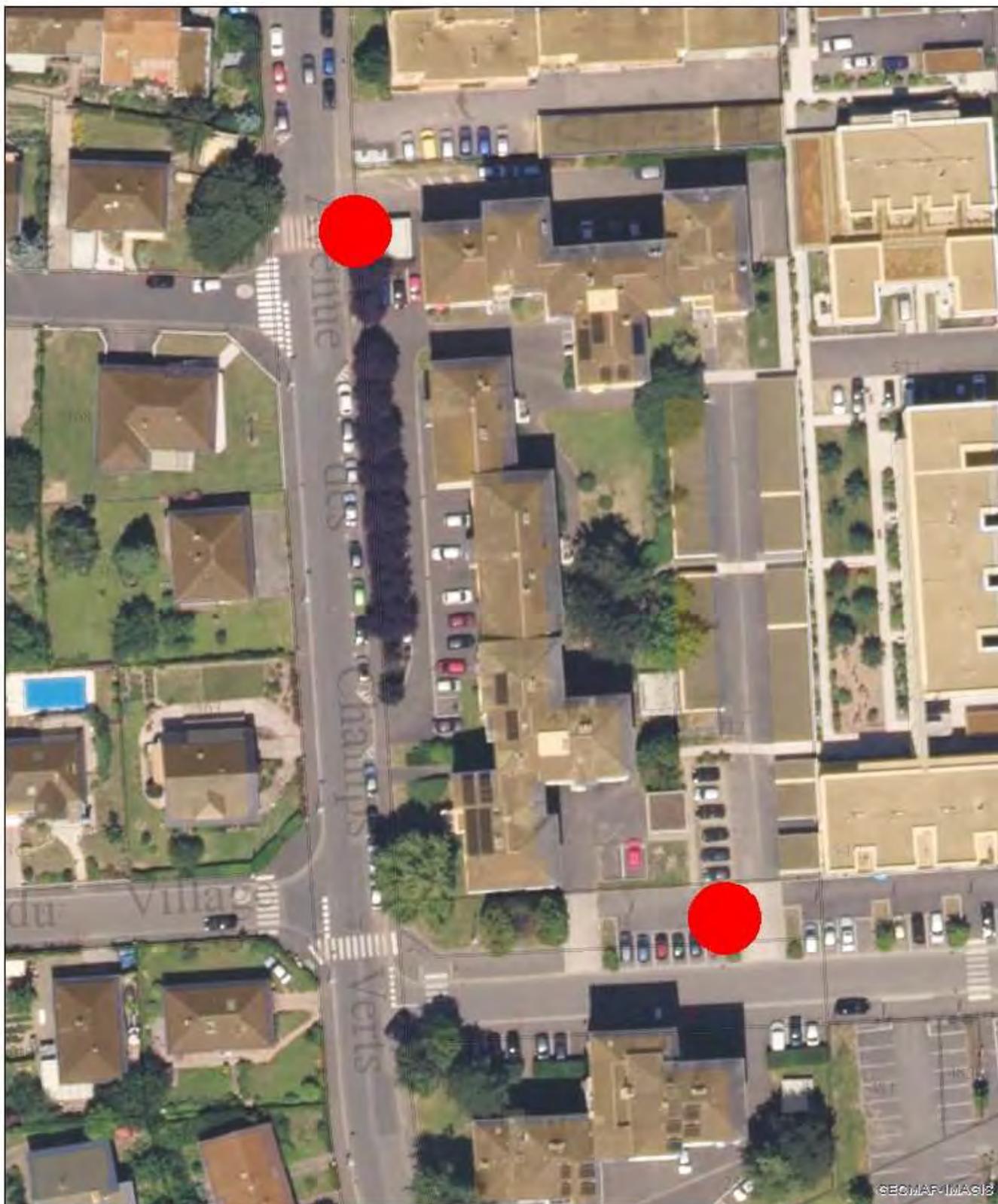


Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20220629-20220316-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022



Merci pour votre attention !

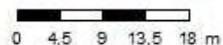
Obernai Av des champs verts PAV bio



GEOMAP-IMAGIS

Légende

- Numéro de parcelle
- Numéro de voie
- Nom de voie
- Assiettes ponctuelles
 - Assiettes ponctuelles



Obernai Rue Mal Koenig PAV bio



Légende

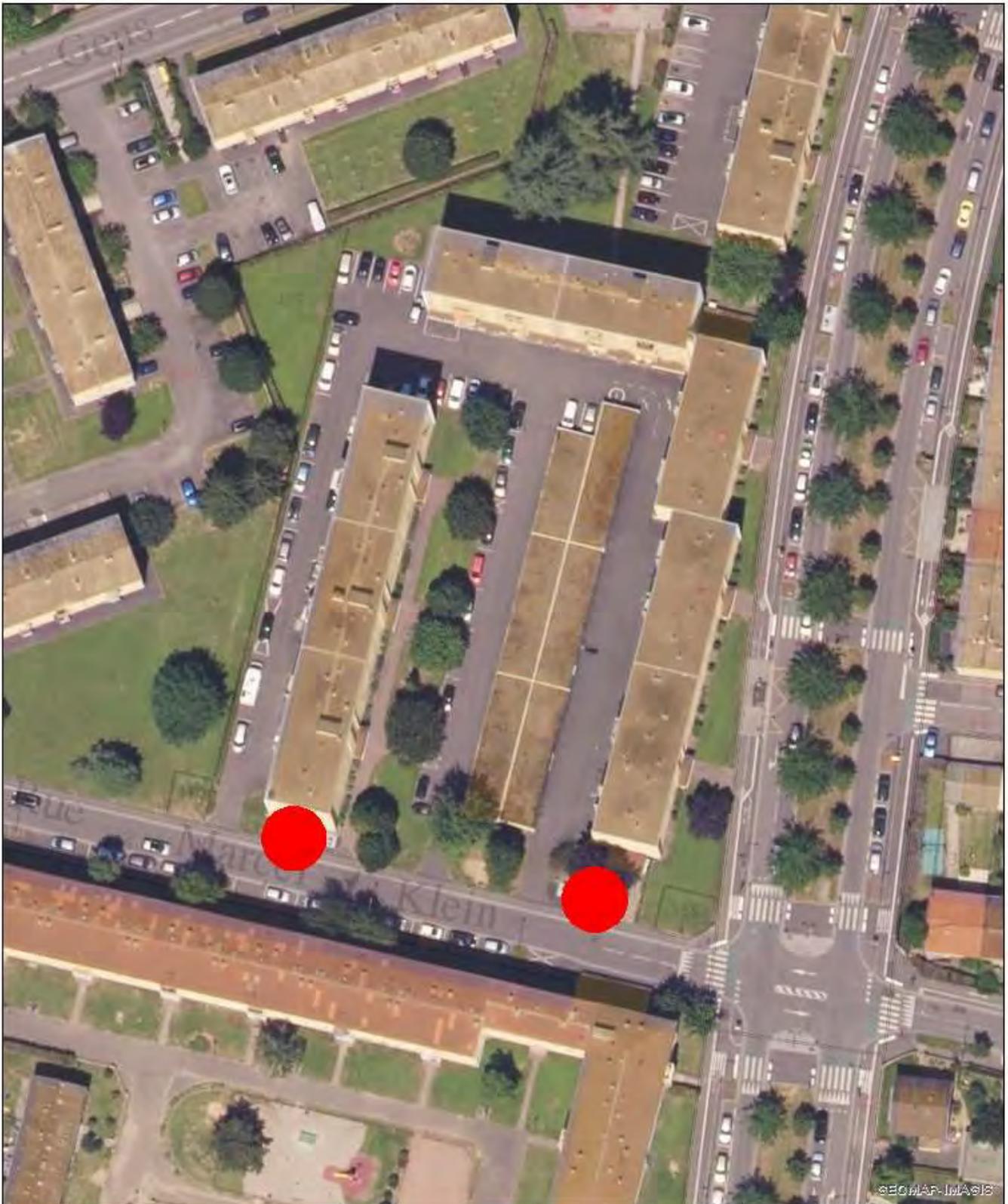
- Numéro de parcelle
- Numéro de voie
- Nom de voie
- Assiettes ponctuelles
 - Assiettes ponctuelles

0 6,5 13 19,5 26 m



05/07/2022

Obernai rue Marcel Klein PAV bio



Légende

- Numéro de parcelle
- Numéro de voie
- Nom de voie
- Assiettes ponctuelles
 - Assiettes ponctuelles

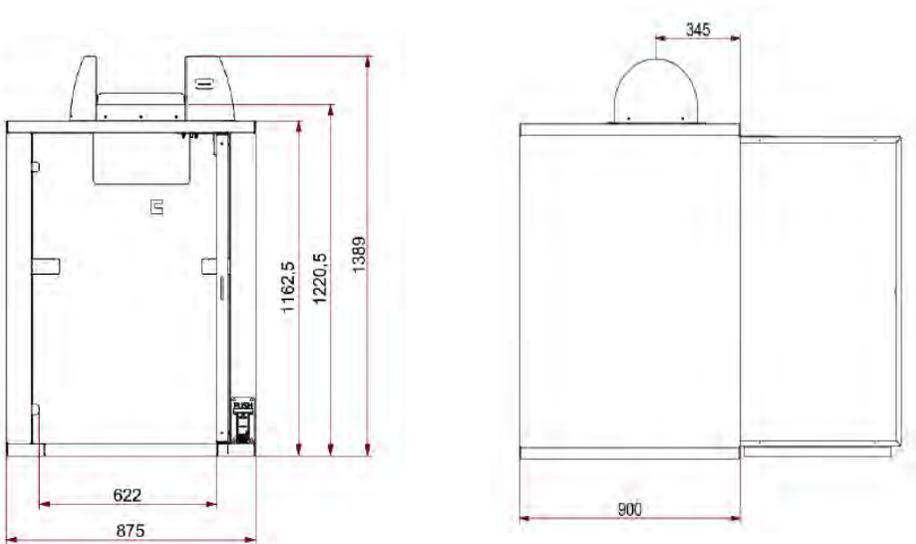
0 5 10 15 20 m



Présentation des bornes d'apport de biodéchets

Caractéristiques techniques :

Emprise au sol		
Longueur	Largueur	Hauteur
900 mm	875 mm	1389 mm
Pour bac de 240 L ou 360 L		



Système de verrouillage:

Pas de système de contrôle d'accès,
Verrouillage de la porte par clé triangle

Dépôt des déchets

Dépôt via un tambour en 2 demi coque de 15 litres. L'ouverture est réalisée par un levier décentré. Les biodéchets sont déposés dans des sac kraft remis aux habitants.





Comment utiliser mon badge ?

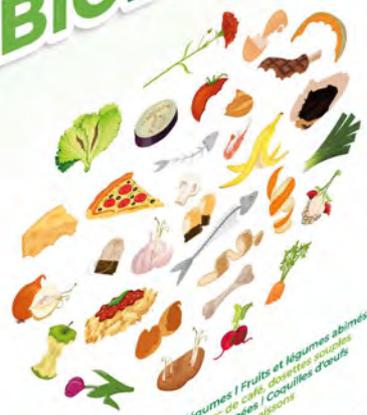


**LES BIODÉCHETS
SONT UNE RESSOURCE**

ILS PRODUIRONT DU GAZ
GRÂCE À VOUS, ILS CONTRIBUENT
À L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE
DU TERRITOIRE



**ICI, JE TRIE LES
BIODÉCHETS**



Épluchures, entames de fruits et légumes / Fruits et légumes abîmés
Croustilles de fromages / Filtres et marc de café, boîtes de sauces
Sachets de thé, thé en vrac / Fleurs coupées / Coquilles d'œufs
Restes de repas / Viandes, os et poissons

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE
11 rue de la Poste - 67100 SAINTE ODILE - 03 88 31 10 10



ANNEXE AU RAPPORT N°127/05/2022
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022
Equilibre consolidé

	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
DEPENSES	47 395 490,47	31 104 699,69	78 500 190,16
Investissement	25 148 803,06	7 074 596,17	32 223 399,23
Budget Ville	24 618 319,73	235 000,00	24 853 319,73
Budget Camping	298 345,34	13 820,00	312 165,34
Budget Parc des Roselières	0,00	5 057 287,12	5 057 287,12
Budget Parcs de stationnement	232 137,99	0,00	232 137,99
Budget "Kuttergaessel"	0,00	327 162,65	327 162,65
Budget Schulbach	0,00	1 441 326,40	1 441 326,40

Fonctionnement	22 246 687,41	24 030 103,52	46 276 790,93
Budget Ville	15 261 460,00	17 304 327,35	32 565 787,35
Budget Camping	650 047,86	245 000,00	895 047,86
Budget Parc des Roselières	5 952 858,56	5 057 287,12	11 010 145,68
Budget Parcs de stationnement	65 097,71	65 000,00	130 097,71
Budget "Kuttergaessel"	267 847,35	327 162,65	595 010,00
Budget Schulbach	49 375,93	1 031 326,40	1 080 702,33

RECETTES	22 277 748,16	56 222 442,00	78 500 190,16
Investissement	5 298 325,25	26 925 073,98	32 223 399,23
Budget Ville	4 888 325,25	19 964 994,48	24 853 319,73
Budget Camping	0,00	312 165,34	312 165,34
Budget Parc des Roselières	0,00	5 057 287,12	5 057 287,12
Budget Parcs de stationnement	0,00	232 137,99	232 137,99
Budget "Kuttergaessel"	0,00	327 162,65	327 162,65
Budget Schulbach	410 000,00	1 031 326,40	1 441 326,40
Fonctionnement	16 979 422,91	29 297 368,02	46 276 790,93
Budget Ville	16 173 952,91	16 391 834,44	32 565 787,35
Budget Camping	265 400,00	629 647,86	895 047,86
Budget Parc des Roselières	150 050,00	10 860 095,68	11 010 145,68
Budget Parcs de stationnement	110 000,00	20 097,71	130 097,71
Budget "Kuttergaessel"	280 010,00	315 000,00	595 010,00
Budget Schulbach	10,00	1 080 692,33	1 080 702,33

ANNEXE AU RAPPORT N°127/05/2022

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

Equilibre global du Budget principal

	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
DEPENSES	39 879 779,73	17 539 327,35	57 419 107,08
Investissement	24 618 319,73	235 000,00	24 853 319,73
BP	24 618 319,73	235 000,00	24 853 319,73
DM1	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	15 261 460,00	17 304 327,35	32 565 787,35
BP	15 309 460,00	17 304 327,35	32 613 787,35
DM1	-48 000,00	0,00	-48 000,00
RECETTES	21 062 278,16	36 356 828,92	57 419 107,08
Investissement	4 888 325,25	19 964 994,48	24 853 319,73
BP	4 888 325,25	19 964 994,48	24 853 319,73
DM1	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	16 173 952,91	16 391 834,44	32 565 787,35
BP	16 221 952,91	16 391 834,44	32 613 787,35
DM1	-48 000,00	0,00	-48 000,00

ANNEXE AU RAPPORT N°127/05/2022
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022
Budget principal

DEPENSES							
Article	Fonction	Gest	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT				-48 000,00	0,00	-48 000,00	
Investissement				0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement				-48 000,00	0,00	-48 000,00	
60622	div.	PLT	Carburant	20 000,00		20 000,00	
6110	div.	div.	Contrats de prestation de services	-260 000,00		-260 000,00	
6135	div.	div.	locations mobilières	100 000,00		100 000,00	
6184	div.	DRH	Frais de formation du personnel	20 000,00		20 000,00	
6188	div.	div.	Autres frais divers	160 000,00		160 000,00	
6283	div.	DIFEP	Frais d'entretien des locaux	70 000,00		70 000,00	
6512	div.	div.	Redevances/licences	30 000,00		30 000,00	
6518	div.	div.	Autres redevances/licences	8 000,00		8 000,00	
64111	div.	DRH	Rémunération principale titulaires	100 000,00		100 000,00	
64131	div.	DRH	Rémunération principale contractuels	50 000,00		50 000,00	
022			Dépenses imprévues	-346 000,00		-346 000,00	

ANNEXE AU RAPPORT N°127/05/2022
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022
Budget principal

RECETTES							
Article	Fonction	Gest	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT				-48 000,00	0,00	-48 000,00	
			Investissement	0,00	0,00	0,00	
			Fonctionnement	-48 000,00	0,00	-48 000,00	
7411	0100	DIFEP	Dotation Globale de Fonctionnement	-48 000,00		-48 000,00	

ANNEXE AU RAPPORT N°127/05/2022
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022
Budget Camping

DEPENSES						
Article		Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION			948 393,20	258 820,00	1 207 213,20	
Investissement			298 345,34	13 820,00	312 165,34	
		BP	298 345,34	13 820,00	312 165,34	
		DM1			0,00	
Exploitation			650 047,86	245 000,00	895 047,86	
		BP	601 047,86	245 000,00	846 047,86	
		DM1	49 000,00	0,00	49 000,00	
60224		Achat de marchandises p/boutique	15 000,00		15 000,00	
618		Divers frais extérieurs	5 000,00		5 000,00	
6283		Frais de nettoyage des locaux	8 000,00		8 000,00	
6411		Salaires et appointements	20 000,00		20 000,00	
6718		Autres charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00	

RECETTES						
Article		Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION			265 400,00	941 813,20	1 207 213,20	
Investissement			0,00	312 165,34	312 165,34	
		BP	0,00	312 165,34	312 165,34	
		DM1			0,00	
Exploitation			265 400,00	629 647,86	895 047,86	
		BP	216 400,00	629 647,86	846 047,86	
		DM1	49 000,00	0,00	49 000,00	
707		Recettes bouique	15 000,00		15 000,00	
7083		recettes séjours	34 000,00		34 000,00	

ANNEXE AU RAPPORT N°127/05/2022
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022
Budget Parcs de stationnement

DEPENSES					
Article	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION		297 235,70	65 000,00	362 235,70	
	Investissement	232 137,99	0,00	232 137,99	
	BP	232 137,99	0,00	232 137,99	
	DM1	0,00	0,00	0,00	
	Exploitation	65 097,71	65 000,00	130 097,71	
	BP	65 097,71	65 000,00	130 097,71	
	DM1	0,00	0,00	0,00	

RECETTES					
Article	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION		110 000,00	252 235,70	362 235,70	
	Investissement	0,00	232 137,99	232 137,99	
	BP	0,00	232 137,99	232 137,99	
	DM1	0,00	0,00	0,00	
	Exploitation	110 000,00	20 097,71	130 097,71	
	BP	110 000,00	20 097,71	130 097,71	
	DM1	0,00	0,00	0,00	

ANNEXE AU RAPPORT N°127/05/2022
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022
Budget Parc des Roselières

DEPENSES						
Article	Fonction	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT			5 952 858,56	10 114 574,24	16 067 432,80	
Investissement			0,00	5 057 287,12	5 057 287,12	
		BP	0,00	5 057 287,12	5 057 287,12	
		DM1	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement			5 952 858,56	5 057 287,12	11 010 145,68	
		BP	5 952 858,56	5 057 287,12	11 010 145,68	
		DM1	0,00	0,00	0,00	

RECETTES						
Article	Fonction	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT			150 050,00	15 917 382,80	16 067 432,80	
Investissement			0,00	5 057 287,12	5 057 287,12	
		BP	0,00	5 057 287,12	5 057 287,12	
		DM1	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement			150 050,00	10 860 095,68	11 010 145,68	
		BP	150 050,00	10 860 095,68	11 010 145,68	
		DM1	0,00	0,00	0,00	

ANNEXE AU RAPPORT N°127/05/2022
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022
KUTTERGAESSEL

DEPENSES						
Article	Fonction	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT			267 847,35	654 325,30	922 172,65	
		Investissement	0,00	327 162,65	327 162,65	
		BP	0,00	327 162,65	327 162,65	
		DM1	0,00	0,00	0,00	
		Fonctionnement	267 847,35	327 162,65	595 010,00	
		BP	267 847,35	327 162,65	595 010,00	
		DM1	0,00	0,00	0,00	

RECETTES						
Article	Fonction	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT			280 010,00	642 162,65	922 172,65	
		Investissement	0,00	327 162,65	327 162,65	
		BP	0,00	327 162,65	327 162,65	
		DM1	0,00	0,00	0,00	
		Fonctionnement	280 010,00	315 000,00	595 010,00	
		BP	280 010,00	315 000,00	595 010,00	
		DM1	0,00	0,00	0,00	

ANNEXE AU RAPPORT N°127/05/2022
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022
Budget Aménagement du secteur du Schulbach

DEPENSES						
Article	Fonction	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT			49 375,93	2 472 652,80	2 522 028,73	
Investissement			0,00	1 441 326,40	1 441 326,40	
		BP	0,00	1 441 326,40	1 441 326,40	
		DM1	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement			49 375,93	1 031 326,40	1 080 702,33	
		BP	49 375,93	1 031 326,40	1 080 702,33	
		DM1	0,00	0,00	0,00	

RECETTES						
Article	Fonction	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT			410 010,00	2 112 018,73	2 522 028,73	
Investissement			410 000,00	1 031 326,40	1 441 326,40	
		BP	410 000,00	1 031 326,40	1 441 326,40	
		DM1	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement			10,00	1 080 692,33	1 080 702,33	
		BP	10,00	1 080 692,33	1 080 702,33	
		DM1	0,00	0,00	0,00	

Mairie d'Obernai
Monsieur Bernard Fischer
CS 80 205
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 22 septembre 2022

Objet : Questions orales - Conseil municipal du 26/09/2022

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville d'Obernai, j'ai l'honneur de formuler au nom de notre groupe une question orale, comportant un intérêt local ou un lien direct avec les affaires relevant de la compétence de la collectivité.

Comme le prévoit le règlement intérieur, notre question vous parvenant deux jours ouvrés francs au moins, hors samedi et dimanche, avant la séance du 26 septembre, je vous remercie de la porter à l'ordre du jour de cette séance, à la suite des points soumis à délibération du conseil municipal.

Question : Population scolaire et projet de restructuration des écoles Europe et Freppel

La rentrée scolaire 2022 vient de se dérouler dans des conditions normales.

Nous formulons à nouveau la demande de disposer des chiffres actualisés de la population scolaire ; ces éléments n'ayant malheureusement pu être demandés en commission, puisque la commission permanente du conseil municipal « Education, vie scolaire, jeunesse, solidarité et action sociale » ne s'est plus réunie depuis fin mars.

Nous revenons sur la question orale posée en séance du 27 juin 2022, concernant le projet de restructuration des groupes scolaires Europe et Freppel présenté en réunion publique en juin.

A nos interrogations, vous avez répondu en séance que « *compte tenu d'un certain nombre de formulations, nous continuons à travailler dans les semaines et mois à venir pour aboutir à un projet de qualité répondant, une fois de plus à l'intérêt général* ».

Vous nous avez également dit attendre des propositions de la part de notre groupe.

Nous n'adhérons pas à votre méthode et rappelons ici que la restructuration de nos groupes scolaires n'a jusqu'ici été abordée dans aucune commission. Ne disposant pas des éléments sur ce dossier à l'exception des informations parues dans la presse locale et des propos que vous avez tenus en séance du 27 juin, notre groupe ne peut pas formuler de propositions dans de telles conditions.

Nos questions :

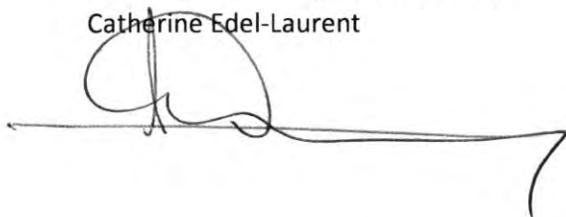
Quels sont les chiffres de la population scolaire pour la rentrée 2022-2023 ?

Pouvez-vous porter à notre connaissance les éléments et « formulations » que vous avez-vous recueillis cet été suite à la réunion publique de juin dernier ?

Quand comptez-vous réunir la commission de la Vie scolaire et informer les élus du projet de restructuration en cours ?

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Pour le groupe Imaginons Obernai,
Catherine Edel-Laurent



Séance du Conseil municipal du 26/09/2022
Réponses aux questions orales du groupe minoritaire

Madame la Conseillère municipale,

- **Vous formulez, dans votre courrier du 22/09/2022, la même question que vous aviez déjà posée lors de la séance du conseil municipal du 27/06/2022, et à laquelle j'avais déjà répondu en détail.**
- Nous avons la chance d'avoir à Obernai, 3 groupes scolaires (Europe, Freppel et Parc) dans lesquels **la qualité de l'enseignement pédagogique est excellente** eu égard à un engagement professionnel soutenu de la part des Directrices et Directeurs de nos écoles maternelles et élémentaires, ainsi que celui de leurs enseignants.
- De plus, tous les enfants en section maternelle bénéficient d'un **encadrement de très grande qualité de la part de nos ATSEM**, agents de la Ville d'Obernai.
- Nos groupes scolaires font l'objet d'une **attention toute particulière de la part des élus et des services de la Ville d'Obernai**, et chaque année, nous continuons à réaliser des investissements pour donner aux équipes pédagogiques et techniques, les meilleures conditions pour mener à bien leur travail.
- Nous sommes bien entendu en **relation constante** avec les Directrices et les Directeurs de nos écoles, dont Madame Isabelle SUHR, Adjointe au Maire est l'interlocutrice privilégiée.
- Le nombre total actuel d'enfants scolarisés à Obernai est de **902 élèves** pour **28 classes** : nous constatons une **érosion** des effectifs scolaires depuis 15 ans. Cette érosion est constatée dans toutes les communes du Piémont des Vosges et il est extrêmement complexe et délicat d'extrapoler la démographie scolaire à l'horizon 10, 20 ou 30 ans.
- De ce fait, sur les 55 salles de classe que comportent nos 3 groupes scolaires, 40 sont actuellement occupées et **15 salles de classe sont « inutilisées »**.
- Comme je l'avais formulé lors de la séance du Conseil municipal du 27/06/2022 et tel que l'avait relaté la presse dans un article paru le 29/06/2022 :
 - **Nous souhaitons maintenir une école maternelle et une école élémentaire au groupe scolaire Europe et une école maternelle et une école élémentaire au groupe scolaire Freppel**, même si cela induit des inconvénients tel qu'analysé par l'Inspection d'Académie.
 - Nous avons toujours mis en œuvre des **projets** qui recueillent l'adhésion d'une forte majorité et qui **répondent** surtout à **l'intérêt général et à la qualité de vie de tous les habitants d'Obernai**.

- La crise énergétique actuelle et qui va encore fortement s'accroître dans les mois à venir, nous oblige encore davantage à prendre le temps nécessaire pour élaborer les différents scénarios pour une restructuration partielle du groupe scolaire Europe et les améliorations à prévoir pour le groupe scolaire Freppel.

Madame la Conseillère municipale, je vous avais demandé, lors de la séance du 27/06/2022, de nous faire des propositions dans ce domaine et **nous demeurons toujours dans l'attente du début d'une suggestion de votre part.**

Il est tellement facile de critiquer... nous, nous proposons et agissons !

En espérant que cette fois-ci vous nous ferez part de réelles propositions.

Veillez agréer, Madame la Conseillère municipale, mes salutations distinguées.

Bernard FISCHER
Maire d'OBERNAI